Les Echos

MERCREDI 7 AOÛT 2024

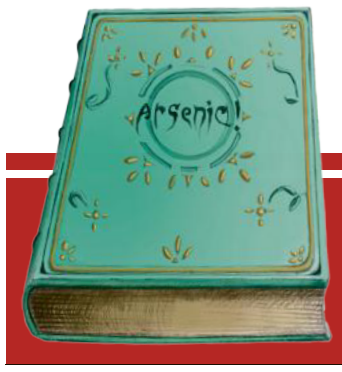

Couleurs et pigments
Arsenic et vert mortel // P. 9

5 ETI, 5 générations Thuasne, la stéphanoise à l'appétit mondial // P. 8

séries d'été

Google : monopole menacé

- La justice américaine condamne la filiale d'Alphabet pour abus de position dominante.
- Le géant de la publicité accusé de verrouiller le marché.
- Imposer des « remèdes » sera complexe et va prendre du temps.

// PAGE 18

Illustration Cyril Lachkareff. Andrew Kelly/Reuters et Thierry Bouet/Thuasne

Coup d'arrêt pour l'emploi en France

SOCIAL Après un début d'année qui avait surpris par son dynamisme, sans doute par anticipation des JO, l'emploi a fait du surplace au deuxième trimestre en France. Les effectifs salariés du secteur privé ont reculé d'un peu moins de 8.000 sur trois mois, selon des chiffres de l'Insee publiés mardi. A plus de 21 millions, ils restent très supérieurs à leur niveau d'avant-Covid. Même s'il reste prudent, Eric Heyer, économiste à l'OFCE, y voit un signe du retour des gains de productivité de l'économie française. Etant donné le niveau faible de la croissance, le chômage risque de ne pas baisser.

// PAGE 2 ET L'ÉDITORIAL D'ÉTIENNE LEFEBVRE
PAGE 10

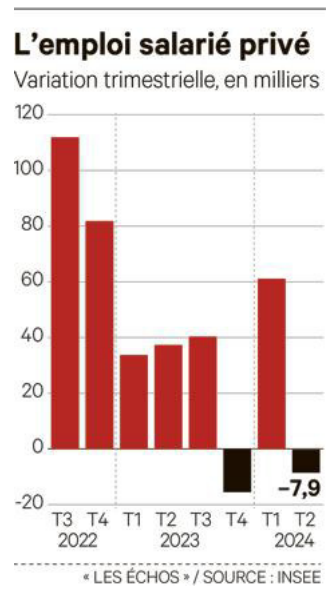

analyses

Iran, Israël, Hamas : vers le deuxième acte ?

Par **Dominique Moïsi**

Presque dix mois après le 7 octobre, le Moyen-Orient semble être sur le point d'ouvrir le deuxième acte de sa tragédie. Cette nouvelle escalade du conflit pourrait se traduire par une guerre régionale sur une grande échelle, prévient Dominique Moïsi. Face à la chronique d'une catastrophe annoncée, il se demande si, avant qu'il ne soit trop tard, la communauté internationale a encore les moyens et, plus encore, la volonté d'agir pour éviter le pire.

// PAGE 6

Redonner du pouvoir aux corps intermédiaires

Par **Amir Reza-Tofighi**

Une seule solution : le dialogue social

Par **Michel Yahiel**

Cinéma : les chaussettes de Shyamalan

Par **Adrien Gombeaud**

// PAGE 7

Tim Walz, le signal à gauche de Kamala Harris

Stephen Maturen/Getty Images North America/AFP

Le gouverneur du Minnesota, Tim Walz, a été désigné comme colistier de la candidate démocrate à la Maison-Blanche.

ÉTATS-UNIS Kamala Harris a sélectionné le gouverneur du Minnesota comme colistier. Tim Walz était, parmi les candidats sur la short-list, le plus à gauche du lot. Ancien élu à la Chambre des représentants, cet enseignant de 60 ans est aussi un chasseur, proche du monde rural. Il va démarrer cette semaine, avec la candidate à la Maison-Blanche, une tournée à travers les sept Etats pivots où va se dérouler la vraie bataille pour la présidence. Depuis ce week-end, plusieurs enquêtes placent la vice-présidente devant Donald Trump. Un renversement de situation après les mauvaises statistiques de Joe Biden. // PAGE 4

LesEchos
SUR
france inter
"L'ÉDITO ÉCO"
À 7H45
DU LUNDI AU VENDREDI

M 00104 -807 - F:3,60

ISSN0153.4831 117e ANNÉE
NUMÉRO 24269 26 PAGES

Antilles-Réunion 4,70 €. Belgique 4,20 €.
Espagne 5,10 €. Luxembourg 4,40 €.
Maroc 44 DH. Suisse 6,60 FS. Tunisie 9,8 TND.

Les jeunes prennent de plus en plus de médicaments antidépresseurs

SANTÉ La consommation de psychotropes, les traitements médicamenteux des troubles psychiques, continue d'augmenter de manière inquiétante chez les 12-25 ans en France. En 2023, près de 936.000 jeunes ont été remboursés au moins une fois pour un médicament de ce type, relève l'Assurance Maladie dans un rapport publié récemment. C'est 5 % de plus qu'en 2022 et 18 % de plus qu'en 2019. La progression la plus forte concerne les antidépresseurs (+60 %). La crise du Covid et les confinements ont donné un brutal coup d'accélérateur aux prescriptions. Les filles consultent plus que les garçons. // PAGE 3

Armement : forte embellie des carnets de commandes des industriels

DÉFENSE La montée en cadence de l'industrie militaire, entamée après l'agression de l'Ukraine par la Russie en février 2022, se lit de manière spectaculaire dans les résultats publiés en juillet par les principaux groupes mondiaux de défense. Pas une société n'affiche une hausse à moins de deux chiffres de ses activités et de son carnet de commandes au premier semestre 2024. En Europe comme aux Etats-Unis. La conséquence du record historique des dépenses militaires mondiales en 2023. A lui seul, le numéro un mondial, le groupe Lockheed Martin, profite de plus de 160 milliards de dollars de commandes. // PAGE 14

Paiements frauduleux en Europe : un fléau à 4 milliards d'euros

PAIEMENT Virements, paiement par carte, retrait d'espèces… En Europe, la valeur totale de la fraude a atteint pas moins de 4,3 milliards d'euros en 2022 sur les principaux moyens de paiement. Et la tendance s'est confirmée sur les six premiers mois de l'année 2023, à 2 milliards d'euros. Cible privilégiée des escrocs, la carte bancaire bat tous les records en volume avec près de 7,31 millions de transactions frauduleuses sur ce même semestre. Des leviers réglementaires existent pourtant. Alors que les nouveaux moyens de régler les achats se multiplient, la protection des données devient un enjeu central. // PAGE 20

Après un début d'année très dynamique, l'emploi fait du surplace

● L'emploi salarié dans le secteur privé a perdu 7.900 postes au deuxième trimestre, selon une estimation provisoire de l'Insee publiée mardi.
● Il avait augmenté de 61.000 sur les trois premiers mois de l'année, grâce notamment à un effet préparation des JO, qui semble s'être estompé au printemps.

SOCIAL

Alain Ruello

Après un premier trimestre qui avait surpris par son dynamisme, le marché du travail a marqué le pas au printemps.

Entre fin mars et fin juin, l'emploi salarié du secteur privé est resté quasi stable, avec 7.900 postes en moins, selon une estimation provisoire de l'Insee publiée mardi matin, alors qu'il avait augmenté de 61.000 sur les trois premiers mois de l'année (+0,3 %).

La publication, le 30 août prochain, des chiffres définitifs du deuxième trimestre permettra d'y voir plus clair.

A un peu plus de 21,15 millions, les effectifs salariés dans le secteur privé excèdent toujours leur niveau d'il y a un an de 0,4 % (soit +78.000 postes) et celui d'avant la crise sanitaire (fin 2019) de 6,1 % (+1,2 million d'emplois), a précisé l'Institut statistique national.

Pour mémoire, au premier trimestre, l'économie française s'était enrichie de 75.000 emplois au total, dans le privé et le public, salariés ou non. La progression dans le privé tenant principalement de CDD et de deux secteurs d'activité, hôtellerie-restauration et services aux entreprises, nombre d'observateurs y avaient vu un effet préparation aux JO, les jeunes en étant les principaux bénéficiaires. Les entreprises ont-elles ensuite levé le pied sur les embauches, malgré une croissance du PIB qui s'est avérée plus forte que prévu, selon une première estimation de l'Insee ? La publication, le 30 août prochain, des chiffres définitifs du deuxième trimestre permettra d'y voir plus clair, d'autant qu'ils infirment souvent les chiffres provisoires, dans un sens comme dans l'autre.

En attendant, l'estimation flash publiée mardi montre que l'emploi a continué sa glissade dans la construction, avec 6.300 postes en moins au deuxième trimestre, qui s'ajoutent aux 9.000 perdus sur le premier. Habituelle locomotive du marché du travail, le tertiaire marchand hors intérim est quasi stable, ne gagnant que 6.300 emplois après +50.700. L'intérim s'affiche en net recul (–20.000). L'agriculture a connu le même sort, quoique de manière plus mesurée (–2.100).

Le tertiaire non marchand tire son épingle du jeu

Dans ce tableau, le tertiaire non marchand tire son épingle du jeu avec une hausse de 0,3 % de ses effectifs (soit + 8.300 emplois). L'industrie également. Ses effectifs ont progressé de 6.400 postes, peu ou prou comme sur le premier trimestre. Les usines françaises en comptent 96.000 de plus depuis l'avant-crise sanitaire fin 2019, signe peut-être d'une réindustrialisation, lente mais assurée, après des décennies de recul.

Dans sa dernière note de conjoncture – publiée le 9 juillet, mais réalisée avant la dissolution de l'Assemblée – l'Insee tablait sur une progression de l'emploi total modérée de 0,1 % sur chacun des trois derniers trimestres de l'année. Soit 185.000 postes de plus, fin 2024, sur un an.

Lire l'éditorial d'Etienne Lefebvre page 10

Evolution trimestrielle de l'emploi salarié privé depuis la crise sanitaire en France

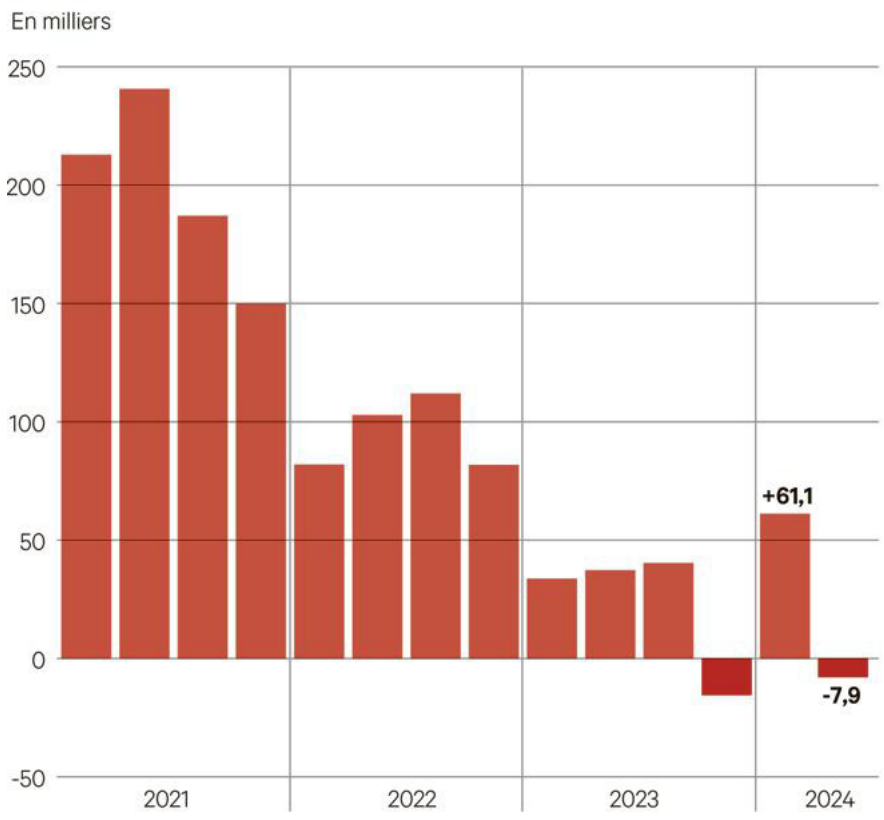

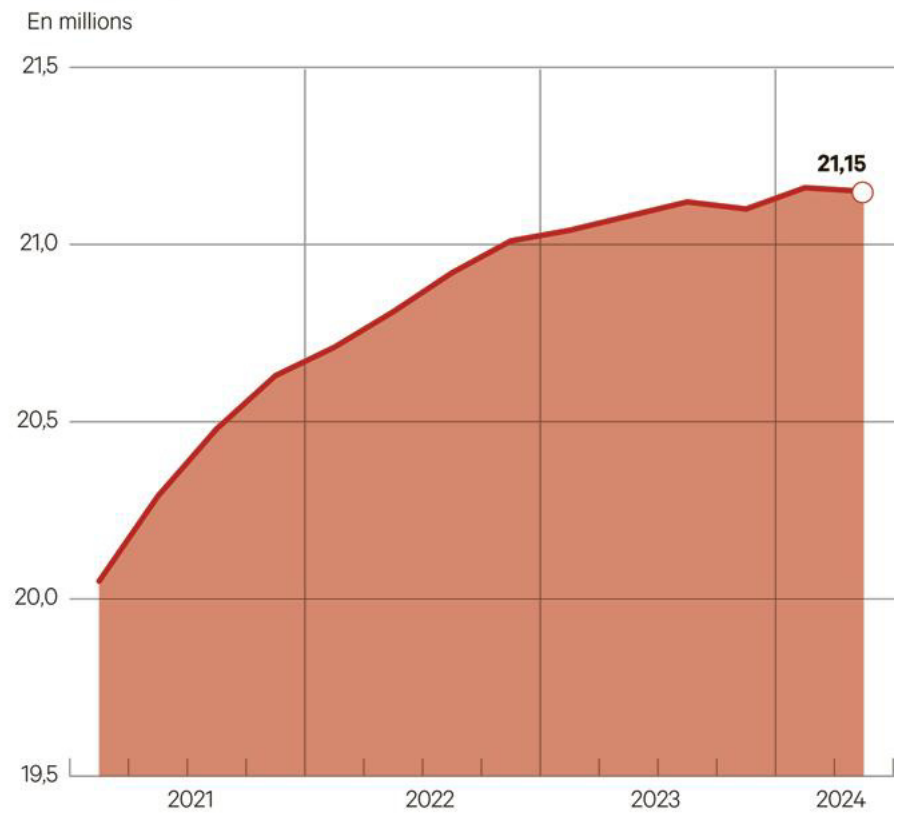

« LES ÉCHOS » / SOURCE : INSEE

« L'économie française regagne en productivité »

ERIC HEYER
Directeur du département Analyse et prévision à l'OFCE

Depuis deux ans, la croissance du PIB dépasse celle des créations d'emplois de manière assez significative, analyse Eric Heyer, économiste à l'OFCE. Revers de la médaille, le chômage risque de ne plus baisser.

L'emploi salarié du secteur privé a fait du sur-place au deuxième trimestre, selon des chiffres provisoires de l'Insee, après un début d'année très dynamique. C'est la fin de l'effet JO ?
Il faut rester prudent, mais c'est possible. En tout cas, les chiffres de l'emploi vont dans le sens d'un retour des gains de productivité, comme nous l'anticipions. Depuis deux ans, c'est bien le cas. La production des entreprises privées dépasse celle des créations d'emplois, de manière assez significative. La valeur ajoutée du secteur marchand a augmenté d'environ 5 %, alors que les créations d'emplois ont progressé de 1,7 % environ. On peut penser qu'on est reparti dans un schéma un peu plus classique, avec un gain de productivité de 1 % par an, même s'il reste encore à peu près 5 points à rattraper par rapport à la tendance d'avant le Covid.

C'est plutôt une bonne nouvelle, non ?
Ça dépend pour qui. Quand la croissance est faible et que l'emploi abonde, c'est bon pour le taux de chômage, mais pas pour la productivité. Il faut bien alors que quelqu'un paye cette productivité en moins. Soit ce sont les entreprises, via une diminution de leurs marges. Soit ce sont les salariés, parce que, pour protéger les marges des entreprises, les salaires ne suivent pas l'inflation. Soit c'est l'Etat qui finance l'emploi.

Depuis la crise sanitaire, ce sont les finances publiques et les salariés qui ont payé, pas les entreprises, dont les marges sont restées stables, en moyenne. Aujourd'hui, comme les salaires vont regagner un peu de pouvoir d'achat, il faut des gains de productivité pour que les marges ne se détériorent pas trop. Le côté négatif, c'est que le chômage va augmenter, surtout si la population active gonfle avec la réforme des retraites, notamment. Sauf si les emplois aidés prennent le relais des emplois privés, mais là, ce sont les finances publiques qui vont les payer, et donc le déficit public augmentera.

> « Quand la croissance est faible et que l'emploi abonde, c'est bon pour le taux de chômage, mais pas pour la productivité. »

Que faire alors pour que le taux de chômage baisse ?
Il faut plus de croissance ! Si on reste à 1 %, compte tenu du retour des gains de productivité, l'emploi ne progresse pas, et donc le taux de chômage ne baisse pas. Imaginons qu'on ait des gains tendanciels de productivité de 0,9 % par an et que la population active augmente de 0,3 % par an également, il faudrait 1,2 % de croissance pour le stabiliser. Au-delà, il baisserait. A 1,7 % de croissance par an, par exemple, le taux de chômage baisserait d'un demi-point par an, à peu près. Le problème, c'est que personne n'attend ce niveau de croissance en ce moment, surtout si l'on appuie trop fort pour réduire les déficits.
— *Propos recueillis par* **A. R.**

Le plan de relance a bénéficié à tous les territoires

Lancé dans l'urgence à la fin de l'été 2020, le plan de relance de 100 milliards d'euros s'est diffusé dans l'ensemble des régions, relève France Stratégie.

Renaud Honoré

Fin août 2020, le gouvernement, alors dirigé par Jean Castex, lançait un grand plan de relance pour sortir l'activité économique de l'ornière dans laquelle le premier confinement de la crise du Covid l'avait plongée au printemps. Malgré le sentiment d'urgence de l'époque, son déploiement s'est fait visiblement de façon ordonnée. Une étude de France Stratégie, parue il y a quelques jours, montre ainsi que « *le déploiement rapide de "France Relance" a bénéficié à l'ensemble des territoires* » en France, sans privilégier outre mesure l'Ile-de-France, qui concentre pourtant près d'un tiers de l'activité économique hexagonale.

Les experts de ce centre de réflexion rattaché à Matignon se sont penchés sur l'utilisation des 100 milliards annoncés pour ce plan de relance, et dont 93 milliards avaient déjà été déployés à la fin 2023 (même si une partie ne sera décaissée effectivement que dans les prochaines années). Sur ce total, France Stratégie a pu tracer environ 70 milliards dans leur affectation régionale.

La Guyane en tête

Le principal enseignement est donc que cette manne n'a pas été aspirée en trop grande quantité par l'Ile-de-France. Certes, cette dernière apparaît comme la mieux servie, si l'on rapporte les montants reçus à la population. « *Mais si on les rapporte à l'activité économique de la région, ce qui peut se justifier pour un plan de relance qui vise à restaurer le PIB d'avant la crise, alors l'Ile-de-France recule en neuvième position, et c'est la Guyane qui est en tête* », souligne la note.

Dans le détail, la Guyane a reçu l'équivalent de 180 % de sa masse salariale mensuelle (l'indicateur jugé le plus pertinent, selon l'étude), suivie par l'Occitanie, la Normandie et la Bourgogne-Franche-Comté. Il faut tout de même noter que certaines régions sont moins bien loties, notamment Provence-Alpes-Côte d'Azur, ou encore la Réunion, la Guadeloupe ou la Martinique.

Inspirant pour « France 2030 »

Si l'on regarde ces données à travers le prisme des trois priorités affichées de « France Relance » – compétitivité, cohésion et écologie – les conclusions sont toutefois différentes. Pour la compétitivité – qui s'incarnait notamment dans la mesure de réduction de 10 milliards d'euros des impôts de production – l'Ile-de-France fait nettement la course en tête, reflétant son poids économique. Pour la cohésion, on retrouve, sur le podium des mieux dotés, la Normandie, la Réunion et l'Occitanie. Enfin, pour le volet écologique, la Guyane et la Bourgogne-Franche-Comté sont les régions les mieux servies. D'une manière générale « *les zones d'emploi les plus spécialisées dans l'industrie reçoivent en moyenne des montants plus élevés* », relève l'étude.

Cet exemple pourrait en tout cas inspirer « France 2030 », le grand plan d'investissement de 54 milliards voulu par Emmanuel Macron à l'automne 2021, et qui est toujours en phase de déploiement. Avant la dissolution, celui-ci était menacé de coupes budgétaires pour faciliter la réduction du déficit public. ■

La consommation d'antidépresseurs s'envole chez les jeunes

- Les jeunes prennent de plus en plus de médicaments dits psychotropes, révèle l'Assurance Maladie.
- En 2023, la consommation a encore augmenté de 5 %.
- Depuis la pandémie de Covid, les 12-25 ans sont en proie à davantage de troubles psychiques.

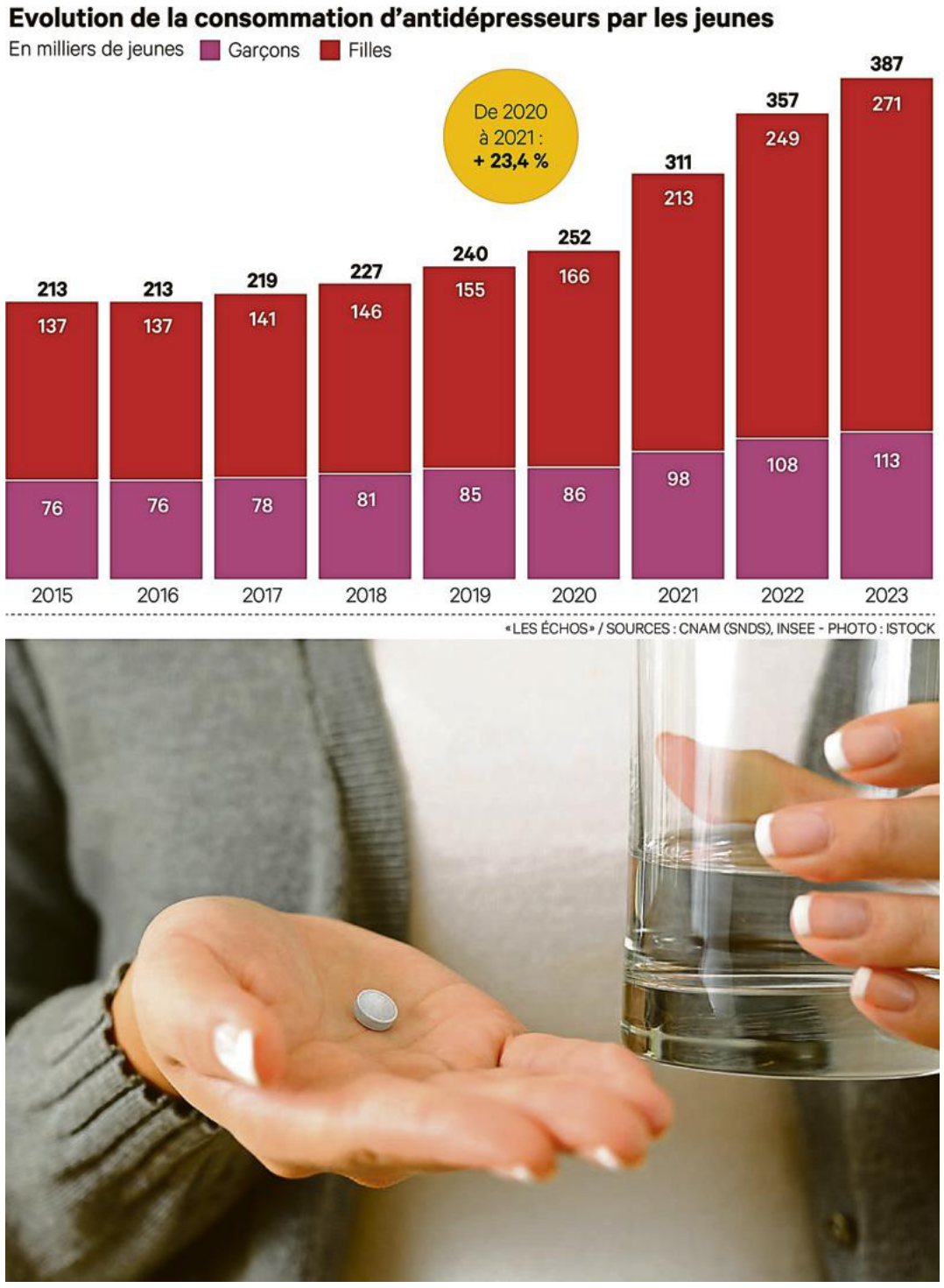

SANTÉ

Julie Zulian

La consommation de psychotropes, les traitements médicamenteux des troubles psychiques, continue d'augmenter de manière inquiétante chez les 12-25 ans. En 2023, près de 936.000 jeunes ont été remboursés au moins une fois pour un médicament psychotrope, relève l'Assurance Maladie dans un rapport publié récemment. C'est 18 % de plus qu'en 2019. La progression la plus forte concerne les antidépresseurs (+60 %). Les antipsychotiques, utilisés pour traiter la schizophrénie et la bipolarité, sont aussi en forte hausse (+35 %).

« On observe une augmentation importante des antidépresseurs depuis une dizaine d'années, confirme le psychiatre de l'enfant et de l'adolescent Olivier Bonnot, chef de service à l'hôpital Barthelemy Durand et professeur à l'Université Paris-Saclay. *Les prescriptions d'antipsychotiques de première génération aux enfants ont, en France, les taux parmi les plus importants d'Europe. »*

Les jeunes filles surreprésentées

Entre 2015 et 2020, la délivrance de psychotropes aux jeunes pris en charge par l'Assurance Maladie était en légère baisse en France. Après la crise du Covid, la consommation a connu une hausse brutale (+12 %) en 2021. *« La souffrance était déjà là, mais la crise sanitaire l'a amplifiée. Les jeunes, qui ont besoin de se projeter, se sont retrouvés isolés,* explique Maria Melchior, épidémiologiste à l'Inserm. *Cela peut devenir un cercle vicieux. Lorsqu'un jeune sort de sa scolarité, il est difficile de revenir. »*

En 2023, la consommation de psychotropes a encore augmenté de 5 %. *« Deux tiers des troubles psychiques se révèlent avant l'âge de 25 ans, dont la moitié à l'adolescence »,* avertit Maria Melchior.

Les filles représentent 62 % des 12-25 ans ayant eu une délivrance de psychotropes. *« Il y a une croissance très forte des filles aux urgences,* témoigne Guillaume Bronsard, pédopsychiatre au CHU de Brest. *Chez les garçons, c'est souvent résolu dès l'école primaire parce qu'ils ont un comportement jugé perturbateur. Chez les filles, c'est plus internalisé, ça se manifeste par des scarifications ou des conduites suicidaires. Ça s'est vraiment intensifié depuis cinq ans. »* Entre 2019 et 2023, la hausse de la délivrance de médicaments anxiolytiques, qui traitent l'anxiété, est uniquement attribuable aux jeunes filles (+8 %), d'après l'Assurance maladie.

> « La souffrance était déjà là, mais la crise sanitaire l'a amplifiée. Les jeunes, qui ont besoin de se projeter, se sont retrouvés isolés. »
> **MARIA MELCHIOR**
> Epidémiologiste à l'Inserm

« Il y a une peur des violences sexuelles. On en parle beaucoup mais rien ne change, ça fait partie des sujets qu'on retrouve en consultation », souligne la sociologue Tonya Tartour, chercheuse en santé mentale. Elle identifie un risque à prendre trop tôt des médicaments psychotropes : *« On peut s'habituer à l'effet bouclier qu'ils ont sur nos émotions. Plus on en prend jeune, plus il y a le risque de ne pas savoir contrôler les émotions trop fortes, qu'elles soient positives ou négatives. C'est un apprentissage qu'on fait dans l'adolescence. »*

Un appel à la prudence

Faut-il s'inquiéter de la prise de ces médicaments ? Pour le pédopsychiatre Olivier Bonnot, il n'y a pas de phénomène d'accoutumance avec les antidépresseurs ou les antipsychotiques. Il faut en revanche être plus vigilant vis-à-vis de certains anxiolytiques. *« Avec les benzodiazépines, il y a le risque de devoir augmenter les doses pour avoir le même effet et donc d'augmenter les effets indésirables »,* alerte-t-il.

« Il faut faire preuve d'une grande prudence avec ces traitements, mais il y a des gens qui en ont besoin », estime Olivier Bonnot, lequel s'inquiète toutefois des mauvaises prescriptions, notamment pour les antidépresseurs. *« Ils ne sont pas très efficaces pour des troubles comme la dépression, où il y a surtout besoin d'une psychothérapie. »* Problème : accéder à une psychothérapie est un parcours du combattant et ce sont les médecins généralistes qui se retrouvent souvent en première ligne. Ils sont les premiers et parfois les seuls praticiens consultés. *« Ils sont amenés à prescrire. Aujourd'hui, une personne sur cinq dans la population générale connaît des troubles psychiques au cours de sa vie. »* ■

« Mon soutien psy » bénéficie d'une seconde chance

Ce dispositif mis en place au printemps 2022 a été remanié début juin afin d'améliorer la prise en charge des troubles psychiques.

Depuis début juin, « Mon soutien psy » a été renforcé. Ce dispositif mis en place au printemps 2022 permet d'avoir accès à huit séances chez le psychologue en partie remboursées par l'Assurance Maladie. Mais il n'a pas été un franc succès. *« Il faut être lucide : ce dispositif partait d'une bonne intention, mais il n'a pas donné les résultats escomptés »,* a reconnu le Premier ministre, Gabriel Attal, en janvier dernier, tout en promettant de revoir le système *« de fond en comble ».*

Désormais, il est possible d'avoir accès à douze séances prises en charge par l'Assurance Maladie (à hauteur de 60 %). Le montant de la consultation passe à 50 euros pour les psychologues (contre 30 euros avant). En outre, il n'est plus nécessaire de passer par le médecin généraliste afin d'obtenir une ordonnance pour consulter. *« On ne va pas s'en plaindre, ça correspond à ce qu'on souhaitait,* se réjouit Benoît Schneider, président honoraire de la fédération française des psychologues et de la psychologie (FFPP) et professeur émérite en psychologie à l'Université de Lorraine. *Ce dispositif permet de prendre en charge des personnes qui sont démunies en termes de moyens financiers ».*

Jusqu'à 2.700 psychologues inscrits

Benoît Schneider estime que des *« approfondissements »* sont encore nécessaires, mais que *« Mon soutien psy »* permet d'avancer dans la prise en charge des troubles psychiques. *« Douze séances sur une année, ça permet de donner un soutien, même si ce n'est pas une solution miracle »,* selon lui. Reste à savoir combien de psychologues libéraux participeront au dispositif. Entre 2.500 et 2.700 psychologues sont inscrits actuellement, sur une population de quelque 27.000 professionnels exerçant en libéral, d'après le syndicat national des psychologues (SNP).

Une réflexion globale sur les soins

Le dispositif accorde ce nombre de séances afin de prendre en charge des patients *« en souffrance psychique d'intensité légère à modérée »,* selon l'Assurance Maladie. Un non-sens d'après Florent Simon, secrétaire général du syndicat national des psychologues (SNP). *« Nous, on ne sait pas ce que ça veut dire. Il arrive qu'une personne nous consulte pour des troubles qui paraissent légers. Sauf qu'au bout de plusieurs séances, elle nous parle de traumatismes beaucoup plus graves. On ne peut pas catégoriser. »*

D'après lui, il est nécessaire d'engager une réflexion plus globale sur l'ensemble du système des soins psychiques en France. *« Les psychologues sont mal payés dans la fonction publique hospitalière alors qu'il est fondamental que toute personne puisse consulter sans avoir à faire 90 kilomètres ou à attendre un an pour avoir un rendez-vous. »* Il s'inquiète d'une disparition du *« système de sectorisation »* géographique de la psychiatrie, mis en place en France à partir des années 1960. *« C'est un modèle absolument unique, sauf qu'on est en train de détricoter tout ce maillage. »* — ***J. Z.***

Le symptôme d'une pédopsychiatrie en crise

Plusieurs pédopsychiatres estiment que la hausse des prescriptions des antidépresseurs ou des anxiolytiques chez les jeunes est, en partie, la conséquence de l'absence de moyens pour leur spécialité.

Entre 2019 et 2023, la consommation d'antidépresseurs a le plus augmenté chez les jeunes (+60 %). Faut-il y voir une conséquence de l'état de la pédopsychiatrie en France ? Pour Guillaume Bronsard, pédopsychiatre au CHU de Brest, il n'y a pas de doute : *« Les capacités d'accueil étaient suffisantes il y a trente ans, mais depuis, on a eu un doublement des demandes et une accélération pendant la crise du Covid. Sauf qu'on n'a pas eu d'augmentation de moyens. »*

Les délais d'attente sont trop longs. D'après lui, il faut parfois six à huit mois pour obtenir un premier rendez-vous. *« Il faudrait ne pas dépasser quinze jours,* estime-t-il. *Quand on a des situations d'angoisse ou des risques de suicide, on ne peut pas décemment aller au-delà. »*

Conséquence : prescrire devient une urgence. *« Si on avait le temps de voir l'enfant ou l'adolescent une ou deux fois avant en consultation, ce serait possible de rassurer dans certains cas avant d'avoir recours à ces médicaments »,* poursuit Guillaume Bronsard. Mais face au manque de professionnels, accéder à une psychothérapie est très difficile.

Ce sont souvent les médecins généralistes qui sont les premiers confrontés aux troubles psychiques des jeunes. D'après le pédopsychiatre Olivier Bonnot, ils prescrivent 80 % des médicaments psychotropes en France. Il voit lui aussi, à travers cette tendance, le résultat d'un manque de professionnels. *« Non seulement les généralistes ont des contraintes de temps, mais ils ne peuvent pas faire de thérapie avec leurs patients. »*

« Une destruction du métier »

Bernard Golse, pédopsychiatre et professeur à l'université Paris Cité, établit le même constat. *« La pédopsychiatrie est en passe de mourir en France. Nous sommes passés de 2.500 pédopsychiatres à 600 aujourd'hui »,* précise-t-il. Il regrette que les médicaments psychotropes soient autant prescrits. *« Normalement, ça vient en deuxième intention. En tant que professionnels, on est là pour soulager de la douleur. Le médicament peut être une aide, mais jamais sans suivi. »*

La pédopsychiatre Amandine Buffière, présidente de la Fédération des centres médico-psycho-pédagogiques (FDCMPP), des établissements dédiés aux troubles psychiques des enfants et des adolescents, s'inquiète aussi de la hausse des prescriptions. D'après elle, cela participe à une forme de « destruction du métier ». *« Les antidépresseurs remettent en question toute une philosophie du soin. Quand il y a un accompagnement, il n'y a pas de débat. Mais là, l'ensemble d'une tradition pédopsychiatrique est en train de se perdre »,* souligne Amandine Buffière.

Les chiffres clés

80 %
DES PSYCHOTROPES sont prescrits par des médecins généralistes.

+8 %
LA HAUSSE d'anxiolytiques délivrés entre 2019 et 2023.

Une mise à plat des besoins sollicitée

« Il y a un manque de personnel dans les endroits plus défavorisés, alerte-t-elle. *On n'est pas là pour les ordonnances, nous sommes là pour accompagner la réflexion, c'est un travail d'équipe. »*

La pédopsychiatre a témoigné dans le rapport « Investir dans la santé de l'enfant : une urgence nationale », remis en avril dernier au ministre délégué à la Santé, Frédéric Valletoux, qui demande de faire de la santé mentale de l'enfant une « cause nationale ». Amandine Buffière dénonce notamment l'absence de moyens accordés à ces établissements durant les dix dernières années. *« Il y a beaucoup de rapports et d'alertes mais aucune mesure sur le long terme n'est prise. Aux Assises de la pédiatrie, on promettait des mesures fortes, mais ça n'avance pas »,* déplore-t-elle.

Le pédopsychiatre Guillaume Bronsard, qui a également participé aux Assises de la pédiatrie, dit espérer des changements, tout en regrettant un manque de considération. *« Cela fait bientôt quinze ans qu'on a ce discours. On a besoin d'une mise à plat des besoins, pas d'un plan sur dix ans ou des effets d'annonce qui concernent juste le harcèlement, par exemple. »* — ***J. Z.***

Kamala Harris choisit l'ouverture à gauche avec Tim Walz

- En sélectionnant le gouverneur du Minnesota comme colistier, la candidate commence à dévoiler ses intentions.
- La perspective d'une dégradation économique aux Etats-Unis pourrait lui nuire.

ÉTATS-UNIS

Solveig Godeluck
— Bureau de New York

Kamala Harris a fait son choix et surpris son monde. Alors que Josh Shapiro était vu comme le candidat le plus évident à la vice-présidence des Etats-Unis, la candidate démocrate à la présidentielle a sélectionné Tim Walz pour figurer à ses côtés sur le ticket présidentiel. Le nom du gouverneur du Minnesota a commencé à fuiter dans les médias américains mardi matin, quelques heures seulement avant le premier meeting du duo, à Philadelphie.

Avec ce colistier, Kamala Harris commence à révéler ses intentions. Elle n'a pour l'instant pas encore formulé de projet pour l'Amérique. A sa décharge, elle n'est entrée en campagne que le 21 juillet, et n'a été officiellement investie candidate par les délégués du parti que lundi soir.

Mardi, elle a donc choisi le colistier le plus à gauche, elle qui est déjà vue comme *« encore plus à gauche »* que Joe Biden, et montrée du doigt par la droite comme une *« dangereuse progressiste de San Francisco »*.

Tim Walz est avant tout perçu comme le candidat de l'ouverture à gauche pour Kamala Harris… ne serait-ce que parce que l'hypothèse Josh Shapiro a été écartée. Le gouverneur de Pennsylvanie s'est en effet attaché à diriger avec l'assentiment des électeurs modérés des deux côtés du spectre politique.

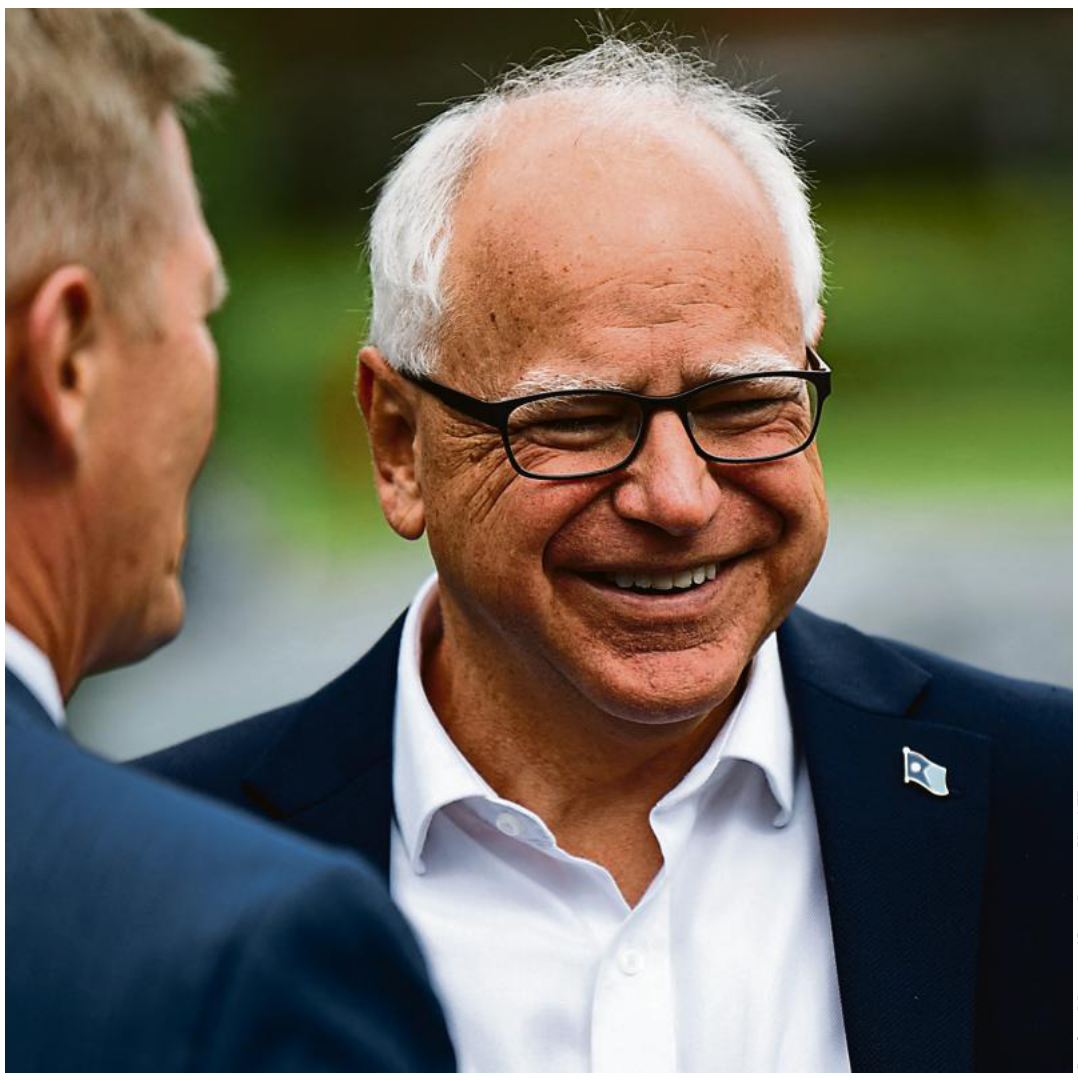

Stephen Maturen/Getty Images Via AFP

Le gouverneur du Minnesota Tim Walz va entrer de plain-pied dans la campagne cette semaine.

Trouver l'« alchimie »

Mais le centriste s'est mis à dos l'aile gauche du parti avec ses « chèques éducation » permettant aux familles de financer une scolarité privée pour leurs enfants. Les syndicats ont dénigré sa candidature, pas assez favorable aux travailleurs selon eux. Enfin, ce juif pratiquant a fait l'objet d'un tir de barrage des associations pro-palestiniennes.

Pendant le week-end, les pressions se sont accrues sur Kamala Harris. Elle a été mise en garde sur l'ambition de Josh Shapiro. Elle avait signalé qu'elle serait particulièrement soucieuse de l'*« alchimie »* avec son vice-président. Tim Walz, un élu du Midwest affable et drôle, a su la convaincre. C'est lui qui a trouvé la formule des *« types bizarres »* (« weird dudes ») de la campagne Trump-Vance. Cette pique est devenue virale. Elle semble encore plus efficace que les grands discours sur la démocratie et la *« bataille pour l'âme de la nation »* de Joe Biden : il s'agit de mettre les rieurs de son côté et de ne pas présenter les candidats démocrates comme les éternels tristes sires.

Tim Walz va entrer dans la campagne cette semaine. L'équipe Harris a concocté une tournée à perdre le souffle à travers les sept Etats pivots. Le colistier républicain J. D. Vance a annoncé qu'il les marquerait à la culotte dans leurs déplacements, avec une première contre-programmation mardi à Philadelphie. Mais concernant Donald Trump, le « QG de Kamala » ironise sur l'unique déplacement prévu par le candidat républicain, la même semaine : « baisse de régime, @realdonaldtrump ? »

Kamala Harris joue sur du velours, et profite de sondages ascensionnels. Depuis ce week-end, plusieurs enquêtes la placent devant Donald Trump. Cela reste dans la marge d'erreur, mais c'est un renversement de situation. Le modèle prédictif de « The Economist », qui s'appuie sur les sondages, lui donne 47,7 % d'intentions de vote, contre 45,5 % pour Donald Trump. Lorsqu'elle était en campagne, ils étaient à égalité.

Mais les sondages peuvent être volatils, d'autant plus que Kamala Harris va devoir prendre des positions politiques. Pour l'instant, elle fait campagne sur le bilan de son tandem avec Joe Biden. Les électeurs lui savent gré de son engagement pour l'avortement et les droits de vote. Mais sur l'immigration et l'économie, il faudra qu'elle parvienne à marquer une distance avec Joe Biden.

Le « lundi noir » boursier, la veille, a donné des munitions à Donald Trump. *« Kamala Krash »*, a-t-il fait feu sur Truth Social. Il a publié un montage vidéo sur la chute des cours de Bourse, haché d'interventions de la candidate : *« Les Bidenomics, ça marche »*, répète-t-elle d'une voix stridente.

Ce ne sera probablement pas la volatilité sur le Nasdaq qui poussera les électeurs à voter contre la vice-présidente sortante. En revanche, si la crise boursière se transforme en crise économique, cela pourrait lui coûter cher. Kamala Harris n'a pas dit comment elle voulait lutter contre la vie chère, qui empoisonne la vie politique depuis 2021. Et elle ne veut pas dilapider en quatre mois le capital sympathie lié aux 16 millions d'emplois créés en trois ans et demi. ■

Un colistier pour séduire le Midwest

Le gouverneur du Minnesota était le plus à gauche des finalistes pour la seconde place sur le ticket présidentiel démocrate. Cet enseignant est aussi un chasseur, proche du monde rural.

C'est finalement le plus inattendu des trois finalistes que Kamala Harris a choisi. La candidate a retenu Tim Walz pour concourir à la seconde place sur le ticket présidentiel, et peut-être devenir vice-président des Etats-Unis s'ils l'emportent en novembre.

Tim Walz, le gouverneur du Minnesota, ne dirige pas un Etat clé pour l'élection, contrairement à ses rivaux Josh Shapiro, le gouverneur de Pennsylvanie, et Mark Kelly, le sénateur de l'Arizona. Son Etat à lui est « bleu » (démocrate), sans hésitation. Mais en tant que président de l'association des gouverneurs démocrates, il connaît sur le bout des doigts les terres à conquérir en novembre, notamment le Michigan et le Wisconsin voisins.

Repas gratuits pour tous à l'école

Des trois hommes, c'est celui qui avait les faveurs de l'aile gauche du parti. Déjà à son deuxième mandat de gouverneur, il a pris des mesures plébiscitées à gauche, et inattendues par leur radicalité, souligne le « Wall Street Journal » : repas gratuits pour tous à l'école, droit de vote pour les ex-détenus, permis de conduire pour les migrants sans-papiers, légalisation du cannabis récréatif et promulgation d'une loi protégeant l'avortement comme un droit fondamental. Ses crédits d'impôts pour lutter contre la pauvreté des enfants sont *« les plus puissants de la nation »*, se félicite-t-il.

L'élu âgé de 60 ans, un an de plus que Kamala Harris, est originaire du Nebraska, dans une petite ville où il a passé toute son enfance et où il a obtenu un diplôme en sciences sociales. Il a commencé sa carrière comme enseignant, avec une particularité : il parle très bien le mandarin, ayant passé un an en Chine à l'époque. Il a ensuite été professeur de géographie dans un lycée du Minnesota, tout en coachant l'équipe de foot.

Tim Walz est entré à la garde nationale à 17 ans, et y a servi pendant 24 ans. C'est un chasseur, qui possède une arme à feu, et il vient d'un milieu rural – des arguments qui séduisent les électeurs attachés aux valeurs traditionnelles. Il a toutefois promulgué des lois pour restreindre l'usage des armes à feu dans son Etat, après un massacre commis dans un lycée à Parkland en Floride en 2018. Il n'est plus en bons termes avec le lobby des armes, la National Rifle Association.

Le père tranquille

Après le meurtre de George Floyd en 2020 à Minneapolis, la ville quasi jumelle de Saint Paul, capitale du Minnesota, a été le siège d'une émeute. Le gouverneur a envoyé la garde nationale pour rétablir l'ordre mais n'a pu empêcher les pillages et l'incendie d'un poste de police. Les républicains lui reprochent d'avoir réagi trop lentement.

Le nouveau colistier connaît les arcanes du Congrès et surtout de la Chambre des représentants où il a passé douze ans. Tim Walz a été élu à la Chambre en 2006, dans une circonscription rurale qui était tenue auparavant par les républicains. Il a constamment été reconduit par les électeurs, jusqu'à ce qu'ils fassent de lui leur gouverneur en 2018. Pour son deuxième mandat, le Sénat du Minnesota a basculé à gauche, et il a donc pu dérouler son agenda politique local sans encombre.

Son attitude débonnaire, ses chemises à carreaux, T-shirts, casquettes et son apparence de père tranquille ont quelque chose de rassurant pour l'électeur moyen. Ils font contrepoint au côté un peu raide de Kamala Harris. A côté de cet élu au fort accent du Midwest, le vice-président de Donald Trump J. D. Vance paraît presque emprunté. Désormais, ce sera le père tranquille du Minnesota contre le « péquenaud » des collines de l'Ohio. — ***S. G.***

Israël : le fardeau de la guerre pèse lourdement sur l'économie

PROCHE-ORIENT

Dix mois de guerre à Gaza auxquels s'ajoute désormais la menace d'une déflagration générale avec l'Iran et le Hezbollah pèsent sur l'économie, qui donne des signes d'essoufflement.

Pascal Brunel
— Correspondant à Tel Aviv

L'incertitude est plus que jamais le maître-mot qui pèse sur l'économie israélienne. Celle-ci avait déjà payé un lourd tribut avec les 10 mois de guerre à Gaza. Mais la situation s'est encore aggravée avec les menaces de représailles massives lancées par l'Iran et le Hezbollah. La tension est telle que le scénario d'une guerre régionale inquiète au plus haut point le monde des affaires en Israël.

Signe des temps : le Shekel a baissé de 5 % en une semaine face au dollar. La Banque d'Israël, qui avait mis de côté un pactole de 30 milliards de dollars au début de la guerre à Gaza le 7 octobre pour empêcher la devise nationale de dévisser n'est pas intervenue cette fois, alors qu'elle avait vendu 8,5 milliards de dollars pour soutenir le Shekel à la fin de 2023. La devise s'est ensuite redressée sans avoir à être dopée. La Bourse de Tel-Aviv a également reculé, mais dans une moindre mesure. Il est toutefois difficile de savoir ce qui relève des tensions militaires ou de la baisse générale qui a affecté tous les marchés dans le monde ces derniers jours.

Pénuries de main-d'œuvre

A quelques exemptions près dans le secteur de la high-tech, notamment pour la cybersécurité, presque tous les secteurs souffrent. Selon les prévisions de la Coface-BDI, 60.000 entreprises devraient mettre la clé sous la porte cette année, soit 50 % de plus que durant une année « normale ». *« Les entreprises sont confrontées à une réalité très complexe du fait de la guerre »*, souligne cette l'agence internationale.

Les handicaps se sont, en effet, multipliés. Quelques exemples : une bonne partie des entreprises ont été confrontées à des pénuries de main-d'œuvre. Plus de 250.000 Israéliens ont été mobilisés pour des périodes plus au moins longues comme réservistes. Au nom d'impératifs de sécurité, plus de 100.000 Palestiniens de Cisjordanie et de la bande de Gaza, qui travaillaient en Israël, ont été interdits de séjour ce qui a gravement affecté l'activité du bâtiment et de l'agriculture. Le recours à des immigrés d'Inde, du Sri Lanka ou d'autres pays n'a pas permis de regarnir les effectifs.

Pour compliquer le tout, la Turquie a décrété un embargo pour ses exportations vers Israël. Dans ce cas aussi, le coup le plus dur a été asséné au bâtiment pour la fourniture de ciment, de tuyaux, d'aluminium. Les entreprises de bâtiment ont dû s'adresser à d'autres fournisseurs étrangers plus chers en général. Les attaques des rebelles houthis, alliés de l'Iran, dans le Golfe ont également gravement perturbé le flux d'importations de Chine et provoqué une hausse des coûts de transport et des tarifs d'assurance.

> La Turquie a décrété un embargo pour ses exportations vers Israël.

Le tourisme est lui aussi totalement sinistré avec une chute brutale de 76 % du nombre de visiteurs étrangers au premier semestre. Pour la banque Hapoalim, toutes ces contre-performances devraient se traduire par une croissance limitée cette année à 1 %, deux fois moins que l'an dernier.

Au vu de ce tableau peu réjouissant, Standard and Poor's a rajouté lundi un avertissement en soulignant que *« les risques d'escalade sont en hausse »*. Cette agence souligne qu'un engrenage incontrôlé pourrait déboucher sur un conflit régional d'ampleur *« à la suite d'un accident ou d'une erreur de calcul, même si Israël, l'Iran et le Hezbollah ne souhaitent pas une escalade »*. Standard and Poor's, ainsi que Moody's n'avaient pas attendu les tensions actuelles pour abaisser dès le mois d'avril les notes sur le crédit et les perspectives économiques d'Israël.

Au total, le ministère des Finances a estimé il y a quelques mois à 67 milliards de dollars le coût de la guerre. Mais cette facture risque d'être beaucoup plus lourde encore en cas de conflit régional. ■

Le président algérien, Abdelmadjid Tebboune, 78 ans, bénéficie du soutien de l'état-major des armées. *Photo Ludovic Marin/AFP*

La réélection du dirigeant algérien est déjà verrouillée

MAGHREB

Le président algérien n'affrontera que deux candidats lors du scrutin du 7 septembre.

Sophie Amsili

« Verrouillé ». Le mot revient dans la bouche de tous les observateurs de l'Algérie pour qualifier le scrutin du 7 septembre prochain. Le mandat présidentiel d'Abdelmadjid Tebboune est remis en jeu, du moins pour la forme : l'issue de cette élection qui opposera le président sortant à deux candidats « figurants » ne fait aucun doute.

Sur les 16 prétendants ayant déposé leur dossier de candidature à la présidentielle mi-juillet, seuls trois ont été validés par la Cour constitutionnelle et pourront participer à la campagne qui s'ouvre le 15 août. Leurs noms ont été dévoilés mercredi dernier : le président sortant Abdelmadjid Tebboune, 78 ans, qui concourt sous l'étiquette d'indépendant et bénéficie du soutien de l'armée ; Youssef Aouchiche, 41 ans, ancien journaliste, député et chef du Front des forces socialistes (FFS), le parti d'opposition historique ; et Abdelaali Hassani, 57 ans, ingénieur des travaux publics et dirigeant du parti islamiste Mouvement de la société pour la paix (MSP).

Quant aux autres candidats, ils ont vu leur dossier rejeté et quelques-uns sont même poursuivis par la justice depuis lundi. Le parquet d'Alger a annoncé avoir placé sous contrôle judiciaire trois de ces prétendants sans les nommer, et placé en détention provisoire 68 autres personnes. Ils sont notamment accusés d'avoir payé des élus pour obtenir les 600 parrainages.

D'après des médias, il s'agirait de la femme d'affaires Saida Neghza, de l'ancien ministre Belkacem Sahli, chef de l'Alliance nationale républicaine, et d'Abdelhakim Hamadi, dirigeant d'un laboratoire de produits vétérinaires qui avait déjà essayé par deux fois d'être candidat à la présidentielle.

Est-ce une tentative d'écarter des personnalités qui pourraient faire du tort au président ? La candidature de Saida Neghza en particulier avait attiré l'attention : la dirigeante de la Confédération générale des entreprises algériennes (CGEA), classée par « Forbes Afrique » comme l'une des 50 Africaines les plus influentes, s'est faite depuis quelques mois le porte-voix des milieux d'affaires algériens.

Malaise du secteur privé

Dans une lettre ouverte au président Tebboune publiée en septembre, elle dénonçait *« des persécutions et des pressions diverses de la part des différents représentants de l'Etat »* sur les milieux d'affaires et ciblait en particulier *« des amendes infligées par un comité formé de cinq ministres, sans même avoir le droit d'accéder à leurs dossiers, des amendes qui dépassent pour certains le montant des actifs de leurs sociétés et qu'ils ne pourront pas payer »*.

Quelques jours plus tard, Saida Neghza subissait les foudres de l'agence de presse officielle, l'APS, qui l'accusait de défendre les intérêts de *« l'ordre ancien »*. Ce qui n'a pas empêché le président Tebboune de supprimer le comité interministériel qu'elle dénonçait. *« Sa prise de parole traduit le malaise du secteur privé face à l'épuration économique qui est menée depuis la chute de Bouteflika au nom de la lutte contre la corruption »*, analyse Hamza Meddeb, chercheur au Carnegie Middle East Center spécialisé sur l'Afrique du Nord. *« Le président Tebboune a été pris dans une forme de populisme qui fait que les hommes d'affaires ont toujours ce statut de suspects. »*

Restée discrète plusieurs mois, la femme d'affaires a créé la surprise en juin en déclarant sa candidature à la présidentielle. Las ! Malgré un nombre de parrainages suffisants, son dossier a été rejeté. Saida Neghza a alors dénoncé des fraudes de l'autorité électorale et des pressions sur les élus qui lui ont accordé leur parrainage, confirmées par le média en ligne d'investigation Algérie Part.

« La candidature de Saida Neghza montre aussi qu'il est temps que l'Algérie se saisisse sérieusement de la question de la diversification de son économie, note aussi Hamza Meddeb. *Le pouvoir, qui a fait bondir les dépenses publiques ces dernières années, bénéficie d'une trêve grâce à la hausse du prix des hydrocarbures. Mais Abdelmadjid Tebboune sait qu'il est attendu sur cette question et devra faire preuve de rigueur budgétaire. Son deuxième mandat sera déterminant sur ces sujets. »* ■

Présidentielle en Tunisie : les opposants trouvent porte close

MAGHREB

Plusieurs candidats présumés à l'élection d'octobre ont été condamnés à des peines de prison et d'inéligibilité.

D'autres se plaignent d'obstacles administratifs.

Y aura-t-il ne serait-ce qu'un seul véritable opposant sur la ligne de départ face à Kaïs Saïed le 6 octobre prochain ? C'est la grande question qui se pose en Tunisie alors qu'un à un, les principaux opposants au président, qui a accaparé tous les pouvoirs depuis trois ans, annoncent être empêchés de participer au scrutin. Lundi, à la veille de la date limite pour déposer un dossier de candidature à l'élection, un tribunal tunisien a ainsi condamné trois candidats présumés à des peines d'emprisonnement de huit mois ! Le politicien Abdellatif Mekki, l'activiste Nizar Chaari et le juge Mourad Massoudi ont aussi écopé d'une interdiction à vie de se présenter aux élections, en raison d'accusations de fraude électorale.

Dans la soirée, c'est Abir Moussi, cheffe du Parti destourien libre (PDL) et l'une des voix les plus critiques du président, qui a été condamnée à deux ans d'incarcération en vertu d'un décret contre les « fausses nouvelles ». On lui reproche d'avoir critiqué l'instance électorale. L'opposante était déjà emprisonnée depuis octobre pour des accusations « d'attentat ayant pour but de changer la forme du gouvernement ».

Ceux qui ont réussi à récolter assez de parrainages butent sur un autre obstacle : l'obtention du « bulletin numéro 3 », leur casier judiciaire, indispensable pour déposer sa candidature. L'administration refuse de délivrer ce sésame, se plaignent plusieurs candidats, y compris l'un des plus sérieux rivaux de Kaïs Saïed, Mondher Zenaïdi, ancien ministre de Ben Ali.

L'instance électorale devrait publier dans quelques jours la liste définitive des candidats, mais la volonté du président de s'assurer sa réélection ne fait guère de doute. *« On attend cette liste, et notamment si Mondher Zenaïdi peut y figurer. Mais tout laisse à penser qu'il n'y aura pas de véritable compétition,* constate Michaël Ayari, analyste au Crisis group et spécialiste du pays. *On a le sentiment d'un règlement de comptes : il s'agit d'en finir avec tous les symboles de la transition démocratique. Ce sont douze ans d'ouverture politique qui se referment, de manière accélérée depuis 2021. »*

« Une dictature dysfonctionnelle »

« La Tunisie est en train de réapprendre ses savoir-faire autoritaires », abonde Hamza Meddeb, chercheur au Carnegie Middle East Center spécialiste de l'Afrique du Nord. En témoignent les condamnations d'opposants lundi qui sont des *« décisions expéditives, au terme de procès invraisemblables »*. Mais la Tunisie n'est pas l'Algérie, souligne le chercheur, alors que le président Tebboune devrait affronter deux candidats figurants le 7 septembre prochain : *« En Algérie, c'est une machine bien huilée. La compétition est désamorcée depuis des décennies et Abdelmadjid Tebboune incarne une forme de stabilité. A l'inverse, en Tunisie, on est passé d'une démocratie dysfonctionnelle à une dictature tout aussi dysfonctionnelle. »*

D'abord parce que les difficultés économiques du pays sont toujours là : une croissance annuelle du PIB inférieure à 1 %, un taux de chômage à 16 %, une dette à 80 % du PIB, une inflation à 9 %… *« Kaïs Saïed a profité d'une alliance opportuniste avec l'appareil sécuritaire et de la colère de la population avec la détérioration de la situation économique et sociale. Mais il se présente sans bilan et sans un début de réponse au marasme économique »,* note Hamza Meddeb. De plus, *« il y a des failles dans le système, poursuit le chercheur. La position de l'armée est la grande inconnue. Et le président lui-même se plaint de la haute fonction publique qui n'exécute pas ses ordres car elle voit bien qu'il n'est pas l'homme de la situation »*. Des doutes que même un scrutin joué d'avance ne suffira pas à effacer. — ***S. A.***

L'e-commerce en Turquie menacé par le blocage d'Instagram

ASIE MINEURE

Alors que l'Etat turc a interdit l'accès à la plateforme Instagram vendredi dernier, de nombreuses voix alertent quant aux conséquences économiques.

Killian Cogan
— Correspondant à Istanbul

Cinq jours après que le gouvernement a interdit l'accès à la plateforme Instagram, la contestation monte en Turquie. Vendredi 2 août, l'Autorité turque des technologies et de l'information (BTK) a annoncé qu'elle bloquait l'accès à Instagram, sans fournir d'explication. Cette décision est intervenue quelques jours après que Fahrettin Altun, le chef de la communication du président turc Recep Tayyip Erdogan, s'est insurgé contre Instagram sur X, accusant la plateforme de *« censurer »* les messages de *« condoléances pour le martyr* [Ismail] *Haniyeh »*.

Lundi 5 août, le ministre turc de l'Infrastructure et des Transports, Abdulkadir Uraloglu, a annoncé que des pourparlers avaient été entamés entre les autorités turques et Meta, la société mère de la plateforme Instagram, dans le but de trouver un accord, mais *« qu'aucun résultat satisfaisant n'avait été trouvé jusqu'alors »* et que *« les discussions se* [poursuivaient] ». *« Nos demandes sont claires, dès* [qu'Instagram] *aura corrigé ces lacunes, nous lèverons l'interdiction. Nous sommes dans un pays où il y a des lois et des règles »,* a assuré le ministre.

« Fascisme numérique »

S'exprimant à ce sujet le même jour, le président Recep Tayyip Erdogan a quant à lui accusé Instagram de *« fascisme numérique »*. « [Instagram] *ne peut pas tolérer des photos de martyrs palestiniens et les interdit aussitôt. Ces entreprises ont déclaré la guerre à la résistance glorieuse et aux héros du peuple palestinien dans le monde virtuel. Nous les voyons agir comme une mafia à chaque fois que leurs intérêts sont en jeu »,* a ainsi asséné le chef d'Etat à Ankara.

Pendant ce temps-là, plusieurs voix ont alerté quant aux conséquences économiques que pourrait entraîner ce blocage pour le pays. En effet, la Turquie, qui compte plus de 86 millions d'habitants, recense près de 58 millions d'usagers d'Instagram. Or la plateforme sert à de nombreuses activités commerciales. *« Instagram doit être rouvert de toute urgence, cette interdiction* […] *a surtout touché les commerçants et les petits producteurs,* a ainsi prévenu sur X le compte Beyoglu Esnafi, qui représente le quartier central de Beyoglu à Istanbul et ses commerçants, ce mardi. *Pour les petites entreprises, les restaurants, les théâtres, les salles de concert et les femmes qui font de l'artisanat et de la cuisine, les affaires se sont arrêtées. »*

La plateforme sert à de nombreuses activités, notamment pour les petites entreprises.

Emre Ekmekçi, le vice-président de l'Association turque des opérateurs d'e-commerce, a pour sa part estimé que le blocage d'Instagram *« pourrait entraîner des pertes économiques de près de 1,9 milliard de lires turques* [soit 52 millions d'euros] *par jour »*, s'exprimant sur la chaîne privée turque CNCB-e. 10 % du commerce en ligne en Turquie s'effectuerait par le biais des réseaux sociaux, a-t-il aussi affirmé.

Certaines personnalités publiques, à l'instar de la chanteuse turque Demet Akalin ou de l'influenceuse de mode islamique Sena Sever, pourtant connue pour son soutien à l'égard du parti au pouvoir, se sont indignées contre cette mesure. *« C'est comme si un jour, vous vous réveillez et que l'entreprise pour laquelle vous travaillez a été fermée sans explication »*, s'est agacée Sena Sever.

Outre le blocage d'Instagram, le gouvernement turc a annoncé ce mardi qu'il prévoyait de restreindre le montant des marchandises achetées à l'étranger sur des plateformes d'e-commerce de 150 à 30 euros. Les droits de douane sur ces marchandises augmenteront de surcroît de 18 % à 30 % si elles proviennent de l'Union européenne, et de 30 % à 60 % si elles viennent d'ailleurs. ■

en bref

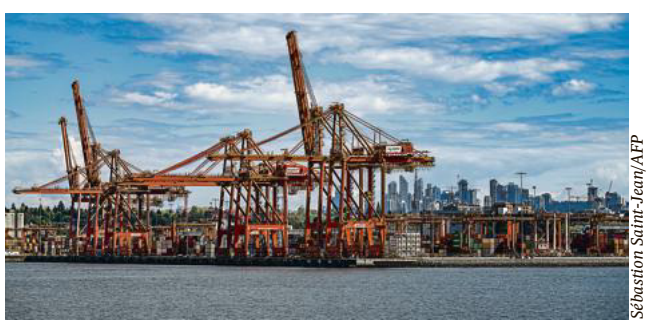

Sébastien Saint-Jean/AFP

Le Canada enregistre un excédent commercial en juin

COMMERCE Le Canada a affiché un excédent commercial surprise de 638 millions de dollars canadiens (423 millions d'euros) en juin. L'or et le pétrole ont représenté les trois quarts de l'augmentation des exportations canadiennes, qui ont progressé de 5,5 %. La balance commerciale du Canada avait enregistré un troisième déficit consécutif en mai et les analystes prédisaient à nouveau un déficit pour juin.

analyses

Les funérailles d'Ismaïl Haniyeh, leader du Hamas, le 1er août dernier à Téhéran.
Photo Vahid Salemi/AP/Sipa

Iran, Israël, Hamas, vers le deuxième acte ?

LE REGARD SUR **LE MONDE**

de **Dominique Moïsi**

Au Moyen-Orient le deuxième acte de la tragédie va-t-il inéluctablement s'ouvrir sous nos yeux dans les jours, sinon dans les heures qui viennent, avec des ripostes simultanées (ou non) du Hezbollah et de l'Iran contre Israël ? Le premier acte s'était ouvert dans le sang et la fureur le 7 octobre. Le second peut se traduire par une guerre régionale sur une grande échelle.

Après neuf mois de combats intenses à Gaza, qui ont fait sans doute 40.000 morts côté palestinien, dont au moins 2/3 de civils, les Israéliens sont revenus à ce qui semble être leur « avantage comparatif » : l'élimination ciblée de leurs adversaires, et ce de Beirut à Téhéran (en passant bien sûr par Gaza).

Ayant fait la preuve de la supériorité toujours intacte de leurs services de renseignement, les Israéliens vont-ils – une fois passée la riposte de l'Iran et de ses créatures, du Hezbollah au Liban aux Houthis au Yémen, sans oublier le Hamas à Gaza, sinon en Cisjordanie – décréter que leur objectif principal (rétablir leur dissuasion stratégique) a été atteint ? Et qu'ils sont désormais prêts à parvenir à un accord à Gaza : l'arrêt des hostilités contre la libération des otages ?

Le problème est que cette vision rationnelle – qui est peut-être celle des principaux dirigeants de l'armée – n'est sans doute partagée, ni par Benyamin Netanyahou, ni par ceux qui restent en vie des responsables du Hamas. Le Premier ministre d'Israël est obsédé par des calculs à court terme, qui ont plus à voir avec l'avenir de sa personne qu'avec celui de son pays.

Le dirigeant du Hamas à Gaza, Yahya Sinouar se perçoit comme l'héritier direct de Salah al-Din (Saladin) celui qui reçoit la victoire de Dieu. Son martyre, à ses yeux, accélérera la chute de « l'entité sioniste » qui ne peut connaître à terme, que le sort des Royaumes Croisés de Jérusalem. Pourquoi accepterait-il un compromis ?

Humiliation

Humiliés, par un attentat spectaculaire (et qui traduit la « perméabilité » de leur régime) en plein cœur de leur capitale, contre Ismaïl Haniyeh, le dirigeant politique du Hamas, les Mollahs ne peuvent laisser passer l'affront sans réagir, de « manière réelle ». Au risque de voir l'escalade des hostilités déboucher sur un vrai conflit régional, et une guerre totale.

En dépit des avertissements réitérés du président Joe Biden – un ami de longue date d'Israël dont la sincérité ne saurait être mise en doute – les dirigeants israéliens sont-ils tombés dans le piège que leur tendait le Hamas ? *« En m'humiliant vous avez fait de moi des Barbares. Votre volonté de revanche, le mot de vengeance serait plus juste, a fait progressivement de vous des Parias sur la scène internationale. »* Un des problèmes majeurs d'Israël est, qu'avec le passage du temps et à travers l'occupation et le séjour de beaucoup d'entre eux dans les prisons de l'Etat Hébreu, les Palestiniens se sont mis à connaître et à comprendre les Israéliens beaucoup mieux que ces derniers ne les comprenaient. Il fut un temps ou des dirigeants militaires et civils israéliens considéraient qu'il était indispensable de parler l'arabe, de connaître leur histoire et leur civilisation pour pouvoir interagir avec les Palestiniens.

Tel ne semble plus être le cas aujourd'hui. Complexe de supériorité teinté d'indifférence, matérialisme poussé à l'extrême dans le contexte de la mondialisation, religion de la terre, réflexes identitaires et sécuritaires, retour comme un boomerang des blessures d'un passé qui ne cicatrise pas, sans oublier la droitisation d'Israël, et la corruption de l'Autorité palestinienne, tout semble avoir concouru à la préparation du drame que nous vivons depuis le 7 octobre dernier.

> On semblerait presque se préparer à vivre ce que connaît Kiev, depuis un peu plus de deux ans.

Face à cette chronique d'une catastrophe annoncée, et avant qu'il ne soit trop tard, la communauté internationale a-t-elle encore les moyens et plus encore, la volonté d'agir pour éviter le pire ? L'Amérique dispose de moyens de pression politique et économique sur Israël et d'outils de dissuasion militaire face à l'Iran. La Chine qui est le premier client de Téhéran sur le plan énergétique a des cartes à jouer en Iran.

Elle ne peut souhaiter une guerre directe entre Jérusalem et Téhéran qui aurait des répercussions négatives sur l'économie mondiale et donc de manière très directe sur le taux de croissance de la Chine. On ne peut que constater avec tristesse, le rôle très secondaire qui peut être aujourd'hui celui de l'Europe. Elle est pourtant aux premières loges, mais plus comme un spectateur impliqué et une potentielle victime, que comme un acteur responsable.

Quelle est la capacité de pénétration d'Israël, (ce pays qui a trop d'histoire et pas assez de géographie) par l'Iran et par ses alliés ? Les attaques conjointes contre l'Etat Hébreu peuvent-elles saturer ses capacités de défense, pourtant exceptionnelles ? En fonction de la réponse à cette question, jusqu'où Israël voudra-t-il aller dans sa réplique militaire ? Le pire n'est jamais sûr. Mais cette fois-ci, il devient presque probable. De Haïfa à Tel Aviv, et de Beirut à Téhéran, on semblerait presque se préparer à vivre ce que connaît Kiev, depuis un peu plus de deux ans.

Dominique Moïsi est géopolitologue.

Il y a 50 ans dans « Les Echos »

Programme Concorde "gelé" : une décision de sagesse

Concorde n'est plus à vendre. Après l'accord de principe établi par MM. Valéry Giscard d'Estaing et Harold Wilson vendredi, accord dont les modalités vont être définies dans quelques semaines à Londres entre M. Cavaillé, secrétaire d'Etat aux Transports, et son homologue britannique M. Wedgwood Benn, la prospection commerciale en faveur du supersonique franco-britannique n'a théoriquement plus d'objet.

En effet, seize appareils vont être construits. On s'en tiendra là, à moins que, prochainement, affluent les commandes ou que se modifient les positions des deux gouvernements, ce qui paraît irréaliste. Or Concorde est aujourd'hui commandé ferme à neuf exemplaires, cinq pour British Airways et quatre pour Air France, six options restant en cours, pour les compagnies chinoise et iranienne. [...]

Les pièces pour ces seize appareils sont en fabrication et il y a déjà rupture de charge depuis plusieurs mois pour certains sous-traitants. La décision prise de ne pas construire trois Concorde supplémentaires et de ne pas garder une avance – risquée – de dix appareils par rapport aux commandes fermes va donc apporter progressivement de graves problèmes d'emploi. [...] C'est au niveau du bureau d'études que la situation risque d'être rapidement la plus délicate puisque MM. Wilson et Giscard d'Estaing n'ont pas jugé utile d'envisager la fabrication, à partir du dixième exemplaire, de Concorde aux performances améliorées. C'était là un vœu essentiel du constructeur. [...]

Il ne semble pas que le président de la République ait défendu avec beaucoup de vigueur l'idée de construire quelques Concorde supplémentaires : la décision de s'arrêter à seize apparaît en effet parfaitement logique, compte tenu de la situation actuelle. En effet, si jadis, le but était de vendre Concorde à de nombreuses compagnies notamment américaines, pour rentabiliser l'opération, aujourd'hui, il ne s'agit plus de cela. L'objectif ne peut être que de mener une opération à son terme, de faire voler sous les couleurs françaises et britanniques les premiers appareils supersoniques commerciaux dans l'histoire de l'humanité, d'accumuler un acquis technologique et expérimental susceptible d'être négocié lorsqu'il s'agira de construire avec les Américains le supersonique de la deuxième génération.

Cet objectif sera atteint. Que seize appareils volent, ou dix-neuf, ou trente, n'a désormais plus grand intérêt : au contraire, les constructeurs ou les Etats (en l'occurrence c'est la même chose) risquent plus de 200 millions de francs sur chaque nouvel appareil. Moins ils en vendent, moins ils perdront d'argent. En outre, l'opération Concorde, si prestigieuse et intéressante qu'elle soit, est une véritable gangrène pour la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) : les crédits publics accordés à l'entreprise nationale pour la fabrication de cet appareil ont faussé les comptes, facilité le laisser aller, accru la gabegie dans toutes les branches de l'entreprise natiEonalisée qui apparaît aujourd'hui comme un exemple de mauvaise gestion. [...]

La SNIAS, qui ne désespère pas de voir la situation de Concorde se débloquer, lorsque Iran Air confirmera son option (peut-être à l'automne), propose, pour maintenir son plan de charge, un certain nombre de projets (versions améliorées de Concorde et de l'Airbus, conception d'un avion bénéficiant de l'acquis du Mercure, autour du futur moteur de 10 tonnes Snecma-General Electric, etc.). Mais la société nationale n'a aucune chance de se faire entendre si, au-delà des problèmes de personnes, sa situation n'est pas assainie, et d'abord éclaircie dans une grande « opération survie ».

— ***Les Echos***

(Publié le 22 juillet 1974)

opinions

Retrouvez ***tous nos graphiques*** *sur* *lesechos.fr/infographies*

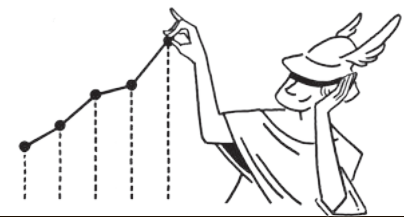

LE **POINT DE VUE**

*d'*Amir Reza-Tofighi

Il faut redonner du pouvoir aux corps intermédiaires

Les bouleversements politiques se succèdent. Face à cette instabilité et aux difficultés des responsables publics à trouver des accords, la confiance des citoyens envers leurs élus est fragilisée. Le moment est venu de réaccorder la confiance aux acteurs de terrain pour construire la France de demain.

Dans ce contexte, les corps intermédiaires sont, plus que jamais, investis d'une double mission de représentation et d'action. Leur lecture de notre société ne doit plus être secondaire. Qu'il s'agisse d'associations, de syndicats de salariés ou d'organisations patronales, mais aussi des institutions qui les regroupent et les représentent comme le Conseil économique, social et environnemental (Cese). Ils sont un relais entre les citoyens et l'Etat au service des grandes décisions pour notre pays.

Cohésion et participation

Socialement, ils favorisent la cohésion en offrant des espaces de participation citoyenne. Ils recueillent les préoccupations, invitent au dialogue et expriment les intérêts de leurs membres, a fortiori de différents groupes sociaux. Economiquement, ils jouent un rôle de premier plan au service du développement de nos entreprises. En facilitant la concertation entre acteurs du terrain, et en soutenant les initiatives locales, les corps intermédiaires stimulent notamment l'innovation et encouragent l'entrepreneuriat.

Territorialement, ils sont les garants d'un maillage serré de compétences unique. Leur action contribue à atténuer la fuite des talents, permet de dynamiser les territoires et favorise la création d'emplois. En somme, les corps intermédiaires sont les médiateurs bâtisseurs des réformes de demain et un maillon essentiel à la vitalité de la prise de décision et de l'action politique.

> En facilitant la concertation entre acteurs et en soutenant les initiatives locales, les corps intermédiaires stimulent l'innovation et encouragent l'entrepreneuriat.

Pour assumer pleinement cette tâche, ils doivent pouvoir jouir d'une triple vitalité. D'abord, celle de pouvoir décider en responsabilité. La garantie financière de l'Etat sur les organisations gérées paritairement, comme l'Unédic, n'encourage pas les corps intermédiaires à trouver des accords en conscience. Ce filet de sécurité est devenu un poids pour l'autonomie réelle des organisations. Cette garantie doit être abrogée au profit de la responsabilisation et de l'efficacité des accords entre organisations syndicales et patronales.

Ils doivent ensuite disposer de plus de pouvoir, avec plus de responsabilités au service d'une plus grande capacité de décision. Un premier travail a été fait ces dernières années à travers l'inversion de la hiérarchie des normes, qui permet aux branches et aux entreprises de déroger à certaines règles du Code du travail. Ce principe doit être étendu sur de multiples domaines. Les 35 heures en sont un exemple : laissons les branches décider du temps de travail.

Enfin, il faut garantir une égalité réelle entre les corps intermédiaires. Pour participer aux différentes instances, les syndicats de salariés et toutes les organisations patronales doivent aujourd'hui prouver leur représentativité, leur poids dans les entreprises et par extension dans le débat public. Dans le même temps, d'autres organisations, notamment environnementales et aux pratiques parfois extrémistes, se voient attribuer des sièges au sein d'instances comme le Cese sans décompte officiel de leur représentativité. La règle doit être la même pour toutes les organisations représentant la société civile. Cela permettrait de légitimer les organisations réellement représentatives. En soutenant et en valorisant le rôle des corps intermédiaires, nous construirons un modèle politique perfectionné et plus représentatif ; celui d'une société novatrice, plus juste, plus prospère.

Amir Reza-Tofighi est président de Vitalliance et membre du comité exécutif de la CPME.

LE **POINT DE VUE**

de Michel Yahiel

Une seule solution : le dialogue social

Non seulement le Parti socialiste n'a pas la majorité, mais les partis prolétariens ne l'ont pas davantage. Il n'y a pas de majorité socialiste ; il n'y a pas de majorité prolétarienne. » (Léon Blum, 31 mais 1936)

L'Histoire bégaie donc, se répétant parfois, contrairement à l'adage, même si le contexte politique n'a plus grand-chose de comparable avec l'immédiat avant-guerre. Pas davantage que le format des responsables politiques : en effet, ni la gauche, ni la droite, ni les formations qui les jouxtent ne semblent franchement à la hauteur des enjeux colossaux dans lesquels la France de 2024 se débat. Quoi qu'il en soit, un double message a été envoyé massivement par les électeurs, au lendemain de la séquence politique abracadabrantesque déclenchée par le chef de l'Etat le 9 juin dernier : pas d'accès au pouvoir du RN, une prime à une nouvelle union de la gauche, toutefois non assortie de la majorité des sièges à l'assemblée.

Pour des raisons relevant d'une obscure clarté, chacun des acteurs s'est engagé dans un mortifère jeu de dupes. Le président de la République joue la montre en « laissant venir » les diverses propositions pour Matignon, d'autant qu'elles manquent de perspectives précises de compromis politiques. La droite, en dépit de ses postures (pas moi, pas ça), fait tout pour lui faciliter la tâche et peser ainsi sur la fin du quinquennat.

Le RN, groggy par le sort des urnes, recouvre un début de santé en opposant son unité interne à la cacophonie ambiante. LFI, enfin, continue d'imposer sa férule à ses « alliés », quoi que disent et pensent les rares voix fortes entrevues dans ce brouillard, dont bien entendu Marine Tondelier, tout cela parce que Mélenchon entretient de façon à peine voilée un espoir ultime, tel l'écureuil de « L'Age de glace » convoitant la noisette qui lui échappe sans cesse : le blocage des institutions, donc la perspective de présidentielles anticipées, l'ancien sénateur PS de l'Essonne ne doutant pas qu'il pourra alors s'imposer.

On le voit, la probabilité de sortir de cette nasse tend inexorablement vers zéro, sans que l'on puisse d'ailleurs savoir si la période olympique qui débute au mieux constitue un heureux répit, ou, au contraire, une fragile parenthèse. A défaut d'avoir opéré un choix – on peut d'ailleurs se demander, au passage, pourquoi ne pas avoir répondu « chiche » à un profil aussi complet que celui de Mme Tubiana, qui avait notamment les atouts indispensables pour gouverner au centre – il est à espérer que l'Elysée évoque le contenu que son locataire compte assigner à ses quelque trente-deux mois de mandat à venir.

Conférence sociale

De fait, la majeure partie des grands chantiers à ouvrir ou reprendre, ont trait aux politiques sociales : avenir des retraites, niveau du SMIC, assurance-chômage, réforme du système de santé, lutte contre les exclusions, statuts et rémunérations des agents publics, pour ne prendre que quelques exemples. Quitte à sembler s'immiscer trop avant dans le travail gouvernemental, on peut ainsi penser que l'annonce présidentielle d'une grande conférence sociale à la rentrée marquerait un retour bienvenu au réel, alors même que, depuis 2017, cette formule utile et efficace avait été moquée, puis négligée et contournée, contre toute logique.

> Le risque n'est pas nul d'assister à des tensions dans le pays, avivées par l'image d'un Etat impotent.

Sortir de cette approche simpliste aurait l'intérêt de marquer un changement notable. Au-delà de l'impact intrinsèque de cette ingénierie, liée notamment à la force des organisations syndicales, au regard de l'évanescence des partis politiques, il faut aussi considérer que le risque n'est pas nul d'assister à des tensions dans le pays (écho des gilets jaunes, jeunesse, banlieues…), avivées par l'image d'un Etat impotent. Dès lors, nous serions vraiment collectivement bien inspirés d'y réfléchir dans un cadre robuste, tournant le dos à l'improvisation permanente. Bref, un(e) Premier ministre vite, une relance prioritaire d'un ambitieux mécanisme de concertation : à défaut de garantir le printemps à la France, ce menu simple pourrait épargner à nos compatriotes de s'engager dans un bien long hiver.

Michel Yahiel est un ancien haut fonctionnaire.

Dessin Maïlys Glaize pour « Les Echos »

art&culture

Les chaussettes de Shyamalan

Adrien Gombeaud

FILM AMÉRICAIN

Trap

De M. Night Shyamalan. Avec Josh Hartnett, Saleka Shyamalan, Ariel Donoghue. 1 h 45.

Depuis « Le sixième sens » en 1999, M. Night Shyamalan ne s'est jamais départi de son statut de petit génie et ses films malins ne manquent jamais d'idées. Avec « Trap », son nouveau long-métrage, il tend au cinéma un piège redoutable… qui va se refermer sur lui. A Philadelphie, Cooper accompagne sa fille au concert de son idole, Lady Raven. Coups d'œil complices, petits gestes attentionnés, il a tout du bon père de famille tombé tout droit d'une sitcom.

« Trap » s'annonce alors comme l'histoire d'un héros ordinaire destiné à sauver la foule de terribles preneurs d'otages. Or le scénario va prendre la voie complétement inverse. Quelques minutes après, on découvre que Cooper est un serial killer surnommé Le Boucher. La petite armée de policiers qui converge vers le concert est là pour l'identifier et l'arrêter.

Naufrage

Nous nous trouvons donc, face à « Trap », dans une situation originale : les « gentils » ne sont montrés que de loin, l'enjeu n'est pas d'attraper Le Boucher mais de comprendre par quelles méthodes il parviendra à se tirer des mailles du filet tendu par les policiers. Sous sa drôle d'intrigue, M. Night Shyamalan va faire passer une obscure idée : la famille ne vous donne-t-elle pas, parfois, des envies de meurtre ? Pendant près d'une heure, « Trap » s'avère assez prenant. Le récit slalome de surprises en gags, tandis que d'improbables et amusants rôles secondaires surgissent dans les couloirs d'une salle de concert, qui se trouve elle-même transformée en personnage par une mise en scène inspirée.

L'édifice repose aussi beaucoup sur l'interprétation de Josh Hartnett, acteur rare qui sait rendre son « boucher » assez séduisant pour qu'on parvienne sinon à le trouver sympathique, du moins à éprouver l'envie de suivre ses pérégrinations.

Cependant, au bout d'une heure, l'auteur d'« Incassable » paraît lui aussi désespérément chercher la sortie de son histoire. Abandonnant l'idée du huis clos, le cinéaste multiplie les clins d'œil à Hitchcock, de « Psychose » à « L'Homme qui en savait trop ».

Il s'agit moins d'hommages que de béquilles destinées à soutenir le projet jusqu'à une ligne d'arrivée qu'il ne trouvera jamais. Finalement M. Night Shyamalan évoque furieusement Francesco Schettino, le capitaine frimeur du Costa Concordia qui, en 2012, planta son navire sur les côtes de Toscane, puis s'en alla à terre à la recherche de chaussettes sèches en laissant ses passagers perdre pied. ■

Josh Hartnett, père parfait et parfait serial killer, dans une fiction qui détourne drastiquement la figure du héros ordinaire. *Photo Warner Bros*

Toutes griffes dehors !

Olivier De Bruyn

FILM ROUMAIN

Tigresse

d'Andrei Tănaseavec. Avec Catalina Moga, Paul Ipate, Alex Velea. 1 h 20.

Vera, vétérinaire roumaine, officie dans une petite ville de Transylvanie. Elle soigne dans son cabinet les innombrables bobos des chiens et chats de ses compatriotes et veille au bien-être d'animaux plus imposants dans un zoo situé à proximité de la bourgade. Un soir, l'héroïne surprend Toma, son compagnon, en plein ébat érotique avec une jeune fille. Furieuse et humiliée, elle se réfugie dans « son » zoo et, peut-être par mégarde, oublie de refermer la porte d'un enclos, permettant ainsi à une femelle tigre de s'échapper dans la forêt avoisinante. Le lendemain matin, Vera, Toma et quelques représentants des forces de l'ordre entament une traque pour récupérer l'animal avant que ce dernier ne s'approche trop des habitations et ne commette un drame.

Dans « Tigresse », son premier long-métrage et une des bonnes surprises de l'été, Andrei Tănase brouille les pistes narratives et le spectateur ne s'en plaint pas. En 1 h 20, le metteur en scène signe à la fois un « pur » suspense – l'animal sera-t-il rattrapé et, éventuellement, exécuté ? -, un drame intimiste intense – l'adultère n'est pas la seule zone d'ombre qui plane sur le couple au cœur du récit – et une comédie singulière sur certaines réalités de son pays. Contrairement à la plupart de ses talentueux collègues du cinéma roumain (Cristian Mungiu en tête), Andrei Tănase ne néglige pas l'humour dans ce film qui, pourtant, évoque un terrible secret et un deuil impossible à accomplir. La recherche un tantinet absurde de la tigresse dans la forêt où d'autres bêtes menacent (dont un serpent malintentionné à l'égard du mari infidèle) et l'agitation de certains personnages secondaires – comme les ex-propriétaires de l'animal : des mafieux tatoués de la tête aux pieds – entraînent parfois le film dans des directions cocasses.

Absurdité et mélancolie

L'essentiel est néanmoins ailleurs : sans jamais s'abîmer dans les pièges de la métaphore grandiloquente sur la liberté, le cinéaste entremêle subtilement l'histoire intime et douloureuse de Vera avec l'échappée belle de la tigresse qui cherche à fuir un environnement ennemi.

Une sourde mélancolie hante cette fiction imprévisible sur l'émancipation. Une fiction qui, par ailleurs, révèle une actrice stupéfiante : Catalina Moga, aussi convaincante dans les scènes où elle prend soin des animaux sauvages que dans les séquences où, toutes griffes dehors, elle bataille avec des hommes pas toujours fréquentables. ■

SÉRIES D'ÉTÉ 3/5

5 ETI, 5 GÉNÉRATIONS

Delphine Hanton, l'une des trois enfants de l'actuelle PDG de Thuasne Elizabeth Ducottet, devrait prendre les rênes de l'entreprise d'ici quelques années.
Photos PhotoPQR/Le Progres/ Maxppp-Marion Torquebiau/ Martin Colombet/Thuasne/ Thierry Bouet

Thuasne, la stéphanoise à l'appétit mondial

Née en 1847, c'est l'une des plus vieilles entreprises du textile médical en Europe. Cette ETI dirigée par la même famille depuis six générations a su se renouveler pour rester leader sur le marché des dispositifs médicaux, tout en accélérant son développement à l'international.

par **Marion Torquebiau**

C'est l'histoire d'une des plus vieilles entreprises françaises, une fabrique de ruban créée en 1847, devenue aujourd'hui un leader européen des dispositifs médicaux textiles. En 2023, la marque au bonhomme ailé se targue de 300 millions d'euros de chiffre d'affaires et 2.800 salariés dans de nombreux pays. Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) qui fait rayonner l'expertise française à l'international. Mais raconter l'épopée économique de Thuasne, c'est avant tout parler de sa ville d'origine, Saint-Etienne, également lieu de naissance d'Elizabeth Ducottet, l'actuelle présidente-directrice générale de l'entreprise.

Depuis près d'un siècle, Thuasne est indissociable de son lieu d'installation, le quartier Bellevue, dans le sud du chef-lieu de la Loire. Avant même de traverser les rails pour se rendre dans l'usine historique de la rue de la Jomayère, la marque est déjà visible. Sur un immeuble qui s'élève juste au-dessus du chemin de fer reliant Firminy à Saint-Etienne, on remarque rapidement une grande pancarte du début du XXe siècle. Il y est inscrit « Tissus élastiques Thuasne & Cie » ; une flèche en dessous indique la direction à prendre pour se rendre sur le site de production.

A la simple vue de cette pancarte, on ressent le poids de l'histoire de cette ETI familiale créée il y a 176 ans, et qui a vu se succéder six générations d'entrepreneurs à sa tête. Aujourd'hui, Thuasne est une véritable ville dans la ville, quatre sites de production à quelques centaines de mètres les uns des autres où grouillent des dizaines de métiers différents : commerciaux, logisticiens, jusqu'aux couturiers les plus méticuleux.

Débuts dans le ruban

Fort d'une implantation très forte sur le territoire stéphanois, Thuasne n'est pourtant pas né pas à Saint-Etienne. En 1847, c'est à Paris qu'Auguste Cattaert lance une activité de négoce de ruban en lien avec l'industrie stéphanoise, en pointe dans le domaine. L'activité grandissant, la famille Cattaert s'associe avec Elie Paillard, un entrepreneur spécialiste du tissage élastique. Ils disposent d'usines dans la Somme où sont fabriquées bretelles, ceintures et jarretières. Une expertise qui leur vaut d'ailleurs une médaille d'or à l'occasion de l'Exposition universelle de Paris, en 1900.

> La Première Guerre mondiale ralentit considérablement l'activité économique de l'entreprise, mais Maurice Thuasne participe à l'effort de guerre en fournissant des bandes molletières pour aider les blessures des soldats à mieux cicatriser.

En 1903, le petit-fils d'Auguste Cattaert, Maurice Thuasne, reprend l'affaire. Une arrivée qui se révélera décisive pour le futur de l'entreprise, malgré des débuts difficiles. En 1911, un incendie majeur dans l'usine de Picardie contraint l'entreprise à déménager à Saint-Etienne. Elle rachète une série de bâtiments sur la rue de la Jomayère, qu'elle occupe toujours aujourd'hui. Si le siège social de l'entreprise est désormais à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), Saint-Etienne reste *« le cœur du réacteur »,* signale Laurent Martinet, directeur des opérations du groupe.

Au début du XX siècle, la marque continue de développer son expertise et devient Thuasne & Cie dès juillet 1914. La Première Guerre mondiale, qui éclate quelques semaines plus tard, ralentit considérablement l'activité économique de l'entreprise. Mais Maurice Thuasne participe à l'effort de guerre. *« Il fournit des bandes molletières pour aider les blessures des soldats à mieux cicatriser »,* précise Elizabeth Ducottet. Une idée qui lui reste en tête jusqu'aux années 1930 où, aidé par l'apparition du Lastex, une nouvelle matière composite élastique, Maurice Thuasne développe trois gammes de bandes médicales à contention.

Le tournant du médical

C'est à ce moment que le tournant majeur se produit pour la marque. *« Le véritable coup de génie, c'est l'idée de mon grand-père de passer au médical, car s'il ne l'avait pas fait, on ne serait pas là aujourd'hui »,* reconnaît Elizabeth Ducottet. A partir du tissage élastique, le groupe développe des ceintures lombaires, des bas de contention, des orthèses, des brassières, des colliers cervicaux, jusqu'à atteindre aujourd'hui plus de 8.000 références produits. L'expertise du tissage et du sur-mesure se transmet de génération en génération. Après Maurice Thuasne, son gendre prend la tête de l'entreprise en 1955. Passionné d'industrie, Jean Queneau crée l'organigramme de Thuasne en y installant un service industriel, un service ressources humaines, un service R&D, tout l'essentiel pour adapter l'ETI à la modernité.

Une époque dont se souvient parfaitement sa fille, Elizabeth Ducottet, car chez Thuasne, l'histoire de l'entreprise s'imbrique avec l'histoire familiale. Née en 1945, elle se rappelle les vacances en famille auprès de son grand-père Maurice qui, *« sur la route, s'arrêtait dans les pharmacies pour vérifier que les produits Thuasne étaient bien exposés ».* A une génération d'écart, les souvenirs sont presque les mêmes pour Delphine Hanton, une des trois enfants des Ducottet et sixième génération à la tête de l'entreprise. En 2016, dans une interview aux « Echos », elle se remémorait ses vacances de Noël, enfant, où son grand-père l'autorisait à boire un chocolat chaud au distributeur de l'usine.

Après l'AVC de ce dernier, en 1991, Elizabeth Ducottet prend les rênes de Thuasne. Comme les dirigeants précédents, la première femme cheffe d'entreprise du groupe souhaite apporter un nouvel élan. Elle s'implique dans le mouvement des ETI en coprésidant le METI ou, plus récemment, en remettant le prix Gattaz-Ducottet pour récompenser les dirigeants d'entreprise de taille intermédiaire.

Mais sa valeur ajoutée sera le développement international. Deux ans après la chute du mur de Berlin, la petite-fille de Maurice Thuasne en est certaine : le moment est venu de tenter l'aventure à l'étranger. Elle rachète une petite entreprise en Allemagne, et puis tout s'accélère : *« On a voulu planter notre drapeau dans tous les pays de l'est : Pologne, Roumanie, République tchèque, Hongrie, puis nous sommes allés en Espagne et en Italie. »* Sa véritable fierté, c'est le rachat d'une entreprise aux Etats-Unis, en 2010, qui permet à l'ETI stéphanoise de penser véritablement hors des frontières européennes. L'année dernière, à l'occasion de ses 175 ans, l'entreprise s'est offert une nouvelle filiale en Suisse, tandis qu'une autre devrait suivre en Australie. En tout, le groupe est soutenu par 15 filiales, plus de 40 distributeurs, et est présent commercialement dans 85 pays.

Mais l'appétit de Thuasne ne s'arrête pas là : le regard est désormais tourné vers l'Asie, le Moyen-Orient et l'Afrique. *« Aujourd'hui, plus de 50 % du chiffre d'affaires est réalisé hors de France, l'objectif est d'en faire au moins les deux tiers d'ici à 2027 »,* souligne Delphine Hanton. Cette ancienne auditrice, passée à la tête de plusieurs services chez Thuasne, va d'ici à quelques années se retrouver seule à la tête de l'entreprise. Mais la famille n'est jamais très loin, puisque son frère Matthieu et sa sœur Anne-Sophie occupent eux aussi des postes clés du groupe.

Le secret de la pérennité

Pour l'avenir, les ambitions de Delphine Hanton vont au-delà de l'international. *« On souhaite avancer sur la partie transformation numérique, ce qui n'est pas nouveau puisque mon grand-père était déjà très précurseur »,* explique-t-elle. *« C'est vrai qu'il était avant-gardiste. Dès les années 1960, nous disposions des premières machines informatiques »,* renchérit Elizabeth Ducottet. Sur le numérique, l'objectif des dirigeantes est davantage centré autour de l'amélioration de l'expérience du patient. *« Dernièrement, nous avons travaillé sur un système de scanning de l'ensemble des articulations. Cela permet, avec un smartphone, de prendre la juste mesure et donc d'avoir un produit qui correspond parfaitement »,* détaille Delphine Hanton.

> L'entreprise travaille sur un système de scanning de l'ensemble des articulations qui permet, avec un smartphone, de prendre des mesures précises et donc de choisir un produit qui correspond parfaitement.

Mais le grand défi technologique des prochaines années est celui de l'intelligence artificielle. Le groupe est déjà très investi sur le sujet, notamment sur sa partie normative. *« Avec le règlement européen sur les dispositifs médicaux, la lourdeur réglementaire est énorme. L'intelligence artificielle sera donc une aide précieuse pour faciliter les mises en conformité »,* précise Delphine Hanton.

International, nouvelles gammes de produits, intelligence artificielle, les investissements continus de Thuasne portent leurs fruits. Aujourd'hui, plus de 10.000 commandes par jour sont traitées dans les locaux de Saint-Etienne et l'entreprise déploie près de 30 études cliniques par an. Le secret de cette réussite ? La réponse tient en trois mots pour la mère et la fille : éthique, pérennité et innovation.

« Attention, prévient Elizabeth Ducottet, il ne faut pas se représenter une image d'Epinal des entreprises familiales ! En réalité, tout est difficile : le recrutement, l'industrie, le système de santé, les régulations, tout ! » « C'est vrai, mais ça ne veut pas dire qu'on ne va pas continuer à se battre », répond sa fille, déterminée. Preuve en est, il y a quelques semaines, le groupe a officialisé l'achat d'une nouvelle entreprise américaine, sa cinquième acquisition aux Etats-Unis.

Demain
Babolat tient toujours la corde

▶ Un siècle de livres empoisonnés en Europe et outre-Atlantique

Occurrence attestée d'arsenic dans un ouvrage imprimé au XIXe siècle, par pays d'impression

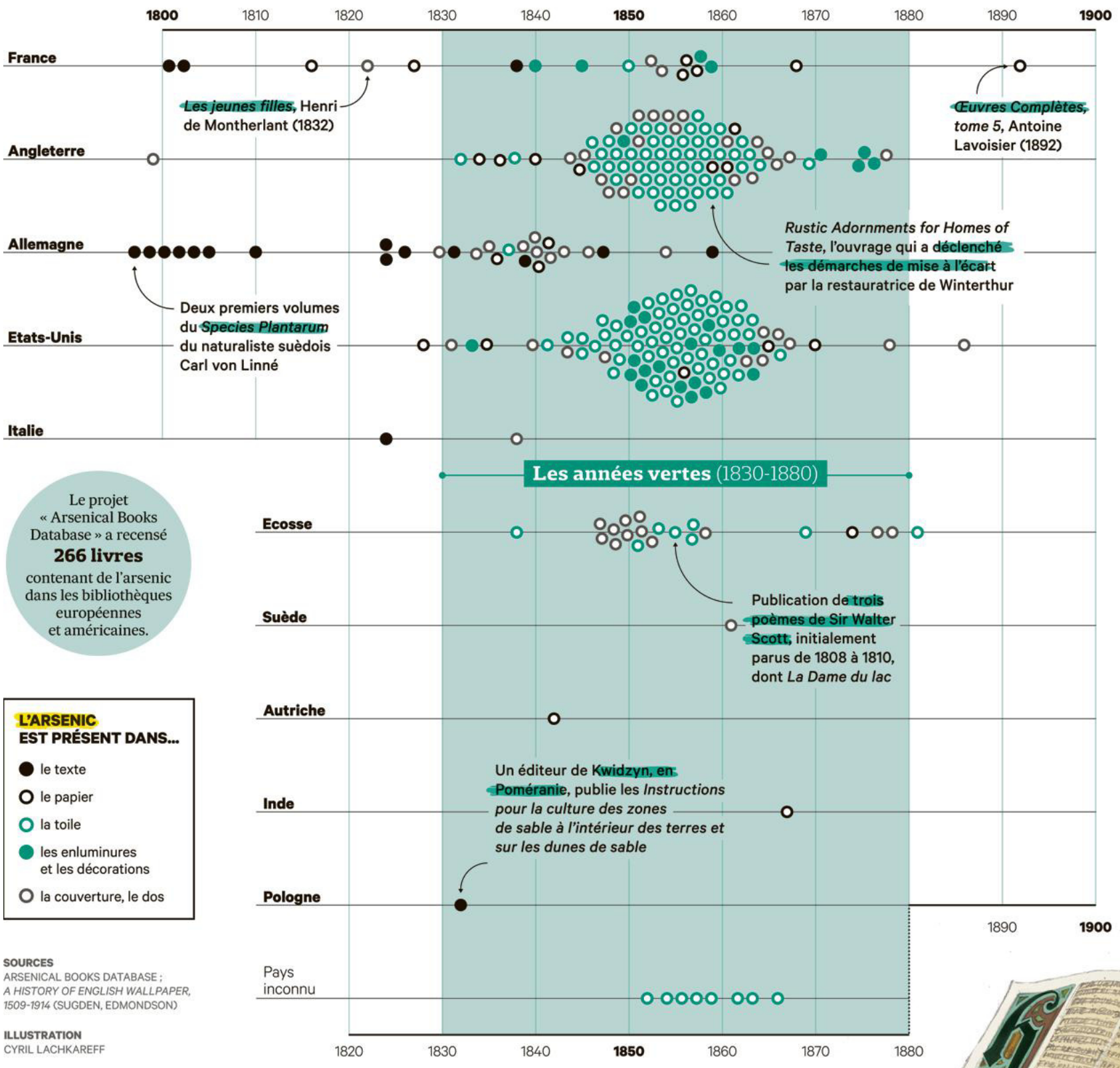

Le projet « Arsenical Books Database » a recensé **266 livres** contenant de l'arsenic dans les bibliothèques européennes et américaines.

L'ARSENIC EST PRÉSENT DANS...

- le texte
- le papier
- la toile
- les enluminures et les décorations
- la couverture, le dos

SOURCES
ARSENICAL BOOKS DATABASE ; *A HISTORY OF ENGLISH WALLPAPER, 1509-1914* (SUGDEN, EDMONDSON)

ILLUSTRATION
CYRIL LACHKAREFF

▶ Le papier peint s'envole

Production en millions de rouleaux en Grande-Bretagne

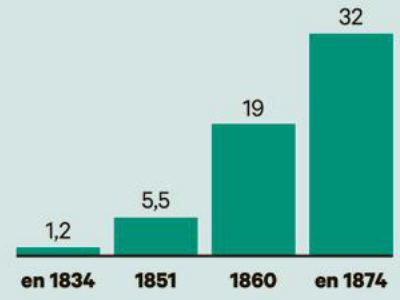

▶ Les prix s'effondrent

Prix des rouleaux en Grande-Bretagne, en pence par yard

1 yard = 0,9144 mètre

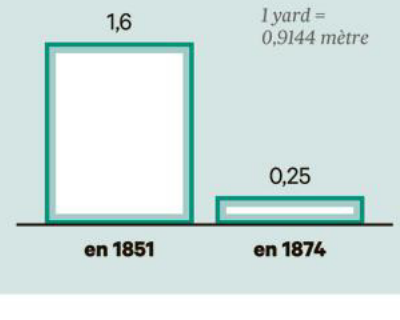

▶ On bouquine à l'arsenic

Où se trouve l'arsenic dans les livres de l' « Arsenical Books Database » ?

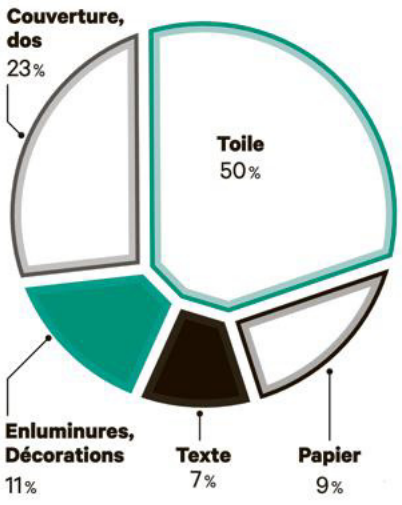

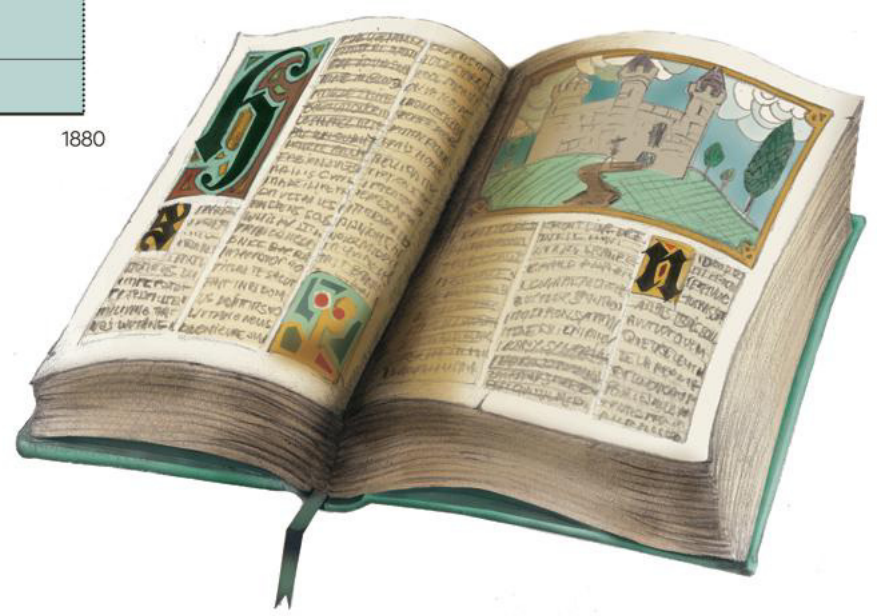

SÉRIES D'ÉTÉ 3/5

COULEURS & PIGMENTS

Arsenic et vert mortel

L'invention du « vert émeraude » en Bavière, au début du XIXe siècle, et son utilisation industrielle par l'Angleterre victorienne vont aboutir à une catastrophe sanitaire dont les effets font encore frémir aujourd'hui.

Ce qui distingue les colorants naturels des colorants de synthèse, c'est qu'ils ne sont jamais composés d'une seule molécule colorante », rappelle le spécialiste des teintures naturelles Dominique Cardon. La question s'est posée cruellement pour la couleur verte, dont le rendu n'a jamais été satisfaisant. Visible partout dans la synthèse chlorophyllienne des plantes, c'est la réaction au cuivre qui a produit le vert-de-gris, étymologiquement « vert de Grèce », ou l'association de minéraux – la glauconite et la céladonite – qui a donné la terre verte, exploitée depuis l'Antiquité à Chypre ou à Vérone.

Mais leur teinte se dissipe et devient fade en peu de temps. Par conséquent, au début du XIXe, c'est la course pour trouver un vert qui ne se décolore pas. Pharmaciens et chimistes vont entrer en jeu… En 1814, à Schweinfurt, en Bavière, le pharmacien Friedrich Russ obtient par hasard des cristaux vert brillant après la réaction du vert-de-gris dissous dans du vinaigre avec de l'arsenic blanc et de la soude. Le pigment « acéto-arsénite de cuivre » est inventé. Relativement bon marché à fabriquer, ce vert est surnommé « émeraude » ou encore « vert de Paris », en raison de son utilisation pour tuer les rats dans les égouts parisiens. Il devient populaire pour la décoration intérieure, et sa production passe vite à l'échelle industrielle. Malgré sa toxicité, mal évaluée au début, il connaît un immense succès grâce à sa luminosité et son intensité exceptionnelles.

Le cas particulier du papier peint

Développé commercialement dès 1814 par la Wilhelm Dye and White Lead Company, il est utilisé sur toutes sortes de biens, des vêtements aux papiers peints en passant par les fausses fleurs et la peinture : jouets pour enfants, papiers d'emballage, colorant alimentaire, bonbons, tout y passe. « *Dire que l'Angleterre de l'époque victorienne baignait dans le vert de Paris serait un euphémisme : en 1860, plus de 700 tonnes de ce pigment y avaient déjà été produites* », rappelle Rebecca Hale dans un article de « National Geographic » paru en 2022.

La fabrication de papier peint connaît un essor spectaculaire en Grande-Bretagne à partir des années 1840. La suppression de la taxe sur le papier imprimé en 1836 et l'introduction de l'impression mécanique à partir de 1839 entraînent une augmentation massive des quantités produites et une réduction tout aussi spectaculaire des coûts. Les papiers les moins chers se vendent à moins d'un centime par mètre.

> Les livres aux reliures toxiques n'ont pas tous été détruits.

Les pigments d'arsenic sont utilisés dans de nombreux papiers de couleurs différentes, pas seulement dans le vert. Car ils rehaussent également d'autres nuances, notamment les bleus, les rouges, les mauves, les roses, les jaunes, les bruns et les gris. En 1858, un fabricant estimait que 260 millions de kilomètres carrés de papiers de couleur arsenic se trouvaient sur les murs des maisons britanniques, incitant le chimiste Alfred Taylor à ironiser sur le fait que « *le papier peint fournit désormais de l'arsenic à des millions de personnes* ». La presse de l'époque, en plus de relater la mort sordide de très jeunes enfants, va faire état de nombreux cas de maladie, maux de tête et vomissements, qui prenaient fin dès que le malade ne vivait plus dans les pièces ainsi tapissées.

Le « Poison Book Project »

Dans l'édition, la toile de reliure est devenue au XIXe siècle une alternative attractive et abordable au cuir pour la fabrication de livres. Les éditeurs ont ainsi commencé à publier des ouvrages dans un large éventail de couleurs, y compris le vert émeraude, surtout dans les années 1850, à Londres et à New York. L'utilisation du vert de Paris a fini par être limitée à la fin du siècle face à sa toxicité avérée, mais les produits sur lesquels il avait été utilisé, notamment les livres, n'ont pas été détruits et ont continué à circuler.

Au printemps 2019, c'est à Winterthur, près de Philadelphie, aux Etats-Unis, que des doutes surgissent autour d'un ouvrage qui allait être mis sous vitrine pour une exposition. La conservatrice, Melissa Tedone, remarque alors qu'une petite poudre se détache sans difficulté de la couverture textile en mauvais état. Elle soumet l'ouvrage à l'université du Delaware, qui comprend un laboratoire de spectrométrie à fluorescence, aux rayons X. L'analyse révèle que la toile contenait en moyenne 1,42 milligramme d'arsenic par centimètre carré, la dose létale d'arsenic étant d'environ 100 milligrammes. Pour la restauratrice, le danger ne provient pas seulement de la toxicité de l'arsenic, mais aussi du fait que la poudre a tendance à s'écailler facilement et à se disperser dans l'air lorsqu'elle est dérangée.

L'idée germe alors de centraliser tous les ouvrages potentiellement toxiques dans une base de données, imaginée pour les bibliothèques, institutions et collectionneurs privés. Naît ainsi le « Poison Book Project » [NDLR : le projet « livres empoisonnés »] qui recense 266 références à mai 2024. Une campagne a été menée dans plusieurs autres pays. Côté français, le démarrage est plutôt lent. Selon le collectionneur et chercheur Julien Navas, qui a pu examiner les ouvrages et en acquérir, « *il y a des milliers de livres français qui restent encore à identifier que nos voisins étrangers n'ont pas pu tester.* »

Demain
Le campêche, bois du noir

par **Jean-Marie Colomb** et **Jules Grandin**

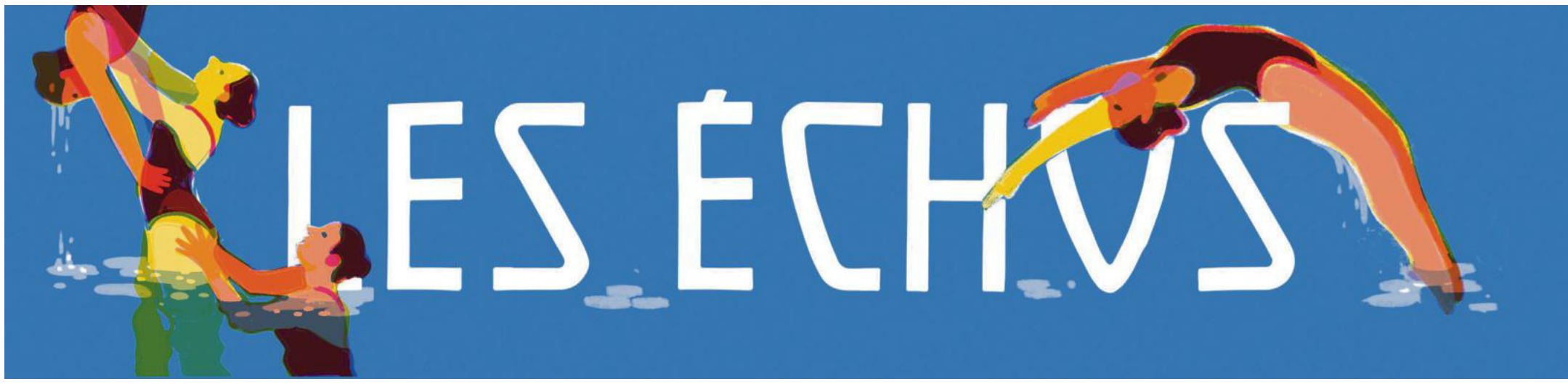

« Natation synchronisée » par Louise de Crozals pour « Les Echos »

L'ÉDITORIAL
DES « ÉCHOS »

Et si on reparlait d'emploi ?

Dans la fièvre des JO, l'indicateur sera passé inaperçu. Mais c'est un signal d'alerte. L'économie française crée moins d'emplois (l'Insee a fait état mardi d'une stagnation au deuxième trimestre), après des résultats record depuis 2017, qui ont permis de ramener le chômage à près de 7 %. Un ralentissement logique, dans un contexte de croissance poussive, qui devrait cependant conduire à recentrer le débat sur ce problème essentiel. Car, malgré ses progrès, la France reste à la traîne, et encore loin de l'objectif du plein-emploi fixé par Emmanuel Macron. Une cible déjà atteinte (ou quasiment) aux Etats-Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni et dans la plupart des économies du nord de l'Europe. Si le chômage est revenu à un niveau décent, la situation hexagonale reste une anomalie. Ramener le taux de chômage à 5 % devrait davantage mobiliser les énergies pour de multiples raisons.

Par **Etienne Lefebvre**

La situation hexagonale reste une anomalie.

D'abord, parce que les entreprises continuent de faire face à des pénuries de main-d'œuvre, qui freinent la croissance et les objectifs de réindustrialisation et de décarbonation.
Ensuite, parce que c'est en augmentant le taux d'emploi des jeunes comme des seniors que la France pourra mieux financer son coûteux système de protection sociale, qui pèse aujourd'hui sur un nombre insuffisant de cotisants.
La poursuite des créations d'emplois et la baisse du chômage constitueraient enfin un levier crucial pour augmenter le pouvoir d'achat, en relevant les ressources des personnes revenant vers l'emploi et en donnant davantage de pouvoir de négociation salariale à ceux qui en ont déjà un.
Mais d'emploi, il n'a pas été question ou presque pendant une campagne des élections législatives hors-sol. Celle-ci a été surtout marquée par une course à l'échalote pour proposer la mesure magique en faveur du pouvoir d'achat. Le plus souvent par le biais de subventions ou de baisses d'impôts non financées.
Or, comme le soulignait mardi dans nos colonnes l'économiste Xavier Jaravel, *« il ne peut pas y avoir de hausse réelle du pouvoir d'achat fondée sur la seule redistribution »*.
Il faudrait donc revenir urgemment à la question de la création de richesses, grande oubliée du débat politique français, alors que le moral des chefs d'entreprise décline et que le niveau des faillites inquiète. Espérons que la courte trêve de l'été permettra de ramener un peu de raison dans ce débat.
Mais au vu des premières joutes qui ont eu lieu le mois dernier au sein de la nouvelle Assemblée nationale, ce n'est pas gagné.

Lire nos informations
Page 2

Faites suivre votre journal sur votre lieu de vacances

Connectez-vous sur votre espace abonné

serviceclients.lesechos.fr

Les Echos
Prenez un temps d'avance

DERNIÈRE **HEURE**

Hôpitaux de Paris : l'informatique pas encore rétablie

SANTÉ – Les systèmes informatiques de l'AP-HP (Hôpitaux publics parisiens) ne sont pas encore complètement rétablis après la panne électrique survenue samedi matin dans un centre de données parisien. *« Si le fonctionnement des services de soins a été rétabli depuis lundi matin, le retour à la normale de la totalité de notre système d'information se fera progressivement au cours des prochains jours »*, a indiqué l'AP-HP. La panne a été sans impact pour la sécurité des patients, selon l'AP-HP.

Procès de l'agresseur de la Première ministre danoise

EUROPE – L'homme accusé d'avoir frappé la Première ministre danoise, Mette Frederiksen, début juin sous l'influence de l'alcool a dit mardi ne pas se souvenir de l'incident devant le tribunal de Copenhague, au premier jour de son procès pour violences à l'encontre d'une personnalité publique. Le Polonais de 39 ans, qui nie toute responsabilité, risque une peine de prison et l'expulsion, assortie d'une interdiction d'entrée sur le territoire danois pendant six ans.

La transition avance au Bangladesh

ASIE DU SUD – La transition avance au Bangladesh après la fuite en hélicoptère, lundi, de la Première ministre, Sheikh Hasini, sur intervention de l'armée après des semaines de manifestations contre un système de quotas iniques dans la fonction publique. Le prix Nobel de la paix, Muhammad Yunus, s'est dit mardi prêt à prendre la tête d'un gouvernement intérimaire à la demande des étudiants à l'origine du mouvement. Le Parlement a aussi été dissous par les militaires, comme le demandait le principal parti d'opposition, le BNP. La situation était calme mardi dans la capitale.

Le Hezbollah menace Israël

MOYEN-ORIENT – Le chef du Hezbollah, milice chiite libanaise alliée de l'Iran, Hassan Nasrallah, a affirmé mardi que sa formation et l'Iran étaient *« obligés de riposter »* à Israël, *« quelles qu'en soient les conséquences »*, après les assassinats du chef politique du Hamas et du responsable militaire du Hezbollah. Le discours retransmis en direct du chef de la puissante formation pro-iranienne est survenu sur fond de craintes d'un embrasement régional entre l'Iran et ses alliés, d'une part, et Israël (dont deux avions ont survolé Beyrouth durant ce discours), de l'autre.

LA PHOTO **DU JOUR**

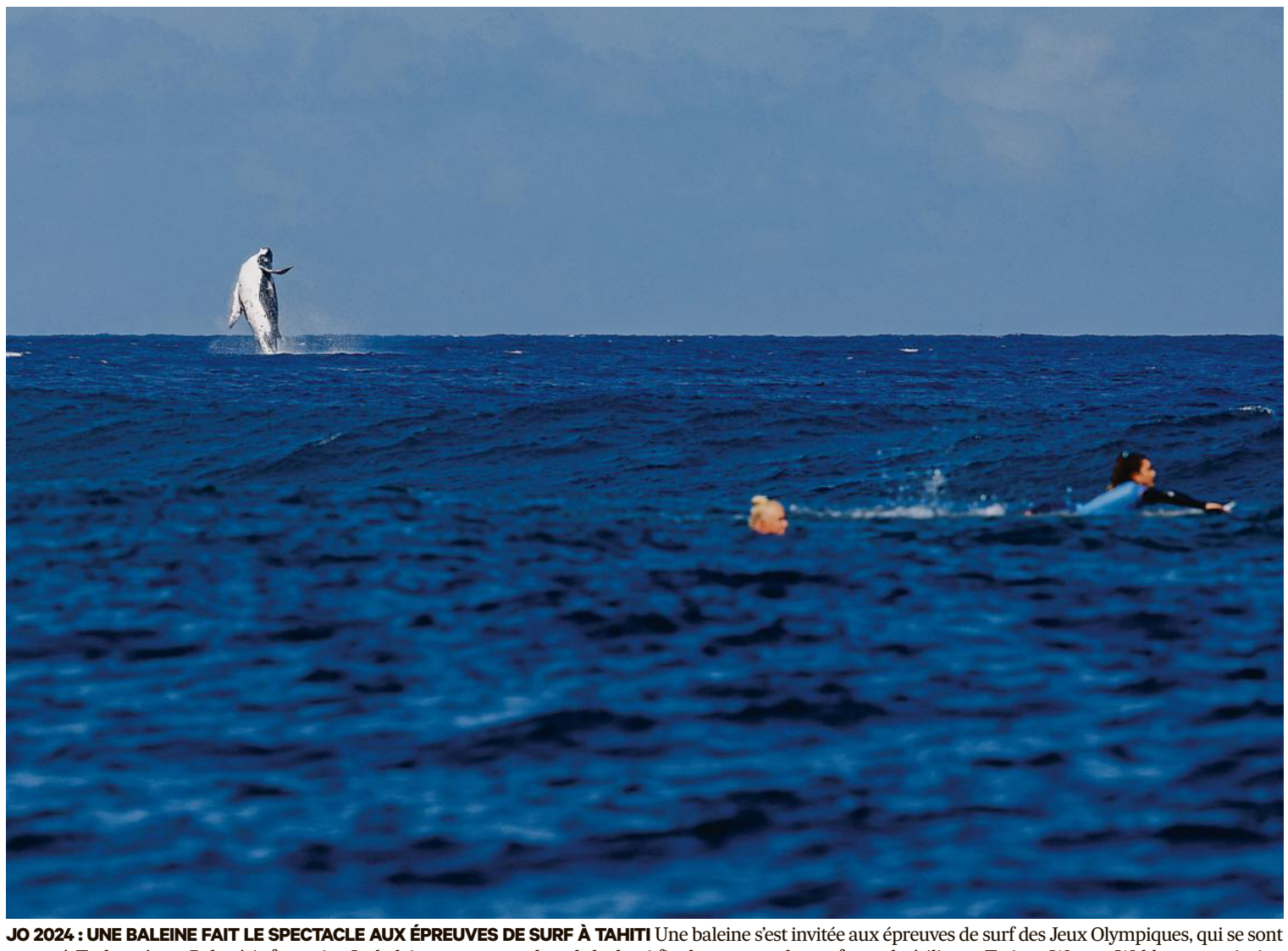

JO 2024 : UNE BALEINE FAIT LE SPECTACLE AUX ÉPREUVES DE SURF À TAHITI Une baleine s'est invitée aux épreuves de surf des Jeux Olympiques, qui se sont tenues à Teahupo'o, en Polynésie française. La baleine est apparue lors de la demi-finale opposant les surfeuses brésilienne Tatiana Weston-Webb et costaricaine Brisa Hennessy. C'est finalement la première qui l'a emporté, laissant son adversaire affronter la Française Johanne Defay lors de la petite finale, à l'issue de laquelle la surfeuse tricolore a remporté une médaille de bronze. *Photo Carlos Barria/Reuters*

LA **MÉTÉO**

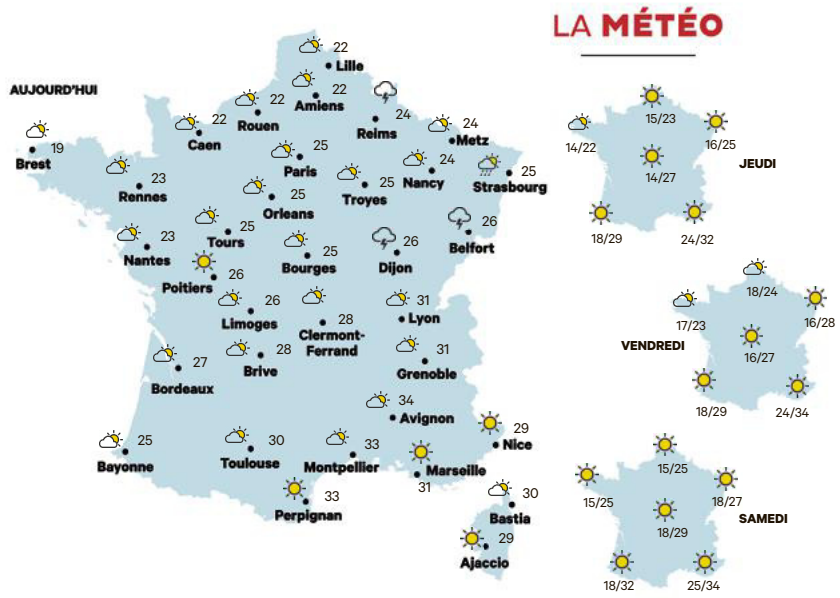

AILLEURS	CE JOUR	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
AMSTERDAM	18/23	16/23	19/21	16/22	17/24
ATHÈNES	25/35	25/35	24/31	25/32	25/31
BERLIN	16/30	18/25	17/23	16/24	17/26
BRUXELLES	16/23	15/23	19/23	15/24	16/26
DUBAI	32/39	32/40	32/42	32/42	33/41
FRANCFORT	18/26	17/25	17/27	17/27	15/30
HONGKONG	28/34	28/34	28/33	28/34	28/34
ISTANBUL	23/28	22/29	22/29	22/30	22/30
LONDRES	13/22	15/19	18/23	14/22	16/25
MADRID	23/37	23/38	23/39	24/40	23/39
MILAN	22/30	22/32	24/32	24/33	25/33
MOSCOU	15/24	15/24	14/22	13/23	15/19
NEW YORK	20/21	19/23	23/26	24/26	19/26
RIO DE JANEIRO	18/32	19/33	19/28	17/19	12/22
SAN FRANCISCO	13/24	13/22	12/22	13/23	13/21
SHANGHAI	27/37	27/38	28/37	28/38	27/37
SINGAPOUR	25/30	26/30	26/29	25/28	26/30
SYDNEY	8/16	5/17	5/19	9/20	8/19
TOKYO	26/31	26/32	26/34	26/34	26/33
TORONTO	14/24	15/23	20/23	15/22	15/19
ZURICH	18/25	16/25	16/29	18/29	18/31

avec la chaîne météo
LA MEILLEURE INFO MÉTÉO
TV Web Appli

Les Echos Entreprises & Marchés

CAC 40 7.130,04 points -0,2651 %
DOW JONES 39.175,14 points 1,2192 %
EURO/DOLLAR 1,0924 $ -0,2707 %
ONCE D'OR 2.396,55 $ 0,1128 %
PÉTROLE (BRENT) 76,9 $ -0,4531 %

Mercredi 7 août 2024
www.lesechos.fr

DEVISES | EUR/GBP 0,8603 | EUR/JPY 158,7105 | EUR/CHF 0,9329 | GBP/USD 1,2699 | USD/JPY 145,281 | USD/CHF 0,8541 TAUX | €STER 3,664 | EURIBOR 3 MOIS 3,584 | OAT 10 ANS 2,9123 | T-BONDS 10 ANS 3,7825

L'épidémie de « langues bleues » menace les élevages français de bovins et d'ovins

AGRICULTURE

Paul Turban

La France reste en alerte, alors que la « maladie de la langue bleue » menace. Le ministère de l'Agriculture a annoncé lundi le déploiement d'une campagne de vaccination contre la fièvre catarrhale ovine (FCO) afin de protéger les élevages bovins et ovins proches de la frontière franco-belge contre une nouvelle forme – nommée « sérotype 3 » – de cette maladie potentiellement mortelle pour les animaux. Cela vient s'ajouter aux mesures de prévention déjà mises en place il y a quelques jours.

Les vaccins ont été commandés par les autorités dès le 5 juillet dernier, affirme le ministère de l'Agriculture dans un communiqué. Les premiers cas sérotype 3 de FCO sont apparus aux Pays-Bas en octobre dernier, avant de s'étendre progressivement à la Belgique et au nord de l'Allemagne. Transmise par des piqûres d'insectes, cette maladie se manifeste entre autres par des fièvres, des troubles respiratoires – qui peuvent provoquer un bleuissement de la langue des animaux – ou encore des fausses couches. Cela peut conduire à la mort de l'animal malade.

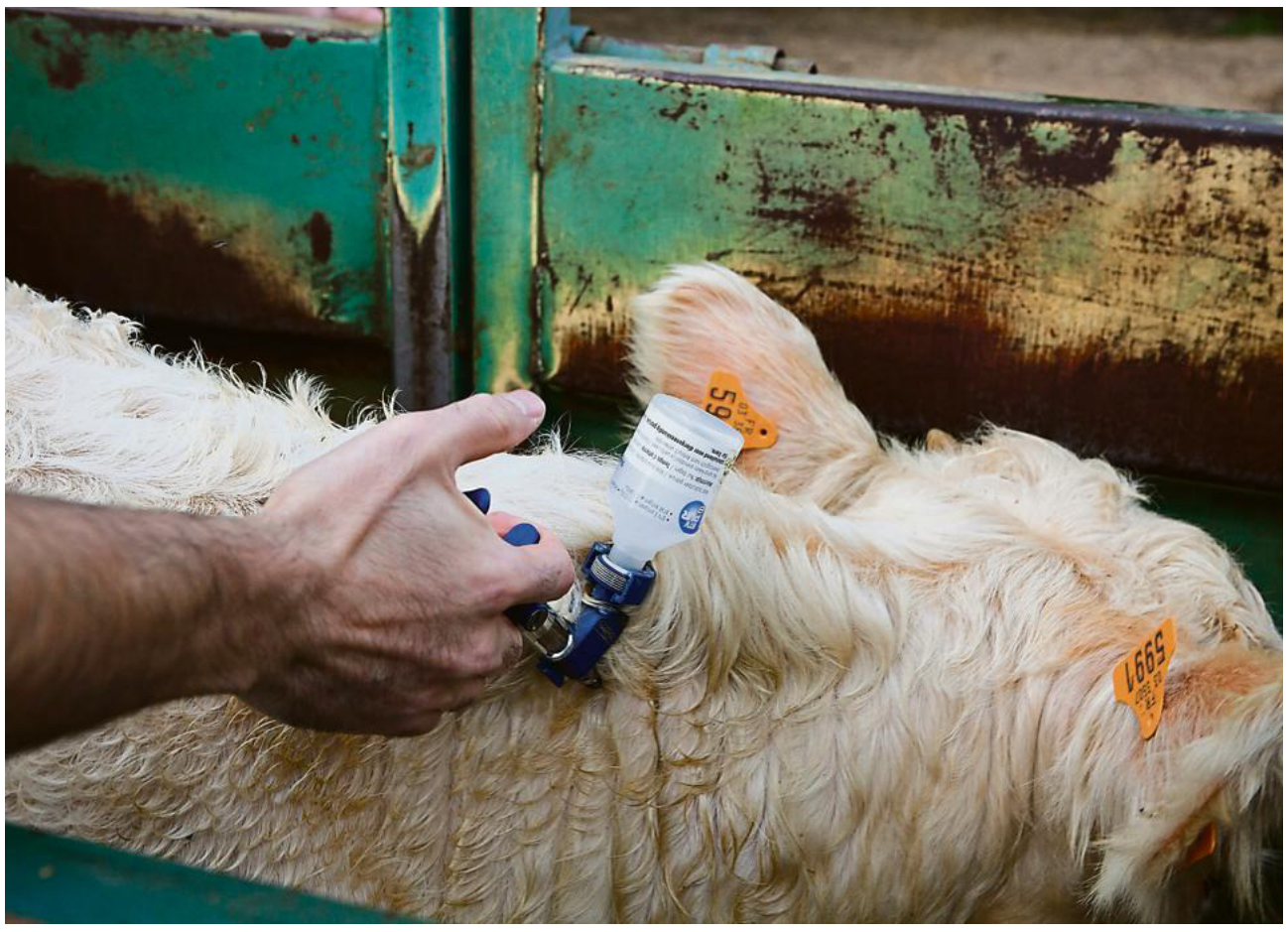

Jusqu'à 2 millions de bovins et 600.000 ovins vont pouvoir être vaccinés. *Photo Richard Damoret/REA*

Plusieurs millions d'animaux concernés

Alors que l'été et les fortes chaleurs sont propices au développement des insectes vecteurs, le gouvernement annonce à titre préventif la mise à disposition de 600.000 doses de vaccins du laboratoire Boehringer Ingelheim à destination des ovins et 4 millions de doses à destination des bovins du laboratoire CZV, sachant qu'il faut pour vacciner ces derniers deux injections par animal. E

lles seront mises à disposition gratuitement et livrées aux vétérinaires à partir du 14 août. La vaccination est volontaire et pourra être réalisée directement par l'éleveur. Elle est réservée aux élevages situés à moins de 150 kilomètres des foyers de contamination détectés en Belgique, c'est-à-dire à la quasi-totalité des Hauts-de-France et la moitié nord de la région Grand Est.

Cette « zone régulée » correspond à l'espace atteignable par les insectes vecteurs de la maladie présents dans le Benelux. Cette campagne de vaccination vient s'ajouter aux restrictions déjà mises en place par le ministère de l'Agriculture. Si la maladie n'est pas transmissible à l'être humain et n'affecte en rien la qualité de la viande et du lait des animaux infectés, elle perturbe les échanges internationaux, dans la mesure où certains pays – comme l'Espagne – refusent l'importation d'animaux non vaccinés. Aussi, depuis le 2 août, la sortie des bovins, ovins et caprins de la « zone régulée » est conditionnée à une désinsectisation dans les deux semaines précédant leur départ et à l'obtention d'un test de dépistage négatif.

L'exportation d'animaux vers les pays européens exigeant la vaccination des animaux est suspendue. Sur l'ensemble du territoire, les éleveurs sont invités à signaler toute suspicion de cas. Pour l'heure, aucune contamination au sérotype 3 n'a été confirmée en France. ■

Polluants éternels : les industriels sous pression dans la vallée du Rhône

INDUSTRIE

Françoise Sigot
— Correspondante à Lyon

Dans le bras de fer qui oppose la métropole de Lyon aux industriels de la vallée de la chimie rejetant des PFAS, Arkema et Daikin viennent de perdre une bataille. Le tribunal judiciaire de Lyon a en effet rendu le 2 août une ordonnance nommant un collège de trois experts indépendants chargés d'enquêter sur l'origine de ces polluants éternels.

Le juge accède ainsi à la demande de la métropole de Lyon, de la Régie Eau publique du Grand Lyon et du Syndicat mixte d'eau potable Rhône-Sud, qui souhaitent établir les responsabilités des deux industriels.

« Carte de visite »

« *Une étude de 2012 a permis de démonter une contamination de trois PFAS, dont les profils n'ont été retrouvés qu'en aval de Pierre-Bénite. Ce profil, c'est un peu la signature, la carte de visite de la plateforme, puisqu'il renvoie à l'historique et à la nature des rejets qui en proviennent* », avait plaidé Maître Quentin Untermaier, avocat des demandeurs lors de l'audience en mars dernier.

Arkema et Daikin viennent de perdre une bataille.

Le président de la métropole de Lyon a qualifié ce jugement « d'historique ».

Les experts devront toutefois établir si cette « signature » est bien celle d'Arkema et de Daikin, ou si elle implique d'autres industriels installés sur la plateforme industrielle de Pierre-Bénite. « *On relève 30 sites identifiés comme utilisateurs de PFAS dans le périmètre autour de Pierre-Bénite* », avait plaidé l'avocate d'Arkema à l'audience.

Principe du pollueur-payeur

Sans attendre les conclusions de l'expertise qui devraient arriver fin 2025, le président de la métropole de Lyon a qualifié ce jugement « *d'historique* ». Bruno Bernard estime en effet que si les responsabilités des industriels sont établies, il pourra faire appliquer le principe pollueur-payeur, ce qui serait une première. Et ouvrirait probablement la voie à d'autres actions en responsabilité à l'encontre d'industriels rejetant des polluants dits éternels.

Dans le berceau de la chimie lyonnaise, la collectivité constate que la présence des PFAS dans les eaux de plusieurs captages servant à approvisionner les Grands Lyonnais engendre d'importants surcoûts. Elle chiffre les investissements nécessaires pour installer des systèmes de filtration plus performants, capables de neutraliser ces polluants, à 5 millions d'euros, au bas mot et à court terme. Le président de la métropole évoque également des surcoûts de fonctionnement annuels de traitement des eaux allant jusqu'à 600.000 euros. Si leur responsabilité est avérée, il souhaite présenter la facture aux industriels. ■

Après un printemps décevant, les avions ont fait le plein de passagers en juillet

AÉRIEN L'été tient enfin ses promesses pour les compagnies aériennes. Après un deuxième trimestre décevant, marqué par une forte baisse des profits, les avions ont fait le plein en juillet, avec un trafic en hausse de 4,5% en Europe, comparé à l'été 2023. Selon les prévisions d'Eurocontrol, basées sur les programmes de vols déposés, la croissance du trafic devrait se poursuivre en août et en septembre, au rythme de +5 % sur un an en août et de +6 % en septembre, avec une pointe à 34.585 vols quotidiens sur la dernière semaine d'août. // PAGE 16

Bourse : les marchés respirent mais restent sous haute tension

BOURSE Au lendemain de l'épisode de panique qui s'est emparé des plus grandes places boursières de la planète, les marchés ont repris leurs esprits. Le Nikkei et le Topix japonais ont effacé une partie de leurs pertes de la veille. Wall Street évoluait dans le vert à la mi-journée aux États-Unis. Mais les professionnels des marchés avertissent que la correction n'est sans doute pas terminée, avec des valorisations encore très élevées aux États-Unis et un dénouement de stratégies moins rentables sur le yen qui devrait se poursuivre. // PAGE 19

LES ENTREPRISES CITÉES

Adagio 16
Airbus 26
Alphabet 18
Appart'City 16
Apple 18
Aramco 15
ArcelorMittal 26
Asics 12
BAE Systems 14
BlackRock 19
Bridgestone 12
Carbios 15
Carrefour 26
Complete Solaria 15
Continental 26
Dassault 14
Europe Services Groupe 15
FCC Environment UK 15
FCC Servicios Medio Ambiente Holding 15
Kering 26
Le Coq Sportif 12
Leonardo 14
Lockheed Martin 14
Meta 18
Microsoft 18
Nike 12
Northrop Grumman 14
Nvidia 18
Puma 12
Rheinmetall 14
Ryanair 16
Sasa 15
SunPower 15
Teleperfomance 26
Thales 14
TotalEnergies 15
Vallourec 26
Vanguard 19
Zhink 15

Rugby : Twickenham rebaptisé Allianz Stadium

SPORT

Rachel Cotte

Les Anglais n'assurent pas. Leur temple du rugby, le stade Twickenham, sera rebaptisé Allianz Stadium en septembre prochain. L'assureur allemand, très présent dans le domaine du sponsoring sportif, vient en effet de signer un accord de long terme avec la Fédération de rugby anglaise (RFU).

Construit sur un champ de choux en 1907, le stade mythique, situé au sud-ouest de Londres, change de nom pour la première fois. « *Nous sommes ravis d'étendre notre partenariat avec Allianz, ce qui nous permettra d'investir davantage dans le jeu communautaire et professionnel. C'est l'occasion de célébrer le fier héritage de notre stade, tout en le développant pour l'avenir* », a souligné la RFU qui n'a pas dévoilé le montant de contrat de « naming ».

Plusieurs banqueroutes

Ce partenariat intervient alors que le rugby anglais a connu en 2023 plusieurs banqueroutes – celle des Wasps, des London Irish et de Worcester – ayant fortement affecté ses comptes. La RFU a vu ses bénéfices chuter de quinze millions à quatre millions de livres pour l'exercice 2022-2023, et a rappelé dans son rapport financier qu'elle opérait dans un « *environnement financier très difficile* ».

Particulièrement appréciée par les acteurs de l'assurance, la pratique du « naming » s'est accélérée ces dernières années dans le domaine sportif, qui souffre souvent d'un équilibre financier précaire. Allianz a déjà donné son nom à huit stades, comme l'Allianz Arena de Munich, l'Allianz Parque de Sao Paulo, ou encore l'Allianz Riviera de Nice.

Pour les entreprises, cette stratégie marketing représente une opportunité de visibilité, grâce à la forte médiatisation des matchs. En France, d'autres acteurs de l'assurance ont associé leurs noms à des stades de foot, comme le Matmut Atlantique des Girondins de Bordeaux en faillite et le Groupama Stadium, de l'Olympique Lyonnais.

Mais la pratique n'est pas toujours très bien perçue par les supporters. Sur X, de nombreux internautes ont déjà manifesté leur mécontentement face à ce changement en martelant que le stade anglais resterait toujours, pour eux, celui de Twickenham. ■

La bataille des équipementiers en marge

- Partenaires ou pas, toutes les marques de sport jouent des coudes pour exister lors de cet événement mondial.
- Elles ont mis en œuvre un dispositif XXL et engagé des investissements conséquents.

ÉVÉNEMENT

Yann Duvert

C'est une particularité qui n'a échappé à personne : pendant les Jeux Olympiques, aucun sponsor n'est admis sur les sites de compétition, tout comme sur les tenues des athlètes à part… le logo de l'équipementier. C'est dire si la compétition revêt une importance particulière pour les différentes marques de sport, qui ne peuvent pas se permettre de faire l'impasse. Pour Le Coq Sportif, partenaire officiel de Paris 2024 et qui équipe la délégation française, c'est l'apothéose. « *C'est exceptionnel, d'autant que l'événement est une réussite. C'est ce dont on avait rêvé mais puissance 10. Ce n'est pas mesurable en temps réel mais on va exploser les records de visibilité et donc de notoriété. On voit du Coq partout !* », se réjouit son directeur de la marque, Patrick Ouyi.

Ses concurrents, qui ne bénéficient pas des avantages liés au partenariat olympique, ont eux aussi mis en œuvre un dispositif XXL pendant l'événement. La plupart ont par exemple choisi de prendre leurs quartiers à Paris ou aux alentours.

Près de la place de l'Etoile, Asics s'est ainsi installé dans un bâtiment de cinq étages, dont l'un est consacré au bien-être des athlètes qu'il sponsorise, loin de l'agitation du village olympique. « *C'est vraiment le centre de nos attentions. On a tout intérêt à les mettre dans les meilleures conditions possibles. Cela dépasse le traditionnel fonctionnement "transaction contre visibilité"* », résume Eddy Ferhi, le directeur marketing France de la marque japonaise, qui parraine notamment le nouveau champion olympique de tennis Novak Djokovic. Idem pour Nike, qui a choisi de chouchouter « ses » athlètes, près du village olympique, à Saint-Denis. Au programme et à volonté : coiffeur, maquilleur, dentiste, mais aussi des « services de thérapie physique et de récupération ». Les familles, non admises au village, peuvent également venir.

Réseaux d'affaires

Non loin de là, Puma a installé sa « Mob House » dans un hôtel de 92 chambres à Saint-Ouen (93). Les athlètes de la marque peuvent s'y rendre pour se faire masser, profiter de la piscine aux couleurs de la marque, se détendre en famille, voire s'y loger ou se restaurer en cas de besoin. Le Suédois Armand Duplantis y est par exemple venu célébrer son titre et son record du monde du saut à la perche.

Un lieu « *particulièrement accueillant* », qui sert également à « *créer du contenu avec les athlètes* », indique Richard Teyssier, directeur marketing de l'équipementier allemand. Depuis 2022, le Comité international olympique a en effet assoupli son règlement, permettant aux sponsors de communiquer sur les performances de leurs égéries sous conditions (limitation du nombre de messages diffusés, interdiction de mentionner les JO, etc.).

Profitant du rassemblement de l'écosystème sportif dans la capitale, les marques profitent aussi de ces lieux éphémères pour cultiver leur réseau. La Maison du Coq Sportif, dans le 2e arrondissement, accueille « *des collaborateurs, des athlètes, mais aussi des clients et des prospects* », indique Patrick Ouyi. L'immeuble loué par Asics, avec rooftop et vue sur la tour Eiffel, « *est aussi un lieu de business, où l'on reçoit les fédérations, les agents, et certains clients* », abonde Eddy Fehri.

Nike a lui choisi de soigner ses commerçants partenaires, en leur dévoilant ses nouveautés en avant-première, ou en leur organisant des visites sur les lieux préemptés par la marque à la virgule. Une expérience immersive au Centre Pompidou, ou un concept store de la marque Jordan situé dans l'ex-magasin Tati de Barbès, font ainsi partie de ces « retail tours ».

Investissements marketing

En parallèle, le géant américain a dégagé de gros moyens en matière de communication, en témoigne la vaste campagne d'affichage dans la capitale. Dès le mois d'avril, Nike avait prévenu que ses dépenses marketing seraient supérieures aux éditions précédentes.

Car même si elle se déroule à Paris, la bataille des JO a une dimension mondiale. Et au sein d'un marché hyperconcurrentiel – encore plus depuis l'avènement de marques chinoises – être visible n'a pas de prix. « *C'est le plus gros investissement marketing jamais consenti par Puma* », confirme Richard Teyssier.

Le Coq Sportif s'est épargné cet investissement grâce à son partenariat avec Paris 2024. Ses bénéfices sont déjà tangibles : sur les trois premiers jours de compétition, ses boutiques ont réalisé 10 % de leur chiffre d'affaires annuel, tandis que la fréquentation de son site Internet a été multipliée par deux. Pendant les JO et les Paralympiques, l'entreprise espère enregistrer un chiffre d'affaires de plus de 40 millions d'euros. ■

Seuls les logos (et parfois le nom) des équipementiers sont autorisés sur les tenues des athlètes olympiques. *Ph*

Bridgestone à l'offensive pour se développer au pays de Michelin

Partenaire mondial du CIO, le numéro un des pneumatiques compte sur ces Jeux sur les terres de son principal rival pour présenter ses innovations. Un moment important pour la firme japonaise, dont le contrat avec le CIO n'a pour l'instant pas été prolongé au-delà de cette Olympiade.

Stop ou encore ? Partenaire mondial du CIO depuis 2014, Bridgestone a entamé ces Jeux sans savoir si son aventure olympique se prolongera au-delà. Mais quel que soit l'avenir de cette collaboration, le leader mondial des pneumatiques a mené une campagne de communication offensive pour ces Jeux de Paris, comme une revanche après la frustration des Jeux de Tokyo 2020, sa ville d'origine, décalés d'un an et organisés sans public à cause de la pandémie de Covid-19.

Surtout, le géant japonais entretient une relation particulière avec la France. En 2020, il avait fermé sa dernière usine du pays, à Béthune (Pas-de-Calais). Le dossier était devenu politique, faisant même vivement réagir le ministre de l'Economie Bruno Le Maire. De quoi écorner l'image du groupe dans le pays de son concurrent historique, Michelin.

Six Français soutenus

Pour ces Jeux olympiques et Paralympiques, Bridgestone a épaulé une quarantaine d'athlètes. Parmi eux, six Français, dont l'escrimeuse Manon Apithy-Brunet, qui a remporté le titre à l'épée, la judokate Amandine Buchard, médaillée de bronze, ou le malheureux Kevin Mayer, star du décathlon, qui a dû déclarer forfait pour cause de blessure. « *Ça se traduit par un soutien financier bien sûr, mais aussi logistique. On essaye de faciliter au mieux leur organisation, leurs déplacements, pour qu'ils se préparent dans les meilleures conditions* », détaille Bénédicte Bohbot, directrice marketing de Bridgestone France.

En tant que partenaire mondial, l'entreprise tokyoïte – dont le montant de l'accord avec le CIO reste confidentiel – est aussi un équipementier de l'organisation des Jeux. Plus de 1.000 des véhicules fournis à l'organisation par le constructeur Toyota, autre partenaire du CIO, sont ainsi chaussés des pneus Bridgestone. Idem pour la vingtaine de motos déployées pour le suivi des épreuves de cyclisme sur route.

Pour entretenir cette flotte, une trentaine de centres d'entretien et de distribution de pneus Speedy et First Stop, deux filiales du groupe, ont été mobilisés. Des formations sur la sécurité routière et sur le bon entretien des pneus ont également été offertes aux 4.000 bénévoles amenés à conduire une voiture de la flotte de Paris 2024.

Balles de golf et lames handisport

Mais les dirigeants de Bridgestone le répètent à l'envi : « *On ne fait pas que des pneus !* ». Ainsi, plusieurs golfeurs et golfeuses participant aux Jeux ont reçu un total de 3.500 balles de la marque pour leurs entraînements.

Côté handisport, l'entreprise va fournir, en plus des pneus des fauteuils roulants, des gants spéciaux, des mains courantes ou encore ces fameuses lames qui propulsent les sprinteurs. « *Concevoir des équipements si pointus aux athlètes nous permet de montrer que notre savoir-faire va au-delà du pneumatique, et c'est aussi une réelle motivation pour nos ingénieurs, un moteur pour l'innovation* », affirme Bénédicte Bohbot, soulignant que l'entreprise a investi 800 millions d'euros en recherche et développement l'année dernière.

— ***A. Ro.***

Plus de 1.000 des véhicules fournis à l'organisation par le constructeur Toyota, autre partenaire du CIO, sont chaussés des pneus Bridgestone. *Photo Tim De Waele/A/Sipa*

La vasque, monument en suspens

LA CHRONIQUE d'**Alexandre Rousset**

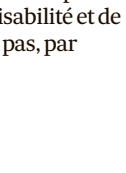

La question s'est imposée presque aussitôt après son allumage. Comme la Tour Eiffel, qui devait être démantelée après l'Exposition universelle de Paris de 1889, la vasque olympique va-t-elle rester après les JO ? L'impressionnante montgolfière est déjà un succès populaire : les 10.000 billets (gratuits) offerts chaque jour pour aller l'admirer dans le jardin des Tuileries se sont arrachés presque aussi vite que pour un concert de Taylor Swift. Et elle aura réussi un autre exploit : mettre la classe politique d'accord. Deux jours à peine après la cérémonie d'ouverture, la maire socialiste de Paris, Anne Hidalgo, avait fait part de son souhait de conserver l'œuvre après les Jeux. « *Une très belle idée* » a abondé le Premier ministre démissionnaire Gabriel Attal. « *C'est une évidence, pour moi, il n'y a même pas de question* », a même appuyé Valérie Pécresse, présidente LR de la région Ile-de-France.

Une affaire réglée donc ? Pas si sûr. Faire monter une structure en aluminium à 60 mètres de hauteur au cœur de Paris pose des questions de faisabilité et de sécurité. On ne sait pas, par exemple, comment l'œuvre réagira aux fortes intempéries ou aux températures hivernales. Emmanuel Macron a ainsi demandé une étude approfondie du sujet avant de prendre une décision.

Le coût de son éventuelle pérennisation sera aussi abordé. Le volet environnemental ne devrait lui pas poser de problème, car la structure ne brûle pas de combustible. En réalité, ce sont 40 projecteurs LED qui éclairent un nuage créé par 200 buses de brumisation, créant l'illusion d'un brasier. Une technologie développée par EDF qui, en tant que partenaire premium des Jeux, souhaite mettre en lumière ses avancées dans la production d'énergie verte. La préoccupation de ne pas obstruer certaines vues de la capitale pèsera également dans la balance. Le sujet est sensible, car la montgolfière se trouve à quelques centaines de mètres à peine d'édifices iconiques du patrimoine parisien, comme l'obélisque de la place de la Concorde ou la pyramide du Louvre. Le parc de la Villette, dans le nord-est de Paris, serait une solution de repli envisageable, comme l'a soufflé Valérie Pécresse. Mais l'œuvre olympique perdrait une partie de son message. Car c'est bien aux Tuileries que des pionniers du vol en ballon ont réalisé leurs premiers exploits aux XVIIIe et XIXe siècles, faisant rayonner le génie français aux yeux du monde entier, comme cette vasque deux siècles plus tard. ■

Dessins Kim Roselier pour « Les Echos »

des épreuves des JO

oto Dylan Martinez/Reuters

PALMARÈS DU JOUR

LE SURF FRANÇAIS PREND LA BONNE VAGUE

HANDBALL Bis repetita. Comme les volleyeurs français la veille, les handballeuses tricolores ont éliminé l'Allemagne (26-23) mardi en quarts de finale. Favorite, les championnes olympiques et du monde en titre ont tenu leur rang devant plus de 26.500 spectateurs. Elles affronteront la Suède en demi-finales. Aux handballeurs, eux aussi médaillés d'or à Tokyo en 2021, de les imiter cet après-midi devant… l'Allemagne en quarts de finale.

SURF Il était déjà mardi en métropole quand Kauli Vaast est devenu à Tahiti le premier champion olympique français de surf. Habitant tout près du mythique spot de Teahupo'o, théâtre de l'épreuve, le Polynésien de 22 ans a pris les deux plus belles vagues d'une finale très relevée. Il a apporté à la France sa 13e médaille d'or depuis le début des Jeux de Paris 2024. Quelques minutes avant lui, la Réunionnaise Johanne Defay avait décroché le bronze, la première médaille olympique du surf tricolore.

ÉQUITATION Grosse désillusion pour la délégation française en finale du saut d'obstacle individuel. Premier des qualifications, Julien Epaillard sur *Dubaï du Cèdre* a vu ses espoirs de médaille s'envoler en finale après avoir fait tomber une barre en fin de parcours. Le cavalier tricolore – qui faisait partie de l'équipe médaillée de bronze la semaine dernière en saut d'obstacles - échoue au pied du podium (4e). Le titre est revenu à l'Allemand Christian Kukuk.

BASKET Victor Wembanyama et ses coéquipiers se rapprochent d'une médaille. Après un début de tournoi poussif, l'équipe de France a dominé le Canada en quarts de finale. Prochain match contre l'Allemagne jeudi.

ESCALADE Un sommet pour la fin. Pour la dernière compétition de sa carrière, le Français Bassa Mawen, 39 ans, s'est qualifié pour la finale à huit de l'épreuve d'escalade de vitesse qui aura lieu jeudi au Bourget.

SÉRIE D'ÉTÉ **8/**11

LA RECONVERSION DES ANCIENNES ÉTOILES DU SPORT

L'ambitieux Tony Parker à l'assaut du monde des affaires

Le premier basketteur français à réussir en NBA tisse sa toile dans le business. Mais la victoire n'est pas toujours au rendez-vous.

L'ex-meneur de jeu des Bleus et des San Antonio Spurs a pris sa retraite sportive en 2019. *Photo Jean-Sébastien Evrard/AFP*

Florian Espalieu* et *Stéphane Frachet
— Correspondants à Grenoble et Lyon

Visage fermé, mâchoires serrées, Tony Parker fixe le parquet de l'Astroballe à Villeurbanne, près de Lyon. En ce mois de juin, il ne reste que quelques minutes à jouer en demi-finale du championnat de France de basket-ball. L'adversaire du soir finit par s'imposer. Tout le monde s'agite autour de « TP », y compris Gaëtan Muller, son complice qu'il a connu adolescent à Rouen, en équipe de France cadet puis à l'Insep. Son *« homme de confiance »* est aujourd'hui président délégué du club de Villeurbanne, l'Asvel.

Malgré l'excitation ambiante, l'ex-meneur de jeu des Bleus et des San Antonio Spurs (qui a pris sa retraite sportive en 2019) ne cille pas. Le club dans lequel il a investi dès 2009, et dont il est propriétaire depuis 2014, ne disputera pas une cinquième finale d'affilée.

Légende du sport à la notoriété mondiale (ce qui lui a valu d'être parmi les derniers relayeurs de la flamme aux JO de Paris), Tony Parker est le premier européen à s'être imposé en NBA avec quatre titres et un trophée de meilleur joueur de la saison. *« Dès que je suis arrivé aux États-Unis, les plus grands joueurs m'ont conseillé de ne pas gaspiller mon argent et de rencontrer des leaders, des chefs d'entreprise. Ce que j'ai fait »*, a-t-il dit à un média spécialisé pour expliquer sa reconversion.

Résultat : alors qu'il n'a vécu que par et pour le sport, l'ancien joueur (quart de finaliste à deux reprises aux JO) se présente comme *« un businessman, à la tête de nombreuses entreprises à succès »*. Touche à tout, il est à la tête du holding Infinity Nine (sport, vin, yachting, communication, hippisme…) et a aussi misé sur la plateforme d'investissement immobilier Bricks.co et la place de marché d'articles de sport Colizey. A 42 ans, Tony Parker n'a pas perdu sa détermination. *« Il affiche clairement son ambition. Il a une autorité naturelle et une capacité à entraîner ses équipes qui sont stupéfiantes »*, plaide le promoteur Didier Caudard-Breille, qui s'est engagé à ses côtés dans la relance de l'Asvel.

« Culture américaine »

Cette ambition ne l'empêche pas de connaître quelques déconvenues. TP a échoué dans la reprise de la LDLC Arena, une salle de 16.000 places construite par l'Olympique lyonnais sous l'ère Aulas, et revendue par son successeur John Textor au même Jean-Michel Aulas. L'ancien patron de Cegid et de l'OL est une statue lyonnaise difficile à déboulonner. Sollicité par « Les Echos », Tony Parker n'a pas voulu s'épancher sur le sujet. Pas plus que sur ses déboires dans les Alpes.

En Isère, Infinity Nine Mountain a racheté en 2019 la Société d'équipements de Villard-de-Lans-Corrençon. Il a confié les rênes de cette station à son amie Marie-Sophie Obama, qu'il a aussi connue à l'Insep. Les projets immobiliers associés à cette reprise n'ont pas encore abouti, en raison de la crise du Covid, et d'une forte opposition locale. *« Il a sans doute trop confiance dans ceux qui, autour de lui, ont une vision passéiste de la montagne »*, tacle Tom Wallis. Cet entrepreneur local, impliqué dans l'équipe initiale, a pris ses distances avec le projet : *« J'aurais adoré être surpris par un projet innovant. Mais je m'interroge sur la stratégie, quand il se positionne en parallèle sur des stations comme Les Gets. »*

En lice pour reprendre la délégation de service public de ce domaine de Haute-Savoie, Tony Parker en a été écarté. Faisant appel de cette décision, il a été débouté en février. Reste que des soupçons d'irrégularités pèsent sur celle-ci : en juillet, plusieurs membres de l'équipe municipale, dont le maire, ont été placés en garde à vue. Pour l'heure, Tony Parker n'a pas fait entendre sa voix.

« Chaque fois que ça ne marche pas, il se relève, assure Marie-Sophie Obama. *Même si peu en ont conscience, Tony marche à l'affect. Dans le travail également, il fonctionne beaucoup à la confiance, avec cette culture américaine où le mérite et le potentiel comptent plus que le pedigree. »*. Papa de deux enfants, TP continue de tisser sa toile. Il vient de déménager l'Asvel féminin au palais des sports de Gerland à Lyon, où il pourra tripler la fréquentation et se rapprocher de l'académie qu'il a installée à proximité, en partenariat avec le groupe d'intérim Adequat. Cet hiver, il a pris des tickets dans des start-up qui pitchaient dans l'émission « Qui veut être mon associé », sur M6 ? Dans l'attente du gros coup.

Demain Les batailles de la skieuse Christine Goitschel

flash-back

A Londres en 2012, un pari économique

Avec ses Jeux, la capitale britannique voulait redonner confiance aux investisseurs et au pays, percuté par sa pire récession depuis cinquante ans.

Valérie Landrieu

Du sport. Et beaucoup de business. Celui du CIO, qui ne cesse de prospérer ; celui des télévisions ; celui des entreprises partenaires ; et celui espéré dans la ville hôte et l'économie du pays. En 2012, à l'ouverture des Jeux Olympiques de Londres, les retombées économiques de l'événement sont en bonne place dans les colonnes des « Echos », alors que le Royaume-Uni est plongé dans sa pire récession depuis cinquante ans. *« Le gouvernement assure que les Jeux généreront un soutien de 13 milliards de livres à l'économie en quatre ans »*, écrit le journal. La mise de fonds est considérable (9,3 milliards de livres d'argent public ont été investis) et les observateurs s'interrogent : *« La prévision de Goldman Sachs selon laquelle les JO rapporteraient 0,3 % de croissance au Royaume-Uni au troisième trimestre va-t-elle se vérifier ? »*

La manière d'être « British »

Aux premiers jours des épreuves, le scepticisme demeure. « Les Echos » rapportent que si Londres réussit à attirer 100.000 spectateurs par jour, en temps habituel, la ville accueille l'été 300.000 touristes étrangers et 800.000 provinciaux anglais quotidiennement. *« Dès juin, les hôtels ont constaté que les JO ne seraient pas la manne espérée […] et ont baissé les prix des chambres »*, explique le journal. *« Les premiers chiffres ne vont certainement pas motiver les Parisiens à monter une candidature pour 2024 »*, ajoute-t-il.

Au fil des médailles, le sport et l'enthousiasme reprennent le dessus. Le quotidien célèbre Tony Estanguet, *« premier Français triple champion Olympique de l'histoire dans la même épreuve »*, avec une photo et un mot : *« Légendaire »*. Il n'est pas encore question de la présidence du comité d'organisation des Jeux de Paris 2024. Aux premières médailles d'or, et au fil de ses 65 trophées olympiques, un record historique, le Royaume-Uni se met enfin à vibrer.

« Hommes politiques et personnalités des médias se sont mis à gloser à l'infini sur ce que c'est que d'être « British », note le journal. *« Gentiment impertinent »*, comme Bradley Wiggins, le médaillé d'or en cyclisme, ou *« so excentric »* à la façon du maire de Londres Boris Johnson, enthousiasmé par le bikini des beach volleyeuses, qu'il compare à *« des loutres humides »* ?

BoJo serait le nouveau poulain des donateurs conservateurs, glissent « Les Echos ». En attendant, le Premier ministre David Cameron surfe sur la vague des JO. *« Non seulement la Grande-Bretagne a tenu ses promesses, mais elle a brillé »*, dit-il à l'issue de l'Olympiade. A l'heure de refermer le chapitre, la conclusion des « Echos » résonne aujourd'hui singulièrement en France. *« Il n'est pas certain que l'événement ait économiquement profité à Londres mais, sans les JO, David Cameron aurait passé un été politique exécrable »*, estimait le quotidien. ■

Eye Ubiquitous/Rex Fe/Rex/Sipa

Armement : premier semestre exceptionnel pour les industriels

- Les industriels de la défense n'ont jamais affiché des carnets de commandes aussi fournis.
- Les groupes affichent d'excellentes marges, mais restent en alerte sur d'éventuelles restrictions budgétaires.

DÉFENSE

Anne Bauer

La montée en cadence de l'industrie militaire entamée après l'agression de l'Ukraine par la Russie en février 2022, se lit de manière spectaculaire dans les résultats d'activités publiés en juillet par les principaux groupes mondiaux de défense. Pas une société n'affiche une hausse à moins de deux chiffres de ses activités et de son carnet de commandes au premier semestre 2024. En Europe comme aux Etats-Unis. Rien de surprenant. Les dépenses militaires mondiales ont atteint un record historique de 2.300 milliards de dollars en 2023, en hausse pour une sixième année consécutive dans un contexte géopolitique de plus en plus menaçant.

Les géants de la défense affichent donc logiquement des carnets de commandes record. Le numéro un mondial, le groupe Lockheed Martin, a ainsi à fin juin un carnet de commandes de plus de 160 milliards de dollars et promet un chiffre d'affaires de 71,5 milliards de dollars en 2024 contre 67,5 milliards en 2023. Avec 38 % des dépenses mondiales de défense, les Etats-Unis restent le leader incontesté du secteur, avec toutefois des budgets relativement stables.

En Europe, les dépenses militaires ont bondi de 14 % l'an dernier.

Au point qu'un panel d'experts du Congrès vient de publier un rapport pour réclamer encore une hausse significative des investissements militaires, évoquant même un seuil nécessaire de 5 % du PIB pour le budget défense. Selon ce rapport, la hausse des dépenses n'a pas suivi l'explosion des menaces en Russie, en Chine et au Moyen-Orient, les Etats-Unis. « *Les chances de l'Amérique de mener une guerre majeure sont les plus élevées depuis quatre-vingts ans, et son armée n'y est pas préparée* », conclut le rapport transpartisan.

Nouvelles usines européennes

Du côté européen, c'est le grand réveil. Les dépenses militaires ont bondi de 14 % l'an dernier. Non pas que les pays de l'Union soient entrés dans « une économie de guerre », comme la Russie, dont les dépenses militaires pèsent plus de 8 % de son PIB ou l'Ukraine qui y consacre 36 %. Mais pour la première fois depuis cinquante ans, de nouvelles usines d'armement sont construites en Europe, afin de remettre en route des productions longtemps délaissées, notamment dans l'artillerie et les missiles.

Le champion des annonces de nouvelles lignes de production est sans conteste l'entreprise allemande Rheinmetall, dont le président Armin Papperger, aurait été ciblé par les Russes selon les services secrets américains. Armin Papperger vient ainsi d'inaugurer une nouvelle usine de munitions ultramoderne de 30 mm à Várpalota, en Hongrie, et a investi 300 millions d'euros dans une nouvelle usine d'obus d'artillerie à Unterlüss, en Basse-Saxe. Le groupe, qui a annoncé un bénéfice en hausse de 111 % au deuxième trimestre 2024, a aussi mis en chantier une unité de production d'obus en Lituanie. En un an, les commandes de sa division « armes et munitions » se sont envolées de moins de 4 milliards à 11,4 milliards d'euros !

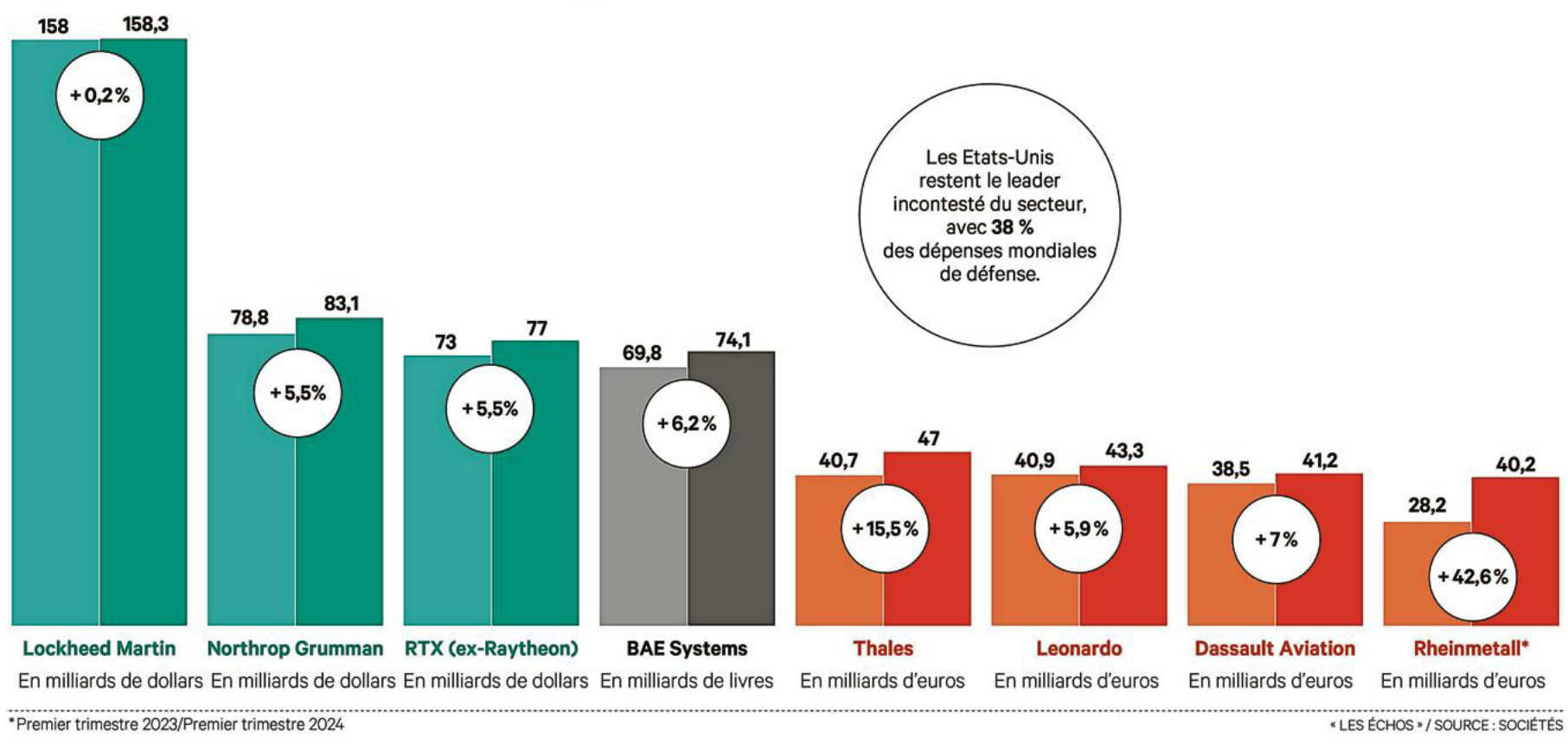

Les industriels américains creusent l'écart

Toutefois entre les groupes européens et américains d'armement, il y a un gouffre. La branche défense des plus grandes entreprises européennes ne dépasse jamais les 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

En face, les géants américains, qui ont raflé les deux-tiers des commandes du Vieux Continent depuis le début de la guerre en Ukraine, ne cessent de creuser l'écart. Non contents d'imposer à l'Europe son avion de chasse F-35, Lockheed Martin relance le F-16, dont la mobilité complète les performances numériques du F-35. L'US Air Force a annoncé qu'elle s'attendait à une hausse de 60 % de ses exportations de F35 et de F16 cette année.

Le chasseur furtif F-35, qui vient d'être livré dans sa dernière configuration Block 4 au Pentagone, représente désormais 30 % des ventes du groupe. Entre 75 et 110 appareils seront livrés cette année. En dépit de l'existence en Europe d'avions de chasse performants : Eurofighter, Gripen, ou Rafale, le F35 est devenu le pilier de l'architecture de défense de l'Alliance atlantique. Dernier client déclaré, la Grèce, qui veut consacrer 4,8 milliards de dollars à l'achat d'un premier lot d'une vingtaine d'appareils et qui devient ainsi le 19e pays client du chasseur. Un achat en réaction à la promesse américaine de livrer une quarantaine de F-16 au voisin turc et de moderniser sa flotte de 80 appareils…

Dans les missiles, les Etats-Unis creusent aussi l'écart, notamment avec les livraisons à l'Ukraine des systèmes antiaériens Patriot, fabriqués par Raytheon. RTX (ex-Raytheon), maison mère de Pratt & Whitney, a ainsi annoncé au premier semestre 2024 des revenus supérieurs aux prévisions et un carnet de commandes record de 206 milliards de dollars, dont 129 milliards pour l'aviation civile et 77 milliards pour la défense. RTX table sur un chiffre d'affaires annuel compris entre 78,75 et 79,5 milliards de dollars. Outre-Atlantique, Northrop Grumman, fabricant du bombardier B-21 Raider, a aussi ajusté à la hausse ses prévisions de ventes annuelles à 41,4 milliards de dollars, ainsi que General Dynamics, qui a connu au second trimestre une hausse de 18 % de son chiffre d'affaires grâce à une demande accrue pour ses munitions. Côté européen, BAE Systems au Royaume-Uni, Thales et Dassault en France, ou Leonardo en Italie ont aussi tous affiché des prises de commandes en progression : +16 % pour le carnet de commandes consolidé de Thales à 47 milliards d'euros, 306 avions (159 Rafale destinés à l'export, 64 Rafale pour la France et 83 Falcon) pour 41,2 milliards d'euros chez Dassault, +15,6 % pour les prises de commandes chez Leonardo, qui affiche une croissance à deux chiffres pour tous ses indicateurs de performances du groupe.

Dernier groupe européen à publier ses résultats semestriels, BAE Systems, qui a aussi revu à la hausse ses prévisions de bénéfices pour l'ensemble de l'année, après avoir remporté un peu plus de 15 milliards de livres sterling (17,5 milliards d'euros) de nouvelles commandes au cours des six premiers mois de l'année, avec des contrats notables pour des navires de guerre en Australie ainsi que pour ses véhicules de combat d'infanterie CV90 fabriqués en Suède par des pays d'Europe de l'Est.

En forme, l'industrie de défense européenne redoute toutefois les révisions budgétaires, notamment au Royaume-Uni, où une révision du programme de défense a été lancée par le nouveau gouvernement travailliste et en France, dont la loi de programmation militaire sera de plus en plus contrainte par la nécessité de réduction de la dette publique.

Face à une base industrielle et technologique de défense européenne fragmentée, les industriels américains se montrent confiants. Aux Etats-Unis, quel que soit le camp gagnant aux prochaines élections de novembre, il n'est pas question de réduire les budgets militaires, même si les Républicains ont le souhait de diminuer l'aide à l'Ukraine. ■

La carrière sans fin du F-16 de Lockheed Martin

Le groupe de défense américain envisage de prolonger la production de son appareil de combat emblématique au-delà de la prochaine décennie.

Benjamin Houry

Cinquante ans de bons et loyaux services. Depuis 1974, année du premier vol d'essai en Californie, le F-16 s'est imposé et – de très loin – comme l'avion de chasse le plus vendu au monde avec plus de 4.600 exemplaires écoulés. A l'époque, l'US Air Force souhaite se doter d'un appareil de combat léger, à bas coût, multi-missions et facilement manœuvrable pour des combats aériens à courte et très courte portée.

Et cette promesse séduit toujours aujourd'hui, si bien que son constructeur historique, le groupe de défense américain Lockheed Martin, accélère sa production, qui était tombée à un rythme plancher. La chaîne d'assemblage sort désormais la version Block 70/72, la dernière mouture de l'avion de combat, au-delà de la prochaine décennie sur son site de Greenville (Californie).

OJ Sanchez, président et directeur général du groupe, a indiqué voir des opportunités « *claires* » pour vendre au moins 300 exemplaires supplémentaires.

Le Bahreïn, la Bulgarie, la Slovaquie, le Maroc, Taïwan, la Grèce ou encore la Turquie ont déjà finalisé des contrats. Pour le moment, 128 avions sont officiellement commandés et Lockheed Martin souhaite doubler ses cadences de production afin d'atteindre un rythme annuel de 48 appareils.

Une disponibilité rassurante

D'autant plus que son block 70/72, au surnom venimeux « Viper », marque des points aussi sur le marché existant. Ce kit de modernisation équipe les nouveaux appareils produits, mais permet aussi de mettre à niveau d'anciens modèles de F-16. Selon le constructeur, l'avion de combat se retrouve alors muni d'un radar de cinquième génération, d'instruments de vol et de visée modernisés, ainsi que d'une structure plus durable.

De quoi, selon la firme de Bethesda, « *assurer que la flotte mondiale de F-16 puisse opérer jusqu'en 2060 et au-delà. Le prix unitaire du kit est aujourd'hui estimé à environ 20 millions de dollars (18,3 millions d'euros)* ».

La cure de jouvence du vétéran repose sur plusieurs arguments. La facilité à trouver des pièces d'occasion grâce à un vaste parc existant rassure les équipes de maintenance des armées de l'air. « *Plus de 3.100 F-16 sont encore opérationnels dans 25 pays* », se félicite OJ Sanchez.

Et cela s'avère un avantage indéniable par rapport un avion comme le F-35, figure de proue de Lockheed Martin ces dernières années. « *L'accumulation des problèmes sur le moteur de l'appareil est l'un des plus gros problèmes du F-35* », souligne sur sa chaine YouTube, le consultant consultant en aéronautique et en défense Xavier Tytelman.

Un prix attractif

« *Au vu de leur qualité de performances, au vu du budget limité de certaines puissances dans leur armée de l'air, au vu des qualités et des défauts du F-35, un avion léger comme le F-16 aura de l'avenir pendant au moins vingt ans* », enfonce Léo Peria-Peigné, chercheur au Centre des études de sécurité de l'Institut français des relations internationales (Ifri).

A l'heure actuelle, le prix d'un F-35 oscille entre 80 et 100 millions de dollars. Rien à voir avec le tarif d'un F-16 « Viper ». C'est d'autant plus vrai si l'on recourt à la seconde main. « *Aujourd'hui, je pense que vous pouvez faire un Viper en achetant des cellules de seconde main à 5 millions ou 10 millions de dollars, en fonction de l'état.* » Block 70/72 inclus, cela représente une fourchette de prix comprise entre 25 et 30 millions de dollars. Et Léo Péria-Peigné insiste : « *Ce prix d'achat ne veut pas dire grand-chose, car ce qui va finalement compter c'est le coût de possession.* » Et l'entretien d'une flotte de F-35 représente un « coût démentiel ».

Un appareil polyvalent

« *Le F-35 est un avion furtif, de pénétration, avec une capacité d'emport d'armement limitée, des capacités en air-air [missile tiré en vol dans le but de détruire une cible aérienne, NDLR] limitées* », souligne le chercheur de l'Ifri, pointant l'exagération des personnes qui qualifient l'avion de chasse « *d'appareil à tout faire* ».

Le chiffre d'affaires du secteur « aéronautique » de Lockheed Martin a augmenté au deuxième trimestre 2024 de 402 millions de dollars par rapport à 2023. Une hausse attribuable principalement au programme F-35, mais aussi à une demande accrue pour l'emblématique F-16. ■

La fête est finie aussi pour le numéro un du pétrole Aramco

ÉNERGIE

La compagnie pétrolière saoudienne a vu ses bénéfices fondre en ce début d'année.

Elle maintient toutefois ses dividendes, afin d'assurer des ressources vitales pour l'Etat saoudien.

Nicolas Rauline

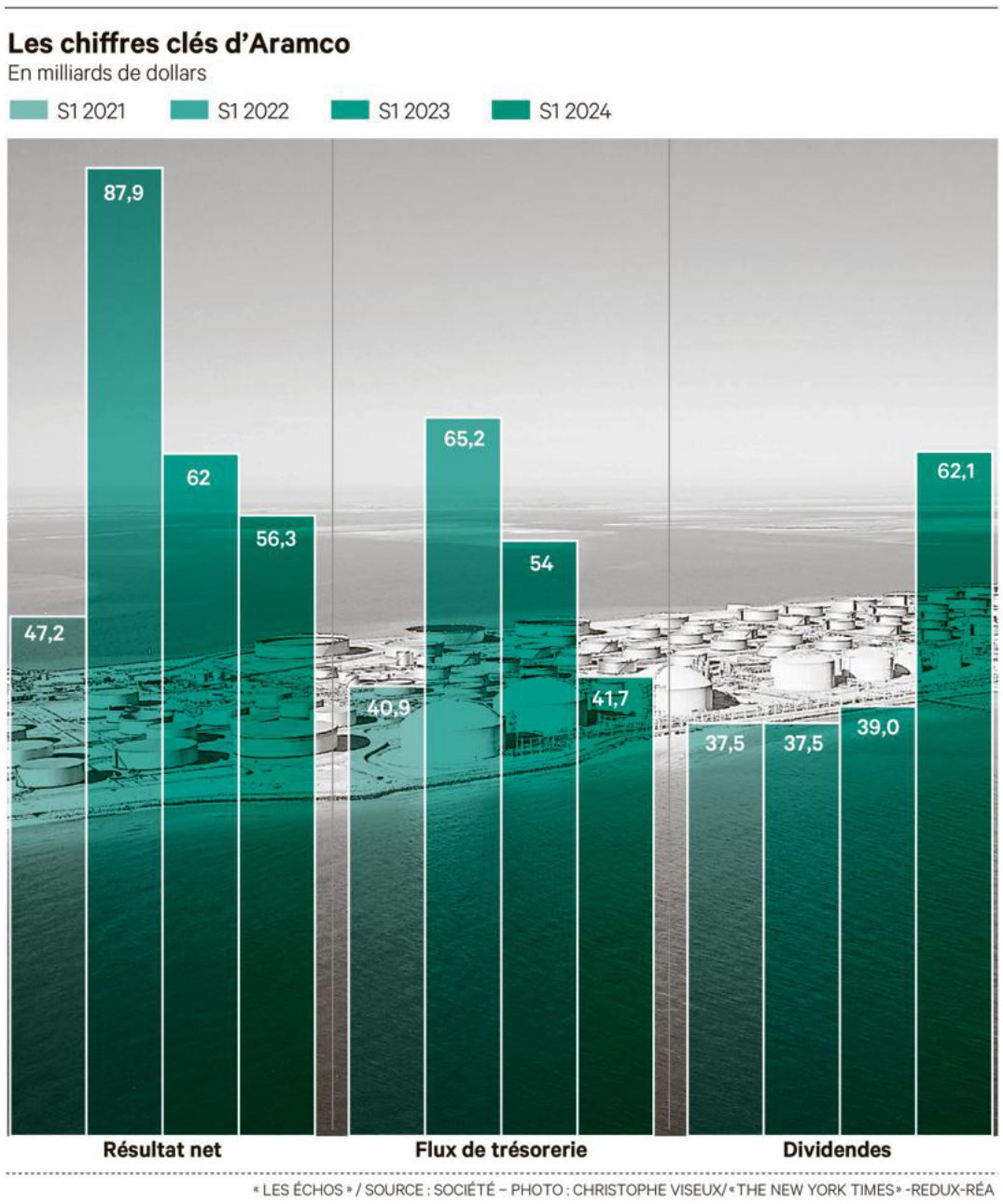

« LES ÉCHOS » / SOURCE : SOCIÉTÉ – PHOTO : CHRISTOPHE VISEUX/« THE NEW YORK TIMES » -REDUX-RÉA

Comme ExxonMobil, Chevron, TotalEnergies, BP ou Shell avant lui, le saoudien Aramco a publié un bénéfice net en légère baisse au deuxième trimestre, à 29,07 milliards de dollars (-3 %). Loin de ses records de 2022, où il avait dégagé un bénéfice de 161 milliards sur l'année.

« Notre volonté de créer de la valeur est soutenue par nos avantages concurrentiels à long terme, notre résilience financière exceptionnelle à travers les cycles et notre bilan solide », s'est toutefois félicité le PDG d'Aramco, Amin Nasser.

Des prix encore trop bas

Aramco a été pénalisé par un contexte moins favorable, en particulier par la baisse des marges de raffinage, malgré des prix en légère hausse au deuxième trimestre. Comme ses concurrents internationaux, Aramco a fait face à une moindre demande en produits raffinés, comme le diesel. Sa branche downstream, qui comprend son activité de raffinage mais aussi de distribution, a enregistré une perte opérationnelle de 262 millions de dollars, alors qu'elle avait généré un profit de 788 millions l'an dernier sur la même période.

Mais c'est surtout la décision de l'Arabie saoudite de réduire sa production, conformément à ses engagements au sein de l'Opep+, qui a pesé sur les comptes d'Aramco. Le pays produit actuellement 9 millions de barils par jour, bien en-deçà de sa capacité, qui atteint les 12 millions de barils quotidiens. Ces derniers mois, Riyad a plaidé pour des réductions de production prolongées, afin de soutenir les prix sur les marchés. Le bilan de cette action est mitigé : si les coupes ont permis de maintenir le prix du Brent autour de 80 dollars le baril, les incertitudes sur la demande et sur le contexte économique mondial continuent d'orienter les prix à la baisse.

Recours à l'endettement ?

Il faudrait, en outre, un prix du pétrole beaucoup plus haut, à 96,2 dollars le baril selon le Fonds monétaire international, pour équilibrer le budget de l'Arabie saoudite, alors qu'Aramco a vendu le sien 85,70 dollars le baril, en moyenne, au deuxième trimestre. Malgré ce contexte, et pour satisfaire l'Etat saoudien, actionnaire du groupe à plus de 81 %, Aramco maintient son dividende. Le groupe a annoncé qu'il comptait redistribuer 124 milliards de dollars au total cette année, dont 43 milliards de dollars liés à ses performances. Une annonce qui a soutenu le cours : mardi, le titre gagnait 1,5 % à la mi-journée. Ce qui est loin d'effacer les pertes de cette année. Aramco signe depuis le début de 2024 l'une des pires performances parmi les valeurs du secteur, avec un repli de 17 %.

Cette politique de dividendes pourrait fragiliser les finances du groupe. Les analystes redoutent qu'elle ne réduise considérablement ses réserves. Son niveau de cash flow a déjà baissé, de 54 milliards il y a un an à 41,7 milliards aujourd'hui. Selon l'analyste de Bloomberg Intelligence, Salih Yilmaz, Aramco pourrait devoir s'endetter à partir du troisième trimestre pour faire face à ses obligations, pour la première fois depuis la pandémie.

L'Etat saoudien fait, en outre, pression sur Aramco pour que celui-ci vende, cette année, pour plus de 12 milliards de dollars d'actions sur le marché secondaire, afin de trouver de nouvelles ressources. Riyad va peut-être devoir lâcher du lest sur le front des quotas.

Lire Crible
Page 26

SunPower, l'ex-filiale solaire de TotalEnergies, se déclare en faillite

ÉNERGIE

Le groupe américain était déjà dans la tourmente depuis plusieurs années, après une erreur d'orientation stratégique et des difficultés internes.

Sarah Dumeau
(avec *Bloomberg*)

C'est désormais officiel. Le développeur américain de toitures solaires s'est déclaré en faillite lundi, au titre du chapitre 11 aux Etats-Unis. Lors de son rachat en 2011, SunPower était devenue une filiale du pétrolier français TotalEnergies.

La société était déjà dans la tourmente depuis plusieurs années. En 2023, SunPower a ainsi accusé une perte nette de 247 millions de dollars pour 1,69 milliard de dollars de revenus. Ces difficultés avaient déjà poussé TotalEnergies à réduire sa participation dans l'entreprise américaine, passant de 60 à 32,5 %.

Rachat par Complete Solaria

En juillet, SunPower avait annoncé dans un communiqué interrompre *« toute nouvelle livraison ou installation de projets »*. La société avait également annoncé qu'elle ne se lancerait pas dans de nouvelles centrales. Dans sa requête en faillite déposée auprès d'un tribunal américain du Delaware, l'entreprise a inscrit des actifs et des passifs dans une fourchette entre un et dix milliards de dollars.

Le groupe devrait vendre son unité d'installation de Blue Raven Solar et ses activités de construction de maisons neuves à Complete Solaria, une société américaine spécialisée dans l'énergie solaire, pour 45 millions de dollars. Le tribunal doit encore approuver cet accord d'ici la fin du mois de septembre.

« La transaction proposée offre une opportunité significative pour les secteurs clés de notre entreprise de poursuivre notre héritage sous une nouvelle propriété », a déclaré Tom Werner, le président exécutif de SunPower, dans le communiqué. *« SunPower a l'intention de poursuivre le processus de vente de ses actifs restants »*, a encore indiqué le groupe.

Un pari impossible

Comme d'autres entreprises du secteur, SunPower espérait que la loi climatique mise en place en 2022 par le président Biden allait doper les ventes de panneaux solaires. Mais les changements de subventions en Californie – le plus gros marché aux Etats-Unis – et la hausse des taux d'intérêt ont pesé sur la demande.

SunPower a également dû faire face à ses propres difficultés, notamment le défaut de paiement d'un accord de crédit en 2023 et la réévaluation de ses bénéfices. Cette année, l'entreprise a remplacé son directeur général, restructuré ses opérations et perdu son comptable.

Malgré ces efforts, le groupe paye encore les pots cassés d'une mauvaise orientation stratégique. En 2020, alors que la société était réputée pour produire parmi les meilleurs panneaux solaires du secteur, SunPower décide d'abandonner leur production pour se concentrer sur les installations de toits, alors en plein essor. Ce pari, dicté en partie par le fait que les producteurs chinois cassaient les prix sur le marché des panneaux solaires, s'est rapidement avéré impossible à gagner lorsque l'inflation et les taux d'intérêt élevés ont fait grimper les coûts pour les consommateurs. ■

> SunPower était réputé pour produire parmi les meilleurs panneaux solaires du secteur.

> La société avait décidé d'abandonner leur production pour se concentrer sur les installations de toits.

Recyclage : Carbios perce en Turquie et au Royaume-Uni

ENVIRONNEMENT

Le spécialiste du biorecyclage des plastiques et des textiles polyester vient de signer des lettres d'intention en vue d'installer en Turquie et au Royaume-Uni un site de production sous licence.

Christophe Palierse

Après la Chine, Carbios fait une percée en Turquie et au Royaume-Uni. La PME auvergnate, spécialisée dans le recyclage des plastiques et des textiles par dépolymérisation enzymatique, vient en effet d'annoncer, coup sur coup, la signature d'une lettre d'intention en vue d'installer sur ces deux nouveaux marchés une usine de biorecyclage de PET sous licence. Une formule à laquelle ils ont déjà eu recours avec le groupe chinois Zhink, actif dans le PET et les textiles, en vue de créer une usine d'une capacité minimale annuelle de 50.000 tonnes.

En Turquie, le partenariat a été conclu avec Sasa, qui est, rappelle l'entreprise française, *« l'un des principaux fabricants mondiaux de polyester, de fibres, de fils de filaments, de polymères à base de polyester, de polymères de spécialité et d'intermédiaires polymères »*.

Une usine deux fois plus grosse

Le projet industriel est déjà bien esquissé puisque l'accord de licence doit porter sur la réalisation et l'exploitation d'une usine d'une capacité annuelle de 100.000 tonnes de déchets PET préparés, soit deux fois celle du site de production que Carbios fait actuellement construire à Longlaville, en Meurthe-et-Moselle, en vue d'un démarrage l'an prochain.

En outre, le lieu d'implantation de cette unité turque est déjà déterminé : il s'agit d'Adana, l'une des principales villes du pays, située au sud de la Turquie, à proximité de la côte méditerranéenne. Le calendrier de cette opération reste encore à préciser, même si *« 2027 serait le meilleur timing »*, déclare aux « Echos » le directeur général de Carbios, Emmanuel Ladent.

En parallèle, Carbios fait également affaire avec un poids lourd local au Royaume-Uni, en signant avec FCC Environment UK, soit *« l'une des principales sociétés de recyclage et de gestion des déchets »* outre-Manche. Comptant un peu plus de 4.200 collaborateurs, FCC Environment UK recycle 1,5 million de tonnes de déchets par an et produit simultanément plus de 167 MW d'énergie verte.

A ce stade, les protagonistes ne communiquent pas de détails sur leur projet. *« L'accord sera précisé dans les prochains mois. Il y a plusieurs sites possibles et la capacité reste à déterminer »*, explique Emmanuel Ladent.

« La technologie Carbios de biorecyclage est essentielle pour soutenir l'ambition de FCC de contribuer à l'économie circulaire par l'exploration de nouveaux procédés et technologies permettant de produire du PET recyclé (r-PET) à partir de plastique et textiles en PET », indiquent en revanche les deux partenaires dans un communiqué commun, avant d'ajouter : *« Le recyclage a atteint un plateau au Royaume-Uni ces dernières années, mais la politique du gouvernement britannique favorise des avancées régulières vers une économie plus circulaire. »*

> « Nous n'excluons pas d'autres projets ailleurs. »
> **EMMANUEL LADENT**
> Directeur général de Carbios

Pour la société française, cet accord pourrait être d'autant plus déterminant que FFC Environment UK est la filiale britannique d'un conglomérat espagnol, FCC Group (9 milliards d'euros de chiffre d'affaires l'an dernier), notamment présent dans la gestion des déchets en Espagne et à l'international via son entité FCC Servicios Medio Ambiente Holding. *« Nous n'excluons pas d'autres projets ailleurs qu'au Royaume-Uni »*, reconnaît d'ailleurs le directeur général de Carbios, tout en soulignant le caractère prioritaire du projet britannique.

Une volonté de s'étendre

FCC Servicios Medio Ambiente Holding, qui a pris pied au Royaume-Uni en 1989, gère dans le monde, selon son site Internet, les déchets de quelque 5.400 municipalités, soit au total de plus de 67 millions de personnes. Le pôle environnement de FCC Group, qui emploie plus de 55.000 collaborateurs, a également des filiales couvrant respectivement le Portugal, l'Europe centrale et l'Europe de l'Est, ainsi que les Etats-Unis. La société a par ailleurs une branche consacrée aux déchets industriels.

FCC Servicios Medio Ambiente a de surcroît la volonté de développer sa présence sur la scène mondiale, comme en témoigne sa toute récente implantation en France. Pour ce faire, FCC Group a cédé le 31 octobre dernier 24,99 % de son capital au fonds de pension canadien CPP Investments pour 965 millions d'euros. Le groupe espagnol, dont les origines remontent à 1900 et qui est engagé dans les services à l'environnement depuis 1911, est par ailleurs également actif dans la construction, la production de ciment, l'immobilier, les concessions et les métiers autour de l'eau. ■

Un partenaire espagnol qui s'installe en France

FCC Servicios Medio Ambiente débarque sur le marché français. Le groupe espagnol, spécialisé dans la gestion des déchets, vient de finaliser l'acquisition d'Europe Services Groupe (ESG). ESG, qui compte plus de 2.000 employés, a réalisé un chiffre d'affaires avoisinant 100 millions d'euros l'an dernier.

Après un deuxième trimestre décevant, les avions ont fait le plein de passagers en juillet

AÉRIEN

En dépit des craintes suscitées par un deuxième trimestre moins bon qu'espéré et la fin de l'effet rattrapage post-Covid, le trafic aérien européen a réussi à préserver sa croissance cet été.

Mais les profits ne sont pas aussi élevés qu'en 2023.

Bruno Trévidic

Ryanair continue de tirer la croissance du trafic, avec plus de 20 millions de passagers en juillet. *Photo Beata Zawrzel/Zuma Press/Zuma/RÉA*

Malgré les craintes de récession, l'été semble tenir ses promesses pour les compagnies aériennes. Après un deuxième trimestre décevant, marqué par une forte baisse des profits et un ralentissement de la demande, le trafic aérien en Europe a encore augmenté de 4,5 % en juillet, comparé à juillet 2023, avec une moyenne de 34.379 vols par jour comptabilisés par Eurocontrol.

Et selon les prévisions de l'organisme chargé de la gestion de l'espace aérien paneuropéen, basées sur les programmes de vols déposés par les compagnies, la croissance du trafic devrait se poursuivre en août et en septembre, au rythme de +5 % sur un an en août et de +6 % en septembre, avec une pointe à 34.585 vols quotidiens en moyenne, sur la dernière semaine d'août.

Retour à la croissance d'avant Covid

De quoi rassurer les transporteurs aériens, qui craignaient de voir la demande retomber après la période de rattrapage post-Covid, notamment en France. Le nombre total de vols dans le ciel européen en juillet (1.065.758) reste encore inférieur de 2,6 % à celui de l'été 2019. Mais si l'on exclut les effets de la guerre en Ukraine et de la fermeture de l'espace aérien russe, qui impactent 20 % de l'espace aérien européen, le trafic aérien européen a, semble-t-il, renoué avec son niveau d'activité et de croissance d'avant crise. Certains pays continuent même d'afficher des hausses de trafic supérieures à la moyenne. C'est notamment les cas des habituelles destinations vedettes de l'été : Italie (+8 % de vols sur la deuxième quinzaine de juillet), Grèce (+6 %), Espagne (+6 %). La Pologne se distingue, avec une hausse de 10 % sur la troisième semaine de juillet.

En revanche, sur la même période, la France ne progressait que de 2 % sur un an, probablement du fait de l'impact négatif de Jeux Olympiques, qui ont fait fuir une partie de la clientèle touristique.

Trafic record entre l'Europe et les Etats-Unis

A l'international, les flux de trafic les plus dynamiques en juillet, en pourcentage et en volumes, restent les liaisons avec l'Amérique du Nord (+10 %) et l'Afrique du Nord (10 %). Le trafic entre la France et les Etats-Unis affichait encore 11 % de hausse du 15 au 21 juillet, soit 157 vols par jour en moyenne. Sur des volumes nettement moins importants, l'Amérique du Sud et l'Asie-Pacifique affichent aussi des croissances à deux chiffres (respectivement +15 % et +19 %).

+4,5 %

L'augmentation du trafic aérien en Europe en juillet, comparé à juillet 2023, avec une moyenne de 34.379 vols par jour comptabilisés par Eurocontrol.

Du côté des compagnies aériennes, une seule a déjà publié ses chiffres de trafic pour juillet : la numéro un européenne, Ryanair, qui continue de tirer la croissance, avec un trafic passagers en hausse de 8 % en juillet. Ryanair franchit pour la première fois le cap des 20 millions de passagers (20,2 millions) sur un seul mois. La compagnie low cost avait désagréablement surpris au deuxième trimestre avec un bénéfice net divisé par deux. Mais elle parvient manifestement toujours à remplir ses avions à 96 %, ce qui reste la base de son modèle économique, même si elle doit pour cela, multiplier les promotions.

Reste à savoir si ces baisses de prix n'auront pas un effet trop négatif sur les profits du troisième trimestre, période de l'année durant laquelle les compagnies aériennes réalisent l'essentiel de leurs bénéfices. Les résultats financiers du T3 des uns et des autres n'arriveront pas avant fin octobre, mais les premiers éléments d'information portent à croire qu'à l'instar du trafic, les prix des billets d'avion sont repartis à la hausse à partir de la deuxième quinzaine de juillet, ainsi qu'en août.

Selon les estimations d'Eurocontrol, c'est le cas depuis le début du mois d'août, sur les principales destinations estivales que sont la Grèce, l'Italie, le Portugal, l'Espagne et la Turquie. C'est moins clair pour la France. Mais selon le comparateur de prix Liligo, qui tablait sur une baisse des prix de l'aérien de 9 % en moyenne comparé à l'été 2023 pour des recherches effectuées entre mai et juillet, la situation est également en passe de revenir à la normale sur le marché français.

« *Les prix de l'aérien ont évolué de façon atypique cette année, en raison des différents événements,* explique Guillaume Rostand, porte-parole de Liligo. *La demande a été plus faible que les années précédentes en juin, notamment du fait des élections, ce qui a entraîné une baisse des prix. Mais on observe un retour à la normale depuis une quinzaine de jours. Si bien qu'au final, le bilan de l'été devrait être plutôt bon, même s'il ne sera probablement pas du niveau exceptionnel de l'été 2023* ». ■

Les appart'hôtels grandissent entre les hôtels et Airbnb

HÔTELLERIE

Au croisement de l'hôtellerie et des locations meublées, ce mode d'hébergement a trouvé un nouveau souffle après la pandémie et séduit de plus en plus de clients.

Yann Duvert

Consultants partis de chez eux pour de longues missions, familles en villégiature pour quelques jours, expatriés… Débarrassés de leur image fonctionnelle, les appart'hôtels séduisent une clientèle de plus en plus large, attirée par le rapport qualité prix et par la montée en gamme globale de ce mode d'hébergement.

Au croisement de l'hôtellerie et des locations meublées, ces appartements équipés de cuisines, vaisselle, et autres lave-linge se définissent comme « prêts à vivre ». Ils proposent également des services comme le ménage régulier ou la fourniture de la literie. Un Airbnb avec les services d'un hôtel, en quelque sorte. « *C'est le meilleur des deux mondes,* résume Vincent Compagnon, le patron d'Appart'City. *Avant c'était le parent pauvre, vous y alliez car c'était un peu moins cher, les établissements étaient un peu moins bien placés… Ce n'est plus le cas, et c'est sans doute un produit d'avenir, d'ailleurs, on voit que les grandes chaînes américaines sont en train de développer leur réseau.* »

Séduire la « génération Airbnb »

L'année 2023 a été particulièrement porteuse pour les acteurs de ce segment, avec des taux d'occupation en hausse en dépit d'une augmentation des tarifs. « *La période post-Covid a démontré le succès de l'appart'hôtel,* se félicite Philippe Mettey, vice-président Europe d'Ascott, présent sur ce segment via ses marques Citadines, The Crest Collection et bientôt Lyf. *Le concept apporte une certaine liberté, une surface plus importante, il y est facile de télétravailler et donc cela correspond aux nouveaux usages, comme le "bleisure" (mix de voyage d'affaires et de loisirs)* ».

La formule séduit également une clientèle jeune. « *La "génération Airbnb" est en train de grandir, et veut sans doute un peu plus de services, donc la formule de l'appart'hôtel lui correspond bien* », poursuit Vincent Compagnon.

Autre argument : le rapport qualité prix, qui « *a bien été intégré par les différentes cibles, que ce soient les voyageurs en mission ou les familles* », se félicite Xavier Desaulles, le patron d'Adagio. Le groupe, dont l'actionnariat est partagé entre Accor et Pierre & Vacances – Center Parcs, a réalisé une « année record » en 2023.

Moins de charges fixes

L'offre a particulièrement bien fonctionné pendant les Jeux Olympiques de Paris. « *On est plein* », assure Xavier Desaulles, alors que 1.800 unités sur 21 sites ont été référencées par les organisateurs, et accueillent notamment des équipes médias durant l'événement.

Contrairement à l'hébergement « traditionnel », les prix des appart'hôtels sont dégressifs : plus le séjour est long, moins la nuitée est chère, avec une baisse pouvant aller jusqu'à 40 % pour des durées excédant un mois. Ce qui lui confère un net avantage pour les séjours de longue ou moyenne durée.

Une option qui séduit de plus en plus de clients, donc, mais qui possède aussi de sérieux arguments pour les chaînes d'hébergement. « *Il y a moins de charges fixes qu'un hôtel, tout simplement car il y a moins de services. Pas de voiturier, le ménage n'est pas forcément fait tous les jours, etc.* », explique Pierre-Louis Moury, directeur du pôle Appart'hôtels du groupe Nemea. « *C'est un modèle moins cher à développer et à exploiter* », confirme Philippe Mettey chez Ascott.

Il peut aussi être adossé à d'autres modes d'hébergement : Nemea entend par exemple développer son concept de « résidences mixtes », avec des appart'hôtels accolés à une résidence étudiante ou une résidence de vacances. Idem pour Ascott, qui mise de plus en plus sur des établissements mêlant des chambres d'hôtels et des appart'hôtels.

Concurrence accrue

D'une manière générale, ce mode d'hébergement a vocation à se développer, alors qu'il ne représente que 3 % de l'offre totale en Europe, contre 8 % aux Etats-Unis. Les acteurs en place nourrissent de grandes ambitions, à l'image d'Adagio qui mise beaucoup sur l'ouverture prochaine d'un établissement haut de gamme dans le quartier de Whitechapel, dans l'Est londonien.

Idem du côté de Marriott, leader mondial de l'hôtellerie, qui opère un peu plus de 50 propriétés et va accélérer : « *Notre plan de développement est important sur ce segment avec 80 propriétés qui verront le jour avant 2030* », indique Sandra Schulze-Potgieter, vice-présidente chargée des marques et du marketing pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique.

Enfin, certaines chaînes vont sérieusement se pencher sur la question, à l'image de B&B Hôtels, qui vient d'ouvrir son premier établissement à Saint-Ouen, sous la marque « B&B Home ». Le groupe breton vise, à terme, une centaine d'unités en Europe. ■

> « C'est le meilleur des deux mondes. Avant c'était le parent pauvre […] Ce n'est plus le cas, et c'est sans doute un produit d'avenir. »
>
> **VINCENT COMPAGNON**
> Patron d'Appart'City

Cyberattaque des musées : seules leurs boutiques sont touchées

CULTURE

La RMN-Grand Palais gère les boutiques de musées tels Le Louvre, Orsay, Pompidou.

Ce réseau a été victime de cybercriminels ce week-end.

Martine Robert

La cyberattaque qui a touché une 36 musées français le week-end dernier reste cantonnée à leurs boutiques selon les explications fournies après la révélation lundi soir par l'AFP et « Le Parisien » de ces agressions. Ce sont les boutiques gérées par la Réunion des musées nationaux-Grand Palais, un acteur public majeur dans ce secteur, aux côtés de l'entreprise privée Arteum. La cyberattaque, menée dans la nuit de samedi à dimanche, ne touche pas les musées eux-mêmes.

« *Cela ne concerne que notre réseau interne de boutiques, et même pas les autres activités de la RMN-Grand Palais. Nous avons débranché tout ce qui était vital et fait appel à la cellule spéciale de l'Etat chargée ces problèmes, l'Agence française de sécurité informatique. Nous sommes préparés à ce genre de risque par des exercices réguliers, d'autant que l'alerte est maximum pendant les JO* », explique Didier Fusillier, président de l'Etablissement public. Lui-même avait déjà vécu cela à La Villette qu'il présidait auparavant, il y a un an, et le Louvre dans le passé a aussi été attaqué.

Ouverture normale

« *Nos boutiques restent ouvertes, simplement elles fonctionnent de manière autonome, les paiements ne sont plus reliés au réseau du siège pour ne pas risquer de le véroler. Il n'y a pas d'extraction de données observées à ce stade mais l'analyse est en cours et ce genre de situation est évolutive. Nous avons aussi porté plainte et la police judiciaire est saisie de l'enquête* », renchérit Christophe Chauffour, directeur général délégué de la RMN-Grand Palais.

« *Cela peut toucher les fournisseurs de nos boutiques ou les clients, pour l'instant on ne sait pas. Mais nous avons externalisé beaucoup de prestations à des sociétés qui mettent en place toutes sortes de pare-feu mieux que nous ne saurions le faire* », pointe Didier Fusillier.

La RMN-Grand Palais réalise un chiffre d'affaires de 60 millions d'euros par an avec ses boutiques, dont celles du Louvre, d'Orsay, de Pompidou, de Versailles, de Fontainebleau, de la Fondation Vuitton.

L'établissement gère aussi celles du Hangar Y, des musées Picasso, Cluny, Guimet, des châteaux de La Malmaison et de Compiègne ou encore du Conseil constitutionnel. Ce mardi, le président du château de Versailles, Christophe Leribault, ne se montrait pas particulièrement inquiet, alors que le domaine accueille des épreuves olympiques. Marie-Christine Labourdette, à la tête du château de Fontainebleau, était sereine également. La RMN s'occupe aussi habituellement de la boutique du Grand Palais, mais celui-ci étant actuellement utilisé pour les JO, c'est Paris 2024 qui gère son magasin de souvenirs sur son propre réseau, qui n'est pas impacté. ■

Les calanques de Marseille disent stop à la voiture

LES NOUVEAUX SPOTS DU SURTOURISME (3/5)

Il est de plus en plus difficile de se rendre dans les criques protégées du parc national périurbain.

Pour lutter contre la surfréquentation touristique, les autorités s'attaquent d'abord aux accès routiers.

Depuis la crise sanitaire, il faut souvent traverser l'enfer pour accéder à ce paradis aux portes de l'agglomération marseillaise. *Shutterstock*

Paul Molga
— Correspondant à Marseille

Marseille ne lésine pas sur les moyens pour tenter d'endiguer la surfréquentation des Calanques. Les restrictions se multiplient dans le parc national périurbain qui les protège, le premier du genre en Europe et avant-dernier né des onze sanctuaires de nature tricolores. Depuis la crise sanitaire, il faut souvent traverser l'enfer pour accéder à ce paradis aux portes de l'agglomération. Trois de ses criques – Callelongue, Morgiou, Sormiou – sont accessibles par des routes qui se terminent en cul-de-sac. Aux heures chaudes de l'été, on y voit donc des embouteillages monstres qui piègent les automobilistes parfois pendant plusieurs heures.

Dès les vacances de printemps, la ville a pris plusieurs arrêtés pour y réglementer la circulation. Tout d'abord, jusqu'à fin septembre, impossible de se rendre en voiture jusqu'aux plages de Morgiou et de Sormiou, au cœur du parc. L'accès est fermé par une barrière sécurisée par une société de surveillance. Ne passent que la trentaine de cabanoniers dûment répertoriés et les clients du restaurant de plage, munis d'un QR Code de réservation.

Brigade de médiateurs

La plupart des 6.000 vacanciers qui arrivent là font demi-tour après quelques explications sur la préservation écologique et la prévention des incendies délivrées par une brigade de médiateurs. « *Mais il y a parfois des pressions et des menaces* », reconnaît un des gardiens. Au point que la Police nationale a établi un camp de base à proximité, prête à intervenir pour calmer les récalcitrants.

Sur la route de Callelongue, l'accès au parc le plus au sud de la ville, c'est un vaste « *plan d'apaisement* », piloté par le préfet, qui a été mis en œuvre pour la tranquillité des riverains et la lutte contre le surtourisme. A l'automne, les 5 kilomètres de bitume reliant le quartier urbain de la Pointe-Rouge aux cabanons de ce village littoral sont passés en zone 30 et les cars de tourisme y sont désormais interdits « *pour sécuriser les piétons et cyclistes* », explique Olivia Fortin, maire d'arrondissement du secteur.

La deuxième étape a été réalisée pendant l'arrivée des juillettistes avec l'installation de glissières anti-stationnement, officiellement destinées à protéger la garrigue littorale, un habitat rare et en danger. Une barrière gardiennée a également été posée 200 mètres au-dessus du village, et des parkings visiteurs sont en cours d'aménagement.

« *On a retrouvé les grasses matinées de notre enfance. C'est un soulagement* », exulte Guy Barotto, président du Comité d'Intérêt de Quartier. Les touristes ont des alternatives pour se rendre à l'entrée du parc national : une navette embarque toutes les 30 minutes jusqu'à 23 heures au départ de la Pointe-Rouge ; plusieurs stations de vélos électriques ont été déployées le long de la route ainsi que des arceaux de parking. Et pour encourager le choix de transports doux, la signalétique a été renforcée en ville avec de grands panneaux lumineux affichant des messages dissuasifs.

L'impact de ces aménagements sera évalué après la saison et de nouveaux travaux seront réalisés avant l'été 2025 pour repousser les véhicules qui s'engagent encore jusqu'à la plage des Goudes assaillie à son tour, à mi-chemin de l'entrée du parc.

Quota touristique

A Sugiton, pas de voiture. Mais être piéton ne suffit pas à être bienvenu. Pour accéder à cette calanque aux eaux turquoise, la réservation est obligatoire depuis 2022. Elle est gratuite mais limitée à 400 personnes chaque jour dans la limite de 5 autorisations par personne et 8 fois seulement pendant la saison.

Premier arrivé, premier servi. « *La mesure est bien acceptée* », assure Gaëlle Berthaud, directrice du parc. En un an, elle a réduit la fréquentation du site de 84 % avec 16.800 visiteurs enregistrés sur la dernière saison contre 105.000 avant. Et gare aux resquilleurs : ils risquent 68 euros d'amende s'ils sont pris par l'un des 65 agents et gardes forestiers qui patrouillent dans le secteur.

Le coût de la mesure s'élève à 120.000 euros, « *mais la calanque revit* », assure Gaëlle Berthaud. Il faudra cependant une quinzaine d'années pour que le milieu naturel retrouve son état initial. Plus terreuse que ses voisines rocheuses, Sugiton subit une érosion incomparable qui met à nu le système racinaire de sa vieille pinède et empêche sa régénération.

Dans cet espace contraint formant un entonnoir, les aménagements réalisés pour canaliser le public n'y ont rien fait, surtout après le retour en grâce de Marseille parmi les destinations favorites des Français : jusqu'à 3.000 personnes par jour s'y étaient pressées, embarquant avec eux leurs mauvaises habitudes urbaines (musique à tue-tête, jeux de plage, barbecue sauvage…). Même le trafic de drogue s'était invité sur le site. Côté mer aussi, les restrictions se renforcent. Depuis la création du parc, seuls 60 navires commerciaux ont le droit d'exercer au cœur du parc marin. Cette année, les loueurs professionnels et privés sont concernés, y compris pour des activités de kayaks.

La circulation maritime au fond des calanques est interdite et depuis 2021, les bateaux ne peuvent plus mouiller dans celle d'En-Vau, réputée pour ses grands herbiers de posidonie. Le parc ne plaisante pas avec les contrevenants s'ils viennent à attenter à l'environnement : en juin 2021, quatre braconniers pris sur le fait ont été condamnés par la cour d'appel d'Aix-en-Provence à plus de 50.000 euros de dommages et intérêts pour avoir pêché illégalement des oursins. Ils avaient été condamnés en première instance à 350.000 euros d'amende et 18 mois de prison.

Demain En Espagne, la colère des habitants de Malaga

Les riches touristes américains séduits par l'Italie

TOURISME

Le nombre de visiteurs traversant l'Atlantique pour profiter de la dolce vita a explosé.

Olivier Tosseri
— Correspondant à Rome

Si Joe Biden cherche un lieu où jouir de sa prochaine retraite, l'Italie pourrait être une destination idéale. L'ancien président ne sera en outre pas dépaysé tant la présence de ses compatriotes dans la péninsule est massive.

Cet été, les Américains représentent 44 % des visiteurs étrangers en Italie. Ils étaient déjà 35 % l'an dernier. La fragile économie italienne surfe sur cette vague touristique venue d'outre-Atlantique pour éviter de sombrer dans la récession.

En 2023 le nombre de touristes ayant traversé l'Atlantique a bondi de 39,5 % s'établissant à 4,1 millions soit près du double de toutes les personnes en provenance d'Asie.

Les rois de Capri

Il est ainsi presque impossible de ne pas bousculer un voyageur américain dans la foule qui encombre les localités touristiques de la péninsule. Ils représentent 32 % des étrangers en vacances à Forte dei Marmi, 41 % à Portofino et 31 % à Capri. Sur cette île légendaire, ils sont à l'origine de 55 % du volume des achats. Lors des deux concerts de Taylor Swift, les 13 et 14 juillet derniers au stade San Siro de Milan, 14 % du public était composé d'Américains… « *Il est plus rentable pour eux de sauter sur un vol intercontinental pour dormir et manger quelques jours en Italie que d'aller écouter la chanteuse chez eux* », s'est étonnée la presse transalpine.

Porté par un dollar fort face à l'euro, le touriste made in USA est celui qui a la plus large disponibilité financière et ne rechigne pas à s'en servir. Ce n'est pas qu'une impression. Dans son dernier rapport sur le tourisme international, Bankitalia constate que le visiteur yankee est celui qui dépense le plus avec en moyenne 184,7 euros par nuit en 2023 en nette hausse comparée aux 126,1 euros déboursés en 2021.

C'est également celui dont le séjour est le plus long, avec en moyenne 10,6 nuits. Les compagnies aériennes accompagnent le mouvement : cette année, le nombre de vols entre les Etats-Unis et l'Italie a doublé par rapport à l'an dernier. « *Nous vivons un moment absolument favorable pour le tourisme et nous pouvons dire que nous avons surmonté les années noires du Covid,* se félicite Marina Lalli, présidente de Federturismo. *Rien que cet été, nous nous attendons à 1,5 million de touristes supplémentaires avec une croissance de 3 millions de nuitées. On la doit essentiellement aux Américains. Nous redoutions une perte de la clientèle aisée. D'abord les Asiatiques en raison de la pandémie puis les Russes à cause de la guerre en Ukraine. Les touristes américains compensent largement la baisse de ces deux catégories.* »

184,7

EUROS
La dépense moyenne par nuit en 2023 d'un touriste américain selon le rapport de Bankitalia.

Cet afflux américain n'a pas que des avantages. Il provoque une brusque hausse des prix de toutes les activités liées au tourisme de la restauration à l'hébergement. Cela fait la joie des professionnels du secteur touristique, bien moins celle de la population locale, qui met la pression sur ses politiques, notamment pour encadrer les locations Airbnb. ■

Google perd un procès historique face au gouvernement américain

● Un tribunal fédéral américain a jugé que le géant de la recherche en ligne avait bloqué ses concurrents en payant Apple, Samsung et autres pour faire installer par défaut son logiciel sur les smartphones.
● Un verdict qui en annonce peut-être d'autres dans le secteur.

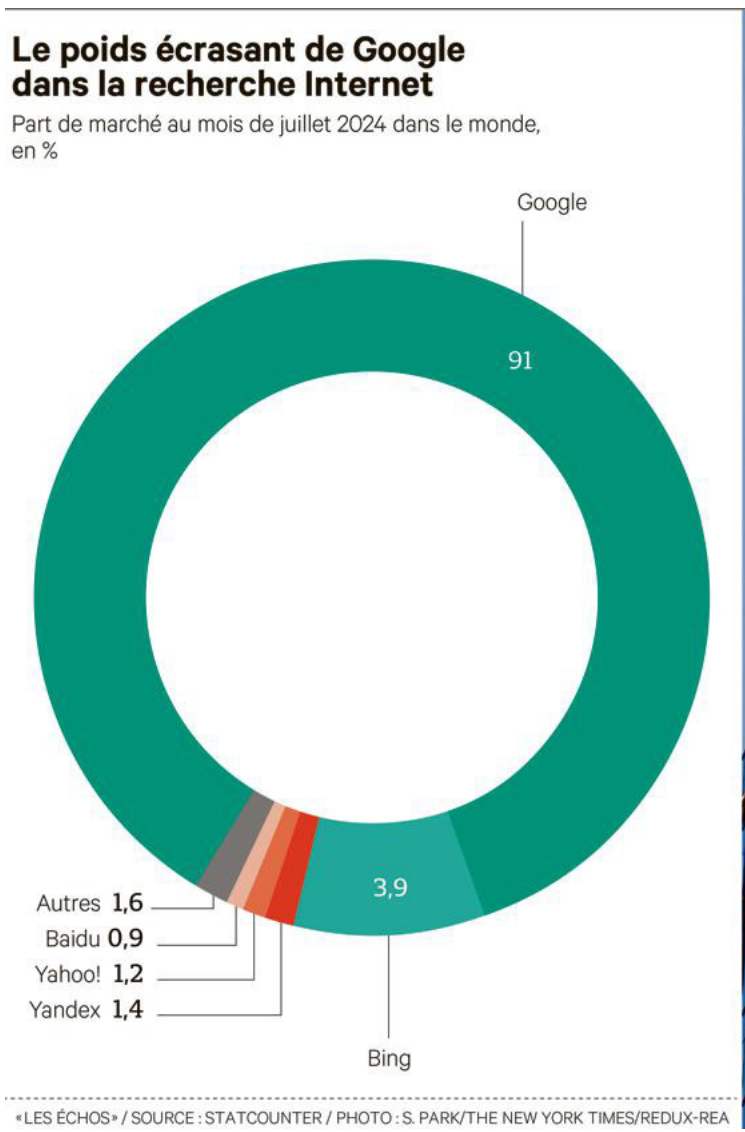

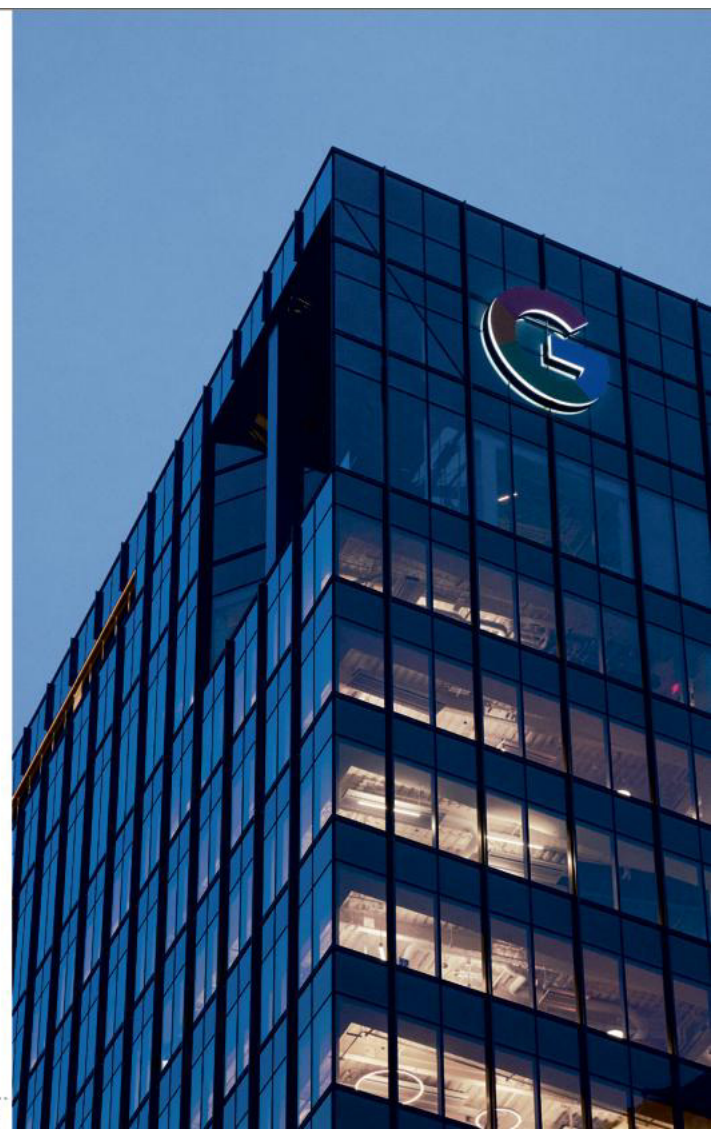

INTERNET

Solveig Godeluck
— Bureau de New York

C'est un jugement qui fera date dans l'histoire de l'antitrust américain. Après deux décennies où tout semblait permis aux géants du Net, un tribunal fédéral de Washington a infligé lundi un sérieux revers à Alphabet, la maison mère de Google. Un verdict qui en annonce peut-être d'autres dans le secteur, tant les mastodontes de l'ère numérique sont désormais dans le collimateur, d'Apple à Meta en passant par Nvidia.

Selon le juge Amit Mehta, Google a fait barrage à ses concurrents de façon déloyale dans le monde des smartphones, afin de s'y tailler la première place en tant que moteur de recherche. En effet, en 2021, Google a payé 26 milliards de dollars à des éditeurs de logiciels de navigation, des opérateurs télécoms et des fabricants comme Samsung ou Apple pour installer son logiciel par défaut sur les appareils mobiles. En échange de ces deals appelés « partage de revenus » (les revenus publicitaires de Google en 2021 s'élevaient à 146 milliards de dollars), Google a pu non seulement être installé par défaut sur les smartphones, mais en plus être assuré de l'exclusivité : aucun autre moteur de recherche généraliste ne pouvait être livré embarqué dans un appareil neuf.

« Google est un monopole »

L'annonce a fait chuter plus avant le titre Alphabet, qui a terminé en baisse de 4,35 % au Nasdaq lundi, mais aussi celui d'Apple, qui va devoir se passer de recettes plantureuses. Ce dernier a plongé de 6,24 % sur un marché déjà secoué par la déflagration boursière mondiale survenue le même jour.

« *Les accords de distribution de Google ont capté une portion substantielle du marché des services généraux de recherche et ont réduit les opportunités concurrentielles de ses rivaux* », écrit Amin Mehta dans le jugement de près de 300 pages qui clôt un procès-fleuve, ouvert en septembre 2023. « *Google est un monopole, et a agi en monopole* », assène-t-il également. La part de marché de Google dans la recherche Internet, qui était de 80 % aux Etats-Unis en 2009, « *n'a fait que croître* » depuis, souligne le juge, à 90 % en 2020, et presque 95 % sur les smartphones. Certes, la société à « *embauché des milliers d'ingénieurs hautement qualifiés, innové constamment, et pris des décisions stratégiques pertinentes* », et dispose donc d'un outil excellent.

Une victoire pour le département de la Justice

Mais il s'est aussi servi d'un atout invisible, la distribution par défaut, pour accumuler des tonnes de données sur les utilisateurs de smartphone, qui en retour lui ont permis d'améliorer son logiciel. C'est un tel avantage compétitif, que Google conserve pendant dix-huit mois l'historique des recherches et de l'activité en ligne des internautes, souligne le juge. Cela lui permet de vendre plus d'espaces aux annonceurs. En comparaison, en 2022, le principal concurrent de Google dans la recherche, Bing, a réalisé moins de 12 milliards de revenus publicitaires.

Ce jugement est une belle victoire pour le département américain de la Justice, qui avait porté plainte. Elle témoigne de la volonté de l'administration Biden de sévir contre les géants du Net – même si le procès a initialement été intenté sous Donald Trump, en 2020. La dernière fois qu'un titan de la tech a perdu un procès d'envergure contre le gouvernement américain, c'était Microsoft, en 2001, pour avoir abusé de sa position dominante avec le logiciel Windows.

Dans un communiqué, Google indique qu'il fera appel de cette décision. Dans tous les cas, des remèdes vont devoir être trouvés pour mettre fin à cet abus de position dominante. Google pourrait par exemple être contraint de revendre son système d'exploitation pour smartphones Android, ce qui reviendrait à démanteler le groupe. Il pourrait aussi être forcé de partager les données récoltées auprès des utilisateurs avec ses concurrents afin qu'ils puissent eux aussi améliorer leur moteur de recherche.

Google a d'autres affaires judiciaires pendantes aux Etats-Unis. Le géant est attaqué par l'éditeur du jeu Fortnite, Epic Games, parce qu'il prélève une rente de 30 % sur les téléchargements d'applications via son magasin en ligne. Puis en janvier 2023, le gouvernement fédéral et huit Etats américains ont lancé des poursuites contre Alphabet pour abus de position dominante dans les technologies d'achat et de vente de publicité (adtech), réclamant la scission du groupe.

Meta joue gros

Par ailleurs, d'autres éminences de la Big Tech font l'objet d'enquêtes ou de poursuites fédérales pouvant mener, en dernière extrémité, à un démantèlement. Ainsi, Meta joue gros avec la Federal Trade Commission, qui a porté plainte en décembre 2020, considérant que le rachat de WhatsApp (19 milliards de dollars) et d'Instagram pourrait avoir été un moyen d'étouffer la concurrence.

Dernièrement, ce sont les investissements considérables dans l'intelligence artificielle qui suscitent l'intérêt des régulateurs. La Federal Trade Commission enquête sur les pratiques de Microsoft et d'OpenAI, et le département de la Justice, sur Nvidia.

Les « Sept magnifiques », des sociétés de la Silicon Valley qui pèsent des milliers de milliards de dollars après vingt ans d'expansion rapide, ont peut-être mangé leur pain blanc. En cette période électorale aux Etats-Unis, elles ne peuvent compter ni sur les démocrates, ni sur les républicains, pour faire rempart contre l'antitrust. Ce sont les nouveaux Rockefeller. Or on sait comment l'histoire s'est terminée pour ces grands monopolistes. ■

Les mesures potentielles pour mettre fin au monopole

Le géant américain a été reconnu coupable de pratiques anticoncurrentielles concernant son moteur de recherche. Même s'il compte faire appel de la décision, Google pourrait être obligé de changer certaines méthodes.

Charlie Perreau

Les géants de la tech ne sont plus protégés. Un tribunal fédéral de Washington vient de frapper fort en condamnant Alphabet, la maison mère de Google, pour pratiques anticoncurrentielles concernant son moteur de recherche. « *Google est un monopole, et a agi en monopole* », a assené le juge Amit Mehta, après un procès-fleuve ouvert en septembre 2023.

A la suite de cette décision, la firme de Mountain View a indiqué vouloir faire appel, ce qui va faire repousser de plusieurs mois ou plusieurs années la clôture de l'affaire. Le tribunal n'a pas encore émis d'injonctions contre Google, mais plusieurs scénarios sont possibles.

❶ PROPOSER PLUSIEURS MOTEURS DE RECHERCHE DANS LES NAVIGATEURS

Le moteur de recherche de Google est souvent proposé par défaut par les navigateurs Web, que ce soit sur Android ou Apple, sur ordinateur ou mobile. Pour avoir une place ultraprivilégiée sur les smartphones Android, Google « regroupe » ses logiciels propriétaires (Chrome, Google Maps, Google Pay et YouTube) avec son moteur de recherche. Les fabricants de téléphones qui souhaitent donc acquérir une licence pour un logiciel doivent aussi embarquer la brique recherche. Côté Apple, le schéma est différent puisque Google rémunère la marque à la pomme pour être le moteur par défaut.

Permettre aux utilisateurs de sélectionner le moteur de recherche qu'ils souhaitent répondrait à cette problématique. En 2018, la Commission européenne a d'ailleurs ordonné à Google de proposer plusieurs choix de moteur de recherche pour les appareils Android, accompagné d'une amende de… 4,34 milliards d'euros (qui avait ensuite été abaissée à 4,1 milliards). « *Bien qu'il soit facile de changer de fournisseur, la réticence des consommateurs à s'éloigner de Google constitue un obstacle de taille* », estime Tessie LiJu Su, économiste, interrogé par Bloomberg. Selon une étude de CEPR (The Centre for Economic Policy Research), les pays qui ont imposé plusieurs choix d'écran ont permis de réduire la part de marché de Google (–1 point dans les pays européens, et –10 points pour la Russie et la Turquie) « *Les différences proviennent des nuances de l'intervention, y compris la taille du groupe d'utilisateurs ciblés, les caractéristiques du marché local et la conception des mesures correctives* », indiquent les auteurs du rapport.

❷ MIEUX ENCADRER LA TRANSACTION AVEC APPLE

Google paierait environ 20 milliards de dollars par an à Apple pour faire de Google le moteur de recherche par défaut de ses ordinateurs Mac et son iPhone, y compris sur le navigateur web Safari d'Apple. Un montant que ne pourrait pas débourser Bing (Microsoft), son plus « proche » concurrent, dont les recettes publicitaires mondiales se sont élevées à « seulement » 6,92 milliards de dollars en 2023. Le juge pourrait donc limiter le montant ou la manière dont Google paie. « *Une mesure corrective empêchant Google d'effectuer des paiements à Apple pour être le moteur de recherche par défaut sur n'importe quel point d'accès à la recherche sur les appareils Apple serait simple à mettre en œuvre et efficace* », estiment les auteurs de l'étude de CEPR.

❸ S'ASSOCIER À D'AUTRES MOTEURS DE RECHERCHE

Autre mesure possible : obliger Google à fournir des résultats de recherche « syndiqués ». La plupart des autres moteurs comme DuckDuckGo, Yahoo ou encore Qwant syndiquent les résultats de recherche de Bing. En somme, ils ont signé un contrat avec Microsoft pour acheter ses liens organiques. En échange, ils acceptent d'afficher des annonces de recherche à côté des liens organiques. Les revenus générés par les annonces de recherche sont ensuite partagés entre les deux parties.

A noter que le moteur de recherche « vert », Ecosia, a signé un contrat avec Google en 2023 dans ce domaine après des années d'engagement avec Microsoft. Pour Wired, ce changement est en grande partie dû à l'essor de l'intelligence artificielle générative qui est en train de bouleverser le secteur. « *Pour un petit fournisseur comme Ecosia, les bouleversements récents dans le domaine de la recherche pourraient être l'occasion d'atteindre de nouveaux marchés et d'offrir de nouveaux services aux utilisateurs et aux annonceurs. Mais ce paysage changeant comporte aussi de nombreux défis* », estime le média américain.

❹ UNE SCISSION D'ALPHABET

C'est le scénario le plus extrême et le moins probable tant il serait difficile à mettre en place. Les auteurs du rapport CEPR évoquent la vente forcée de Chrome. Aux Etats-Unis, il s'agit du premier navigateur sur le segment des ordinateurs et il détient une part de marché importante sur les smartphones. « *Toute cession de Chrome serait compliquée parce qu'il faudrait décider quelles fonctions devraient être incluses dans un Google Chrome autonome* », alertent les auteurs du rapport. Le navigateur Web comprend plusieurs autres fonctionnalités comme un gestionnaire de mots de passe, l'intégration avec d'autres produits et services Google tels que Gmail et Google Drive…

Une scission d'Android pourrait être envisagée mais « *serait dangereuse et causerait probablement plus de tort que de bien aux consommateurs* », estime Tessie LiJu Su. « *Google fournit de nombreux produits et services basés sur sa plateforme Android qui sont complémentaires les uns des autres. Cette approche, combinée aux effets de réseau, est extrêmement compliquée et une analyse complète et multimarchés dépasse le cadre de ce litige* », ajoute-t-elle. ■

> Une scission d'Android « serait dangereuse et causerait probablement plus de tort que de bien aux consommateurs ».
> **TESSIE LIJU SU**
> Economiste

Bourse : les investisseurs restent fébriles après l'épisode de panique de lundi

BOURSE

Les grandes places boursières ont tenté de reprendre leur souffle après le vent de panique de lundi.

Tokyo a regagné la moitié du terrain perdu la veille, mais le marché reste fragile avec des risques de répliques, mettent en garde les professionnels.

Florian Maussion et *Sophie Rolland*

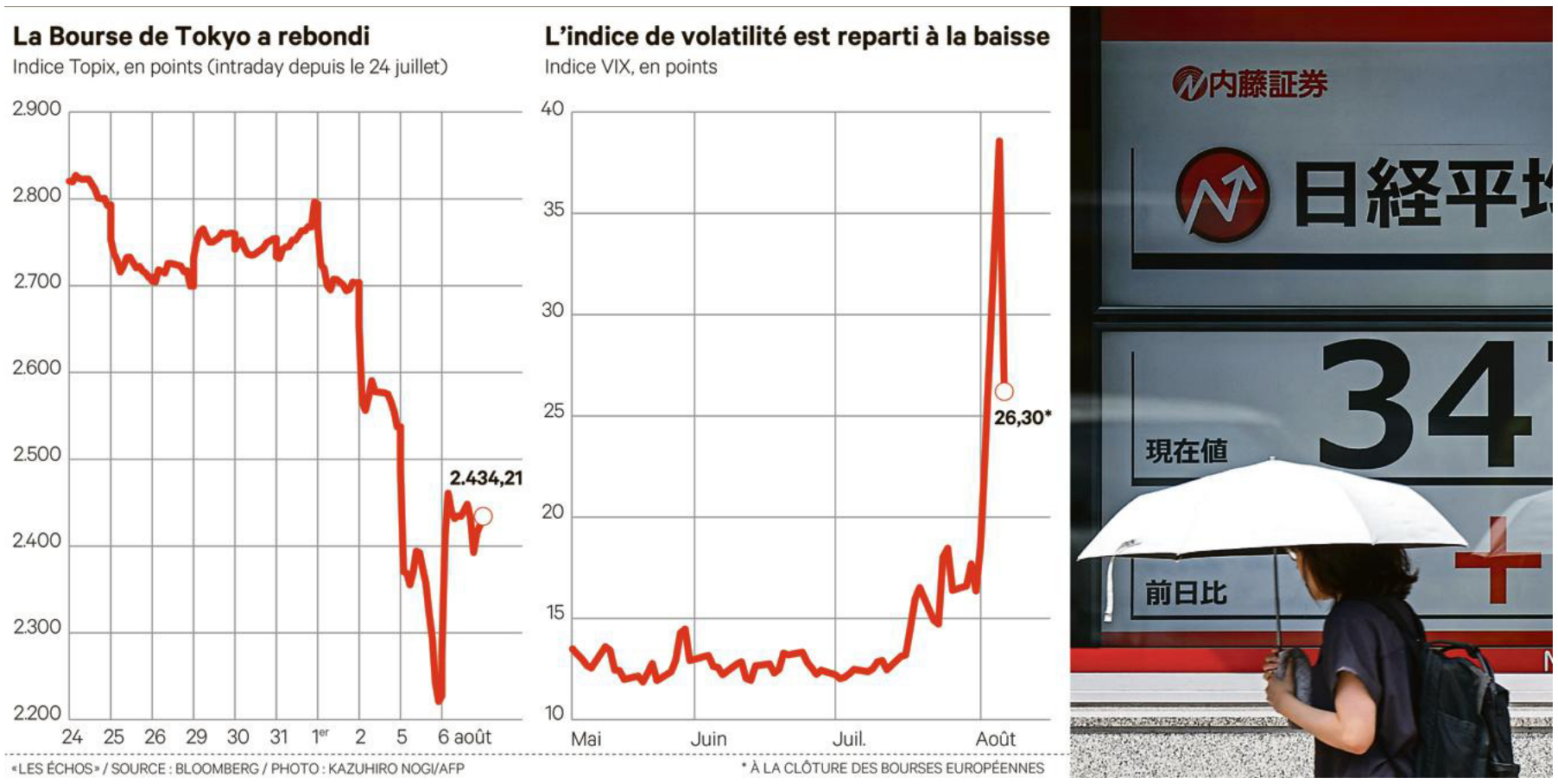

Après avoir cédé à la panique lundi, les marchés mondiaux tentent de retrouver un semblant de calme. Tokyo a regagné, mardi, la moitié du terrain perdu la veille. Le Nikkei a repris 10,23 % et le Topix, plus large, 9,3 %. Sur des montagnes russes, Kabuto Cho peine à se remettre de sa pire journée depuis le krach d'octobre 1987.

En Europe, les places boursières ont peiné à trouver une direction claire. Elles ont finalement terminé la journée proche de l'équilibre, l'EuroStoxx 50 reprenant 0,08 %, le DAX francfortois 0,09 % tandis que le CAC 40 parisien cédait encore 0,27 %. A Wall Street, les trois grands indices étaient dans le vert en fin d'après-midi. Le Dow Jones, en particulier, regagnait plus de 1 % au lendemain de sa pire session depuis l'automne 2022 (-2,60 %).

Après la sidération, les spécialistes des marchés financiers, eux, tentent de comprendre. Comment le VIX, « l'indice de la peur » qui mesure la volatilité du marché américain, a-t-il pu bondir de cette façon pour atteindre des niveaux qui n'avaient jusque-là été vus que lors du krach du Covid en 2020 et, avant cela, la grande crise financière de 2008 ? « *A certains égards, la journée d'hier a été la plus folle de mes 29 ans de carrière* », confie Jim Reid de Deutsche Bank dans son briefing quotidien. Pour lui, la brutalité de la hausse du VIX s'explique notamment par l'explosion du trading d'options à court terme ces dernières années. Les spéculateurs pariant tous massivement sur une volatilité très faible, le retournement de situation a provoqué un mouvement de marché extrême.

L'étincelle et les barils de poudre

Il est en effet difficile d'imaginer, qu'à elles seules, la modeste hausse du chômage aux Etats-Unis en juillet et les craintes de ralentissement, aient pu faire craquer les marchés de la sorte. En réalité, l'étincelle a trouvé d'importants barils de poudres dans le positionnement des opérateurs de marché.

Extrêmement populaires sur les marchés, les stratégies dites « de portage » (ou carry trades) – emprunter des capitaux en yen (à des taux dérisoires) pour les investir sur des actifs plus rémunérateurs – ont toutes commencé à se déboucler en même temps. Pour cause, en s'orientant à la baisse, les taux longs américains se sont un peu plus approchés des rendements japonais, poussés vers le haut depuis la dernière réunion de la Banque du Japon, rendant ces opérations moins intéressantes. Ces débouclages ont provoqué une onde de choc sur plusieurs marchés. Le peso mexicain, par exemple, a perdu plus de 2,5 % entre vendredi et lundi.

Quant à l'appréciation du yen, elle s'est accélérée, alors même qu'à en juger par les chiffres de la Commodity Futures Trading Commission (CFTC) américaine, les opérateurs avaient accumulé des positions vendeuses extrêmes. Lesquelles ont donc été prises à revers par la décision de la Banque du Japon, mercredi dernier, de monter ses taux. Tout cela intervient dans un contexte estival de faible liquidité. Qui plus est au moment où Wall Street s'interroge sur les valorisations colossales de la Big Tech et sur les promesses de l'IA, après la publication de résultats semestriels des géants du secteur, jugés décevants.

Contexte estival de faible liquidité

Dès lors, des répliques du tremblement de terre de lundi ne peuvent être exclues, mettent en garde les professionnels des marchés financiers. La correction n'est pas forcément terminée. Le dénouement des stratégies moins rentables avec la remontée des taux japonais a notamment toutes les chances de se poursuivre à court terme.

« *Les hedge funds ont seulement débouclé entre 50 % et 60 % de leurs opérations de carry trade* », a déclaré Arindam Sandilya le coresponsable de la stratégie sur le marché des changes de JPMorgan Chase, sur Bloomberg TV. Fondamentalement, « *les valorisations ont un peu baissé mais elles restent élevées, en particulier aux Etats-Unis* », soulignent, dans une note, les spécialistes des marchés actions de Goldman Sachs, Peter Oppenheimer, Guillaume Jaisson et Sharon Bell.

Les actions mondiales ont gagné environ 20 % depuis leur creux d'octobre dernier. Et, à environ 20 fois leurs bénéfices, les grands groupes cotés du S&P 500 paraissent toujours chers par rapport aux multiples de valorisation moyens qui prévalaient ces 20 dernières années. « *Dans un scénario de récession* [qui n'est pas jugé le plus probable par la banque, NDLR], *ce multiple pourrait tomber à 18 fois, avec une valeur cible de 4.800 pour le S&P 500* », estiment-ils tous les trois. Par ailleurs, le risque de concentration demeure : les dix plus grandes valeurs représentent toujours un tiers de la capitalisation de l'indice large de Wall Street. ■

Des courtiers paralysés par une panne lundi

Alors que les marchés américains dégringolaient, plusieurs grandes sociétés de courtage ont été victimes d'une panne. Elle a empêché leurs clients de passer des ordres pendant plusieurs heures. Charles Schwab, Vanguard et Fidelity seraient concernés. De telles perturbations ne sont pas rares les jours de forte volatilité. En 2021, Robinhood avait été condamné à payer 70 millions de dollars, après que sa plateforme a été paralysée deux jours au moment du krach du Covid, en mars 2020.

La toute-puissance des géants des ETF inquiète aux Etats-Unis

RÉGLEMENTATION

Le poids des gestionnaires d'actifs dans les banques et les entreprises de services aux collectivités inquiète les régulateurs américains, qui réfléchissent à leur interdire de détenir plus de 10 % du capital de ces groupes cotés.

Laurence Boisseau

Les géants de la gestion d'actifs sont-ils devenus trop puissants ? Vanguard, BlackRock ou State Street, les Big Three qui dominent le marché des ETF (fonds cotés) ont atteint aujourd'hui une taille qui inquiète certains régulateurs américains. Ensemble, leurs fonds de gestion passive (ils s'efforcent de répliquer la performance d'un indice de marché) détiennent parfois jusqu'à 25 % du capital de certaines entreprises du S&P 500. Et individuellement, il arrive que leur participation dépasse les 10 %. Les autorités sont extrêmement vigilantes dès lors que ce seuil de détention est atteint dans les groupes qui délivrent des services publics comme les groupes d'électricité ou dans les banques.

Historiquement, dans ces secteurs, les régulateurs ont autorisé les fonds d'investissement à dépasser ce plafond tant que les fonds ne cherchaient pas à jouer un rôle dans la gestion de l'entreprise. Mais cette exigence ne semble plus suffisante aujourd'hui.

Dernièrement, la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC), l'agence fédérale chargée de garantir les dépôts bancaires aux États-Unis, a déclaré vouloir imposer de nouvelles règles afin de limiter le pouvoir de ces fonds. L'agence fédérale veut plus de garanties de la part de ces gestionnaires d'actifs, prouvant qu'ils n'exercent pas le contrôle. Si elle ne parvient pas à les obtenir, alors ces fonds pourraient bien ne plus avoir le droit de détenir plus de 10 % du capital des banques. Ces nouvelles règles vont faire l'objet d'une consultation de soixante jours, à l'issue de laquelle, l'agence décidera de les adopter ou non. De son côté, la Federal Energy Regulation Commission (FERC), qui régule le secteur énergétique, s'interroge aussi sur la pertinence de réduire le pouvoir de ces fonds passifs. Les groupes d'électricité fonctionnent souvent comme des monopoles locaux, avec des obligations de service public qui peuvent entrer en conflit avec les intérêts de leurs actionnaires.

Inquiétudes chez les démocrates et républicains

Ces réflexions de la part des agences fédérales trouvent aujourd'hui une caisse de résonance aussi bien chez les élus démocrates que républicains. Mais, pas pour les mêmes raisons. Les républicains craignent que ces fonds ne contribuent à l'essor d'un capitalisme plus durable. En effet, ces derniers soutiennent souvent les résolutions d'actionnaires pour encourager de meilleures pratiques dans le domaine Environnemental, Social et Gouvernance (ESG).

En 2021, par exemple, BlackRock, Vanguard et State Street avaient soutenu l'élection d'administrateurs dissidents chez ExxonMobil, pour contraindre le géant pétrolier à prendre en compte les enjeux climatiques. De leur côté, les démocrates veulent éviter qu'une trop grande concentration des participations des banques ne soulève des problèmes de concurrence. Ils craignent, par ailleurs, que ces investisseurs réussissent à infléchir la stratégie des banques dans leur propre intérêt, au détriment de la stabilité financière des Etats-Unis. Agacé par la polémique, Vanguard a réagi. Le deuxième plus gros gestionnaire passif derrière BlackRock, avec 9.300 milliards de dollars d'encours, a alerté la Securities and Exchange Commission (SEC) des risques que tout changement de réglementation présenterait pour l'industrie. Toute remise en cause de cette dérogation obligerait les fonds indiciels à vendre des titres.

Dans l'incapacité de répliquer simplement un indice, ces derniers seraient alors contraints de recourir à des produits dérivés pour honorer les engagements pris à l'égard de leurs clients. La performance des fonds risquerait d'en être altérée. Car, ces nouvelles contraintes pèseraient sur les coûts, qui seraient répercutés sur les clients finaux.

« *Je pense que Vanguard et d'autres considéraient l'obtention de cette autorisation comme une formalité dans le passé* », a déclaré Jeff DeMaso, rédacteur d'une lettre destinée aux investisseurs de Vanguard. « *Mais l'époque où les fonds indiciels bénéficiaient d'un laissez-passer réglementaire est révolue* », a-t-il ajouté avant de conclure. « *Je n'imaginais pas que Vanguard aurait un jour à se méfier de sa taille. D'habitude, en effet, c'est plutôt un atout pour un gestionnaire d'actifs* ». L'Investment Company Institute, une association professionnelle représentant les gestionnaires d'actifs, est aussi inquiète. « *Compte tenu des enjeux, nous encourageons les régulateurs à examiner attentivement ces impacts et à éviter d'apporter des changements qui entraveraient la capacité des fonds à aider les Américains à investir pour un avenir financier sûr* », a-t-il déclaré. ■

Fraude aux moyens de paiement : un fléau à plus de 4 milliards d'euros

● Sur le premier semestre de l'année 2023, 7,31 millions de transactions par carte se sont avérées frauduleuses, révèle un rapport de l'Autorité bancaire européenne (EBA) et la Banque centrale européenne (BCE).
● En Europe, la mise en place par les banques de l'authentification forte a fait ses preuves.

PAIEMENT

Tifenn Clinkemaillié

En Europe comme en France, la fraude aux moyens de paiement est surveillée de près par les autorités financières. Et pour mieux l'appréhender, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité bancaire européenne (EBA) viennent de publier un rapport qui mesure, pour la première fois, l'ampleur du phénomène sur le Vieux Continent.

Au global, en 2022, la fraude aux moyens de paiement a atteint pas moins de 4,3 milliards d'euros, révèlent les deux institutions. Et la tendance s'est confirmée sur les six premiers mois de l'année 2023, avec 2 milliards d'euros. D'un point de vue réglementaire, toutefois, des progrès sont à signaler.

De multiples fraudes par manipulation

Dans le détail, les virements restent le moyen de paiement le plus fraudé en valeur, à plus d'un milliard d'euros au premier semestre 2023. Mais la carte bancaire bat tous les records en volume : près de 7,31 millions de transactions effectuées par carte étaient ainsi frauduleuses sur les six premiers mois de l'année 2023, soit 0,015 % du total. A titre de comparaison, la proportion de transactions fraudées atteint 0,003 % du total pour les virements, et 0,005 % pour le retrait d'espèces.

Dans l'immense majorité des cas (82 %), la fraude à la carte bancaire est effectuée à distance, via internet notamment. Et plus d'une fois sur deux, l'arnaque s'effectue en manipulant la victime. Appel de faux conseillers bancaires, escroqueries sentimentales… les fraudeurs regorgent d'imagination pour arriver à leurs fins.

Apprendre à protéger ses données

Bien souvent, les usagers offrent eux-mêmes aux escrocs les moyens de se faire piéger, en transmettant par exemple leurs données lorsqu'ils répondent à des SMS frauduleux. Au global, sur les six premiers mois de l'année, le vol de données de carte représentait ainsi 63 % des cas de fraude à distance. En France, les autorités appellent régulièrement les clients à faire preuve de vigilance. Une campagne de sensibilisation lancée en juin par le ministère de l'Economie et des Finances, la Banque de France, la Fédération bancaire française (FBF) et l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP) invite par exemple les usagers à ne « *jamais donner leurs données* ».

La double authentification se révèle efficace

En parallèle, certains leviers réglementaires s'avèrent efficaces, note le rapport. C'est le cas de l'authentification forte du client (Strong Customer Authentication, SCA), entrée en vigueur pour tous les achats en ligne en 2021, dans le cadre de la Directive européenne sur les services de paiement (DSP2). Le texte oblige les banques à demander une combinaison de deux méthodes d'identification lors du paiement, comme la reconnaissance faciale ou un code secret.

Les virements restent le moyen de paiement le plus fraudé en valeur.

Sur les six premiers mois de l'année, le vol de données de carte représentait ainsi 63 % des cas de fraude à distance.

En cas d'authentification à deux facteurs, les escroqueries s'avèrent moins nombreuses que lorsque cette dernière n'est pas requise, indique l'EBA. Pour preuve, le taux de fraude est dix fois plus élevé en volume et en valeur quand le destinataire du paiement est situé en dehors de la zone économique européenne, soit là où l'authentification forte n'est pas obligatoire.

En Europe, reste maintenant à travailler sur les transactions qui échappent à cette obligation. Pour l'EBA et la BCE, ces résultats « *soulignent la nécessité de poursuivre les recherches sur l'application correcte de ces exigences par le marché* ». ■

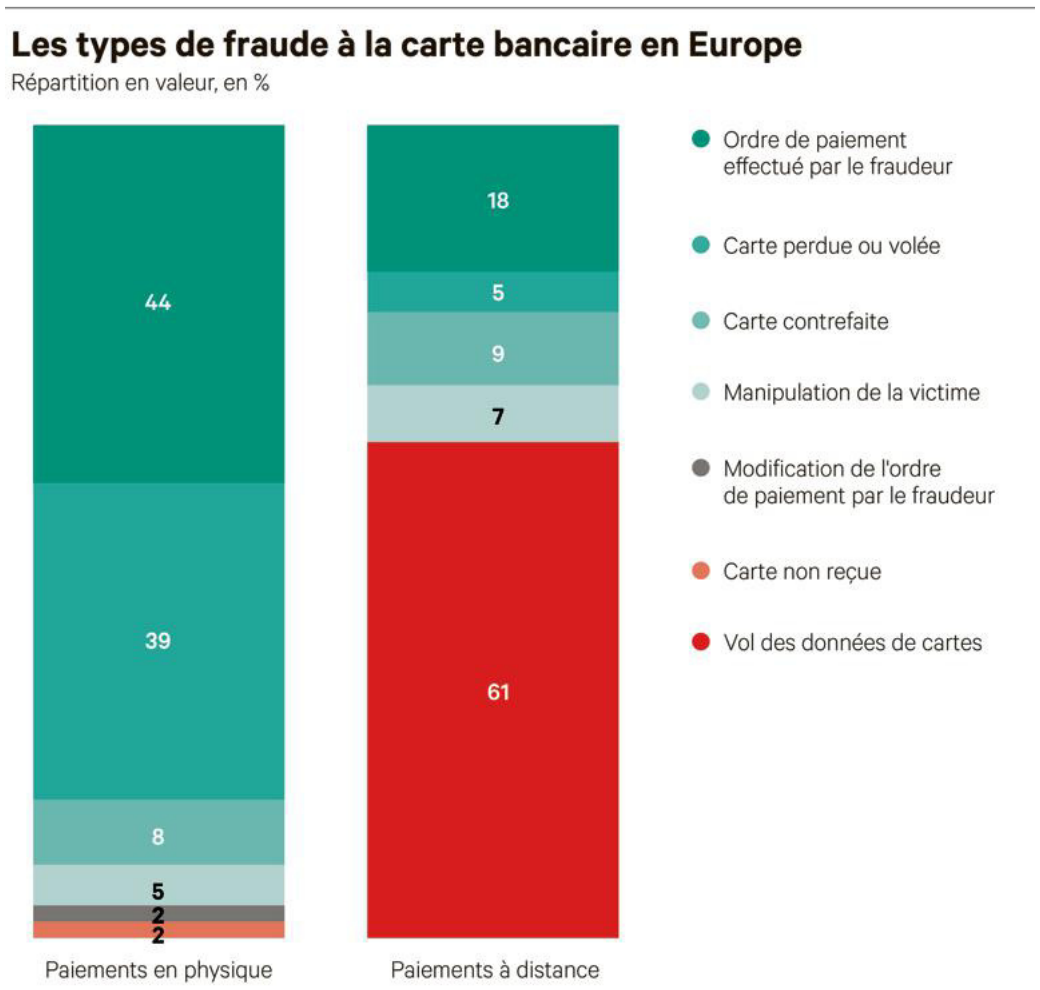

« LES ÉCHOS » / SOURCES : EBA, BCE / PHOTO : WESTEND61 / BONNINSTUDIO

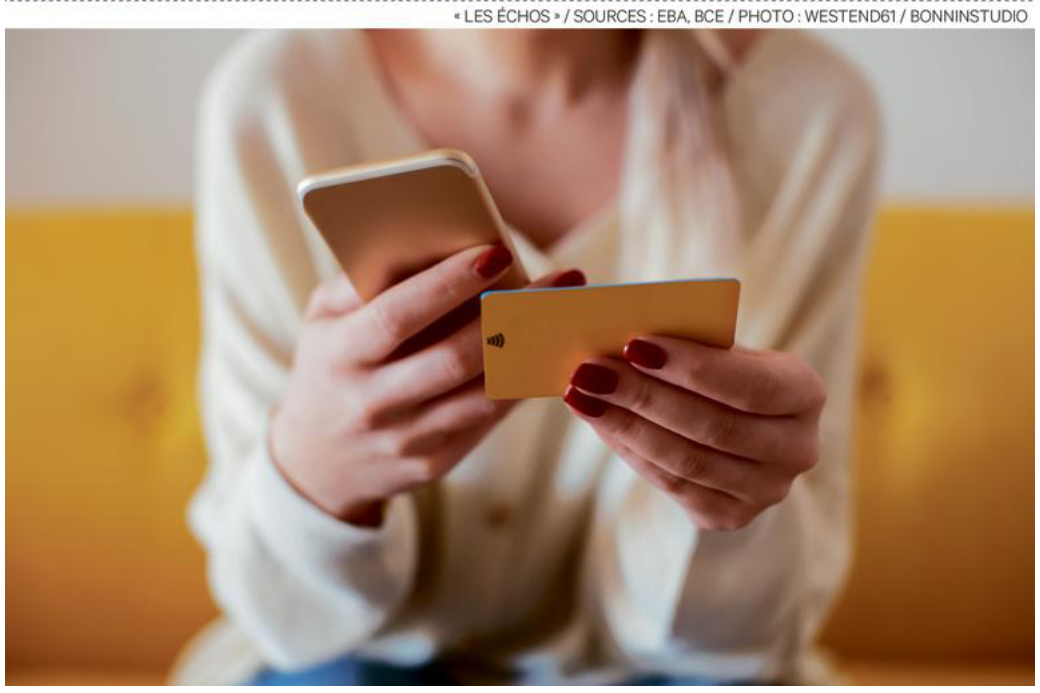

L'enjeu de la protection des données biométriques

Les innovations dans le secteur du paiement pourraient bientôt engendrer de nouvelles règles en matière de protection et de stockage des données.

Rémy Videau

Le secteur des paiements est en constante évolution. Alors que l'utilisation du cash décline et que le chèque a quasiment disparu, de nouveaux moyens de paiement dématérialisés, comme le sans contact et le paiement mobile, se sont progressivement imposés. Mais d'autres innovations, plus radicales, sont déjà en train d'être testées. Et avec elles se posent de nouvelles questions de traitement des données personnelles de paiement.

La prochaine étape de la dématérialisation semble être celles des données biométriques. Bientôt, il devrait être possible de payer avec son doigt ou son visage. Toutefois, protéger de telles données est un enjeu de taille. Et les régulateurs veillent au grain. C'est le cas notamment de la CNIL, la Commission nationale de l'informatique et de libertés, le gendarme des données personnelles. En matière de paiement, l'autorité s'assure que les informations partagées avec le vendeur sont strictement nécessaires à la transaction.

Mener des études d'impact

Le 29 juillet dernier, Carrefour devait expérimenter à Paris le paiement avec la main, grâce à la technologie du groupe Ingenico. La méthode consiste à scanner le schéma veineux du client, pour l'identifier à son compte bancaire, et ainsi procéder au paiement. Le test a finalement été reporté.

Difficile de savoir à ce stade comment le géant de la distribution et son partenaire garantissent la protection des données biométriques avec cette nouvelle méthode de paiement. Contacté par « Les Echos », Carrefour n'a pas souhaité répondre sur le sujet. A la CNIL, on assure toutefois qu'aucune autorisation préalable de l'autorité n'est nécessaire pour ce qui est de l'utilisation des données biométriques. Les entreprises doivent s'assurer elles-mêmes que le traitement des données est en adéquation avec le Règlement général pour la protection des données (RGPD), en vigueur dans l'espace européen.

Pour garantir cette conformité, une étude d'impact sur la protection des données (AIPD) doit obligatoirement être menée, « *quand le traitement est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés des personnes concernées* », prévient néanmoins la CNIL. Par ailleurs, en matière de protection de données biométriques, plusieurs principes ont été fixés, afin de rendre possible le développement de telles innovations dans le paiement. Le consentement libre et éclairé du client doit être respecté au moment du recueillement des données biométriques. Il doit être révocable à tout moment. Les données ne doivent pas faire l'objet d'un hébergement centralisé, afin de limiter les risques de cyberattaques. Enfin, la CNIL recommande un stockage sur un dispositif à la main du client. ■

Ces innovations qui pourraient bientôt changer notre quotidien

Avec la main, l'œil, ou simplement avec un QR Code : dans le secteur du paiement, les innovations se multiplient pour imaginer de nouvelles façons de régler ses achats. Tour d'horizon.

Le chèque est en voie de disparition. Le cash poursuit son déclin. Mais le paiement mobile prend son essor. Et d'autres moyens de régler ses achats devraient bientôt s'imposer, un peu partout dans le monde. Zoom sur les promesses des paiements de demain.

● LE PAIEMENT AVEC LA PAUME DE LA MAIN

Imaginez un paiement sans contact, avec votre main en guise de carte bancaire. C'est la promesse de ce moyen de paiement futuriste, rendu possible par la technologie d'Ingenico. Le schéma veineux de la main du client est analysé par une borne à infrarouge, qui retrouve la carte bancaire associée. Carrefour avait prévu d'expérimenter cette méthode dans un magasin parisien le 29 juillet dernier. L'expérimentation a finalement été reportée à une date encore inconnue. Le magasin et Ingenico invoquent des contraintes dans leurs agendas respectifs pour justifier cette décision.

● LE SCAN D'UN QR CODE

L'appareil à carte bancaire pourrait bientôt céder sa place au QR Code. En scannant le QR Code imprimé à la caisse d'un commerçant, il sera possible de lui verser le paiement directement. Cette méthode se veut simple : pas d'espèces à chercher au fond de son sac, ni d'attente face au terminal de paiement. De plus, les données bancaires de l'acheteur ne rentrent pas en contact avec le vendeur, assurant ainsi une meilleure sécurité.

Cette solution proposée notamment par PayPal et d'autres acteurs du paiement a déjà été adoptée par plus d'un million d'enseignes dans le monde. Elle permet au commerçant de s'affranchir de la location et de l'entretien d'un appareil à carte bancaire. Ce type de paiement se veut aussi plus écologique.

● LE « CLICK TO PAY »

Proposé par Visa et MasterCard aux Etats-Unis, il vise à simplifier le paiement sur Internet. Les détenteurs d'une carte bancaire de la marque enregistrent une seule fois leurs données bancaires dans leur navigateur. Cet enregistrement unique leur permet ensuite de payer en un clic sur tous les sites marchands équipés. Plus besoin de se créer un compte client sur chaque site. Seuls Visa ou Mastercard conservent les données bancaires.

Avec la promesse d'un règlement ultrarapide, l'objectif est de réduire le nombre d'abandons de paniers au moment du paiement. Les commerçants ne se ruent pas sur la solution. Plusieurs d'entre eux comme Amazon refusent de l'utiliser, par peur de perdre un lien avec leurs clients et surtout avec leurs précieuses données.

● LA RECONNAISSANCE FACIALE

La méthode n'en est qu'à son balbutiement. MasterCard a lancé les premières expérimentations il y a deux ans dans plusieurs magasins au Brésil. En plus de la rapidité à la caisse, la technique, qui se base sur la reconnaissance du visage, comme pour débloquer la sécurité de son téléphone, promet une absence de contact physique et donc une meilleure hygiène. Un critère qui a son importance depuis la pandémie mondiale de coronavirus.

Pour que ce système fonctionne, les commerçants doivent adhérer à un système contenant l'ensemble des données biométriques des clients. Elles permettront aux usagers d'être reliés à leur carte bancaire. Ainsi, un même enregistrement permettrait de payer dans des commerces différents. Là encore, la simplicité est l'argument principal mis en avant. Toutefois, la sécurité de telles informations suscite toujours des inquiétudes, ce qui ralentit le développement d'une telle technologie.

● LE TÉLÉPÉAGE PIÉTON

Emboîtant le pas aux télépéages sur les autoroutes, la version piétonne promet la fin de l'attente aux guichets. Le concept est simple : en entrant dans le magasin, l'acheteur recevra grâce à une connexion Bluetooth toutes les informations du commerçant dans son appli bancaire. Il pourra alors sélectionner ses articles ou ses tickets d'entrée et payer directement. Un justificatif d'achat lui sera fourni.

La fintech DeluPay, filiale de la banque Delubac, affirme pouvoir proposer cette technologie aux commerçants le souhaitant d'ici la fin de l'année. Toutefois, la condition sine qua non pour profiter de ce service serait, là encore, d'être client de la fintech. Sans l'application de la banque, il serait impossible de recevoir les informations du commerçant et de procéder au paiement.

— *R. V.*

euronext

SÉANCE DU 06 - 08 - 2024
CAC 40 : 7130,04 (-0,27 %) NEXT 20 : 10397,91 (-0,22 %)
CAC LARGE 60 : 7677 (-0,26 %)
CAC ALL-TRADABLE : 5291,65 (-0,21 %)
DATE DE PROROGATION : 27 AOÛT

A : Indicateur acompte, solde ou total du dividende. **BPA** : Bénfice par action. **PER** : Price Earning Ratio. Les plus hauts et plus bas ajustés sont sur l'année civile. Les valeurs classées par ordre alphabétique sont regroupées en trois classes de capitalisation signalées par les lettres **A** pour les capitalisations supérieures à 1 milliard d'euros, **B** pour les capitalisations comprises entre 1 milliard d'euros et 150 millions d'euros et **C** pour les capitalisations inférieures à 150 millions d'euros. ■ : Valeurs de l'indice CACNext20. ◆ : Valeurs de l'indice CACLarge60. ▲ : Valeurs de l'indice CACMid60. △ : Valeurs de l'indice CACSmall. Les bénéfices par action : source FacSet JCF Estimates.

CAC 40

VALEURS MNÉMO / INFO / OST		ISIN / DEVISE	DATE DÉTACH. / DIV	OUV	VOL.	NB TITRES	CLOT	+ HAUT	+ BAS	% VEIL	% MOIS	% 52 S.	% AN	+ HAUT AN	+ BAS AN	BPA	PER	RDT
ACCOR (AC) ◆	A	FR0000120404	05/06/24 1,18	32,84	672525	243.622.860	32,89	33,09	32,45	+ 1,29	-14,9	+ 0,09	- 4,94	43,74	31,73			3,59
AIR LIQUIDE (AI) ◆	A	FR0000120073	20/05/24 3,2	162,82	808582	578.124.790	161,3	163,78	160,14	- 1,04	- 1,32	+ 11,58	+ 0,74	179,473	150,618			1,98
AIRBUS GROUP (AIR) ◆	A	NL0000235190	16/04/24 2,38	132,24	1599840	792.283.683	133,04	134,06	131,26	+ 1,95	- 2,38	+ 1,71	- 4,82	172,78	126,66	3,4	39,19	2,11
ARCELORMITTAL (MT) ◆	A	LU1598757687	16/05/24 0,2	19,55	3423772	852.809.772	19,545	19,71	19,38	+ 2,52	- 9,05	- 22,36	- 23,88	26,95	18,435			
AXA (CS) ◆	A	FR0000120628	30/04/24 1,98	31,46	4063674	2.271.523.238	31,31	31,74	31,08	- 0,29	- 2,03	+ 14,04	+ 6,17	35,19	29,04			6,32
BNP PARIBAS (BNP) ◆	A	FR0000131104	21/05/24 4,6	59,62	3470163	1.130.810.671	57,83	59,65	57,45	- 1,31	- 9,16	- 2,46	- 7,61	73,08	53,08			7,95
BOUYGUES (EN) ◆	A	FR0000120503	30/04/24 1,9	30,9	679074	379.236.788	30,75	31,15	30,46	- 0,29	- 2,41	- 4,92	- 9,88	38,26	29,82			6,18
CAP-GEMINI (CAP) ◆	A	FR0000125338	29/05/24 3,4	176,9	411978	172.608.113	176,2	178,5	175,15	+ 0,69	- 7,82	+ 8,56	- 6,65	227,4	170,15			1,93
CARREFOUR (CA) ◆	A	FR0000120172	28/05/24 0,87	13,725	1731812	677.969.188	13,49	13,795	13,405	- 1,57	- 4,8	- 25,72	- 18,56	16,92	13,14			6,45
CREDIT AGRICOLE (ACA) ◆	A	FR0000045072	29/05/24 1,05	13,185	4522392	3.025.902.350	12,86	13,2	12,74	- 0,77	- 5,61	+ 8,4	+ 0,06	15,925	12,118			8,17
DANONE (BN) ◆	A	FR0000120644	03/05/24 2,1	60,24	1316839	679.553.991	60,18	60,64	59,66	- 0,53	+ 2,77	+ 11,03	+ 2,56	63,8	56,14			3,49
DASSAULT SYSTEMES (DSY) ◆	A	FR0014003TT8	27/05/24 0,23	33,24	1623946	1.338.435.363	33	33,29	32,84		- 7,77	- 12,65	- 25,4	48,875	32,25			0,7
EDENRED (EDEN) ◆	A	FR0010908533	10/06/24 1,1	35,93	486441	249.588.059	35,14	36,03	34,96	- 1,4	-14,4	- 39,43	- 35,09	58,76	34,7			3,13
ENGIE (ENGI) ◆	A	FR0010208488	02/05/24 1,43	14,785	5773373	2.435.285.011	14,875	14,93	14,71	+ 0,3	+ 4,09	+ 3,03	- 6,55	16,64	13,07	1,21	12,34	9,61
ESSILORLUXOTTICA (EL) ◆	A	FR0000121667	06/05/24 3,95	206,6	388128	457.318.291	207	208,4	205,3	- 0,24	+ 2,32	+ 18,39	+ 13,99	214,9	172,82			1,91
EUROFINS SCIENT. (ERF) ◆	A	FR0014000MR3	03/07/19 2,45	53,42	259250	190.742.750	53,54	53,56	52,86	+ 0,68	+11,7	- 9,13	- 9,22	62,1	39,47			0,93
HERMES INTL (RMS) ◆	A	FR0000052292	02/05/24 21,5	1952,5	74740	105.569.412	1960	1985	1940	+ 0,36	- 7,37	+ 1,71	+ 2,15	2436	1788,8			1,1
KERING (KER) ◆	A	FR0000121485	02/05/24 9,5	266,25	314096	123.420.778	258,5	266,45	256,95	- 2,58	-22,85	- 49,76	- 35,21	438,6	256,95			3,68
L.V.M.H. (MC) ◆	A	FR0000121014	23/04/24 7,5	624	421207	500.141.700	621,9	625,7	615,2	- 0,38	-13,19	- 23,79	- 15,23	886,4	611,5			1,21
LEGRAND (LR) ◆	A	FR0010307819	31/05/24 2,09	92,68	593159	262.245.733	90,94	92,76	89,94	- 1,37	- 3,77	- 0,81	- 3,36	104,9	88,44			2,3
L'ORÉAL (OR) ◆	A	FR0000120321	26/04/24 6,6	386,75	520672	534.955.898	385,25	388	382,2	+ 0,08	- 6,05	- 6,46	- 14,51	461,85	374			1,71
MICHELIN (ML)	A	FR001400AJ45	22/05/24 1,35	34,49	2132283	714.958.226	34,02	34,49	33,86	- 1,39	- 2,8	+ 17,39	+ 4,81	38,52	30,06			3,97
ORANGE (ORA) ◆	A	FR0000133308	04/06/24 0,42	10,12	6509527	2.660.056.599	10,1	10,15	9,986	- 0,44	+ 3,31	+ 0,08	- 1,98	11,37	9,192			4,16
PERNOD-RICARD (RI) ◆	A	FR0000120693	17/07/24 2,35	122,1	416413	253.328.748	121,05	122,9	119,95	- 1,22	- 6,99	- 38,18	- 24,23	164,55	119,95			1,94
PUBLICIS GROUPE (PUB) ◆	A	FR0000130577	01/07/24 3,4	89,46	419260	268.723.468	90,44	90,82	88,7	+ 1,66	-10,23	+ 22,41	+ 7,67	108,4	83,16			3,53
RENAULT (RNO) ◆	A	FR0000131906	22/05/24 1,85	40,87	1498029	295.722.284	39,92	40,96	39,3	- 0,87	-20,32	+ 3,88	+ 8,17	54,54	33,265			4,63
SAFRAN (SAF) ◆	A	FR0000073272	28/05/24 2,2	190	750445	427.260.541	189,4	191,3	188,1	+ 0,32	- 6,47	+ 29,5	+ 18,78	218,9	156,68			1,16
SAINT-GOBAIN (SGO) ◆	A	FR0000125007	10/06/24 2,1	72,98	1177974	504.005.802	71,84	73,52	71,02	- 0,97	- 7,11	+ 17,18	+ 7,77	82,76	61,27			2,92
SANOFI (SAN) ◆	A	FR0000120578	13/05/24 3,76	92,7	1945051	1.268.607.152	93,37	93,4	91,97	- 0,93	+ 2,67	- 0,59	+ 4,02	98,25	84,93			4,03
SCHNEIDER ELECTRIC (SU) ◆	A	FR0000121972	28/05/24 3,5	204	1141587	575.627.026	202,7	204,2	198,52	+ 0,47	-11	+ 25,93	+ 11,51	239	171,1			1,73
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (GLE) ◆	A	FR0000130809	27/05/24 0,9	20,67	3920844	812.035.548	20,105	20,71	19,886	- 0,4	-15,08	- 20,83	- 16,32	27,95	19,37			4,48
STELLANTIS NV (STLAP)	A	NL00150001Q9	22/04/24 1,32	14,512	3677617	3.023.129.879	14,178	14,534	14,004	- 0,87	-21,72	- 20,55	- 32,95	27,345	14,004			10,93
STMICROELETRONICS (STMPA) ◆	A	NL0000226223	24/06/24 0,08	26,86	2976189	911.281.920	26,61	26,955	26,36	- 0,64	-31,65	- 41,39	- 41,19	45,815	25,9	0,23	117,09	0,34
TELEPERFORMANCE (RCF) ◆	A	FR0000051807	28/05/24 3,85	104,9	218651	60.738.823	101,5	105,6	99,82	- 2,92	-10,18	- 21,07	- 23,14	153,8	80,76			3,79
THALES (HO) ◆	A	FR0000121329	21/05/24 2,6	146,05	202099	210.210.140	145,3	146,55	143,5	- 0,34	- 6,2	+ 7,95	+ 8,47	174,5	131,45			1,79
TOTALENERGIES (TTE) ◆	A	FR0000120271	19/06/24 0,79	59,93	3927734	2.397.679.661	59,23	59,96	58,32	- 0,45	- 9,38	+ 6,59	- 3,85	70,11	57,45			1,33
UNIBAIL-R/WFD (URW)	A	FR0013326246	14/05/24 2,5	66,12	276682	139.364.104	66,26	66,58	65,04	+ 0,82	-12,91	+ 31,52	- 0,99	82,16	63,96			3,77
VEOLIA ENV. (VIE) ◆	A	FR0000124141	08/05/24 1,25	27,18	2108211	726.148.514	27,23	27,52	27		- 7,63	- 2,16	- 4,66	31,6	26,47			4,59
VINCI (DG) ◆	A	FR0000125486	23/04/24 3,45	101	1055415	588.519.218	100,6	102,05	99,84	- 0,4	- 4,37	- 1,35	- 11,52	120,62	97,44			3,43
VIVENDI (VIV) ◆	A	FR0000127771	30/04/24 0,25	9,328	2146165	1.029.918.125	9,22	9,354	9,144	- 0,26	- 8,58	+ 11,57	- 4,71	11,17	9,026			2,71

SRD — VALEURS FRANÇAISES

VALEURS MNÉMO / INFO / OST		ISIN	DATE DÉTACH. COUPON / DIV	OUV	VOL.	NB TITRES	CLOT	+ HAUT	+ BAS	% VEIL	% MOIS	% 52 S.	% AN	+ HAUT AN	+ BAS AN	BPA	PER	RDT
AB SCIENCE (AB) △	B	FR0010557264		0,936	25691	52.375.019	0,972	0,977	0,936	+ 3,85	-12,27	- 71,11	- 72,66	4,465	0,88			
ABC ARBITRAGE (ABCA) △	B	FR0004040608	23/04/24 0,1	4,1	75023	59.608.879	4,11	4,22	4,07	+ 1,73	+ 0,37	- 30,1	- 14,46	4,87	3,58			
ABIVAX (ABVX) △	B	FR0012333284		10,7	64397	63.276.925	10,44	10,96	10,36	- 2,43	-16,21	- 37,41	+ 6,31	15,42	9,35			
ABIONYX PHARMA SA (ABNX) △	B	FR0012616852		1,162	11377	34.931.012	1,18	1,186	1,162		- 3,75	- 0,51	- 8,39	1,482	0,91			
ADOCIA (ADOC) △	B	FR0011184241		5,36	73808	15.043.513	5,38	5,7	5,3	+ 1,13	-24,12	- 6,27	- 53,38	12,4	5,11			
AÉROPORTS DE PARIS (ADP) ◆	A	FR0010340141	10/06/24 3,82	113	72408	98.960.602	112,1	114,4	111,2	- 0,62	- 6,11	- 8,27	- 4,35	133,2	109,6			3,41
AIR FRANCE-KLM (AF) ■	A	FR001400J770		7,804	710273	262.769.869	7,832	7,884	7,642	+ 1,11	- 6,29	- 47,87	- 42,38	13,828	7,412			
AKWEL (AKW) △	B	FR0000053027	03/06/24 0,3	9,9	514	26.741.040	9,9	10,18	9,83	- 1	-11,92	- 38,13	- 38,74	17,44	9,83			3,03
AYVENS (AYV) ▲	A	FR0013258662	31/05/24 0,47	6,1	361564	816.960.428	6,03	6,18	5,88	- 0,25	+ 1,52	- 33,59	- 6,44	7,51	5,11			7,79
ALPES (CIE DES) (CDA) △	B	FR0000053324	20/03/24 0,91	12,78	25992	50.622.242	12,86	12,98	12,6	+ 0,78	- 9,56	- 1,68	- 8,92	16,28	12,32			6,22
ALTAREA (ALTA) ▲	A	FR0000033219	11/06/24 8	96,2	4817	21.893.754	98,1	99,1	94,5	+ 1,98	+ 7,8	+ 18,77	+ 22,63	111,8	66,8			
ALSTOM (ALO) ■◆	A	FR0010220475	17/07/23 0,25	17,28	922860	461.509.585	16,715	17,44	16,6	- 1,65	+ 2,36	- 37,44	+ 37,23	19,88	10,66			
ALTAREIT (AREIT)	B	FR0000039216		450	1	1.750.487	450	450	450			- 15,09		480	440			
ALTEN (ATE) ▲	A	FR0000071946	24/06/24 1,5	95,45	24840	35.209.501	94,6	96,15	94,6	- 0,26	-12,57	- 28,55	- 29,72	146,9	92,15			1,59
AMUNDI (AMUN) ▲ EX-DS 15/03/17	A	FR0004125920	03/06/24 4,1	62,6	143960	204.647.634	61,9	63	61,65	- 0,16	- 3,73	+ 13,58	+ 0,49	72,35	58,75			6,62
ANTIN INFRA PARTNERS (ANTIN) ▲	A	FR0014005AL0	17/06/24 0,39	11,82	27039	179.193.288	12,08	12,14	11,78	+ 2,2	- 1,63	- 21,76	- 12,34	17,28	10,1			3,23
ARAMIS (ARAMI)	A	FR0014003U94		4,495	33445	82.856.671	4,8	4,85	4,495	+ 6,67	+ 4,8	+ 12,15	+ 10,34	5,03	3,3			
ARGAN (ARG)	A	FR0010481960	27/03/24 3,15	74,8	6462	25.402.673	74	75,4	73,1	- 0,4	- 2,5	+ 8,19	- 13,15	86,1	70,7			
ARKEMA (AKE) ■◆	A	FR0010313833	17/05/24 3,5	78,45	123374	75.043.514	77,75	78,9	76,95	+ 0,32	- 7,77	- 19,58	- 24,51	104,4	76,7			4,5
ARTMARKET.COM (PRC) △	C	FR0000074783		4,58	1115	6.651.515	4,43	4,58	4,37	+ 2,55	+ 3,5	- 31,74	- 12,62	6,15	4,11			
ASSYSTEM (ASY) OPA 24/11/17	B	FR0000074148	10/07/24 5,5	45,85	12705	15.668.216	47,15	47,65	45,85	+ 3,17	-16,55	+ 5,48	- 4,75	61,2	44,45			11,67
ATOS SE (ATO)	A	FR0000051732	14/05/21 0,9	0,846	1758199	112.136.778	0,892	0,945	0,846	+ 5,39	+22,54	- 88,17	- 87,35	7,83	0,637			
AUBAY (AUB) △	C	FR0000063737	17/05/24 0,7	35,05	7055	13.064.446	34,95	35,6	34,6	- 0,29	-11,41	- 16,88	- 16,09	47,35	33,9			2
AVENIR TELECOM (AVT)	C	FR001400CFI7		0,083	471519		0,085	0,089	0,083	- 3,96	-20,11	- 51,54	- 25,83	0,198	0,074			
AXWAY SOFTWARE (AXW) △	B	FR0011040500	05/06/23 0,4	21	5120	21.633.597	21	21,1	20,5	+ 0,48	-25	- 11,76	- 20,45	30,9	20			
BAINS MER MONACO (BAIN)	B	MC0000031187	10/10/23 1,2	100	465	24.516.661	102	102	100	+ 2	- 0,97	- 5,56		111	93,4			1,18
BALYO (BALYO) △	C	FR0013258399		0,56	1282	34.356.767	0,586	0,588	0,56	+ 0,69	+17,43	- 28,8	- 29,31	0,839	0,441			
BASTIDE LE CONFORT (BLC) △	C	FR0000035370	07/01/22 0,27	19	2175	7.358.328	19,18	19,52	19	+ 0,95	- 4,58	- 31,74	- 28,43	28	13,8			
BELIEVE (BLV) ▲	A	FR0014003FE9		14,06	5031	100.708.785	13,96	14,3	13,58	- 0,71	- 6,93	+ 33,72	+ 32,95	16,92	8,79			
BÉNÉTEAU (BEN) ▲	B	FR0000035164	12/06/24 0,73	8,6	118259	82.789.840	8,53	8,72	8,47	+ 0,35	-17,82	- 42,75	- 31,65	14,38	7,95			8,56
BIC (BB) ▲	A	FR0000120966	10/06/24 2,85	56,7	35451	42.270.689	57,5	58	56,7	+ 1,41	+ 0,35	+ 0,88	- 8,51	71,5	50,6			4,96
BIGBEN INT. (BIG) △	C	FR0000074072	27/07/22 0,3	2,14	10734	18.538.970	2,155	2,16	2,13	+ 2,13	- 3,79	- 51,74	- 37,72	3,88	2,09			
BIOMÉRIEUX (BIM) ▲	A	FR0013280286	07/06/24 0,85	96,75	55418	118.361.220	96,4	97,2	95,9	- 0,26	+ 2,61	+ 1,95	- 4,17	108,9	88,25			0,88
BOIRON (BOI) △	A	FR0000061129	03/06/24 1,35	31,1	817	17.545.408	31,5	31,7	31,1	+ 0,64	- 5,26	- 37,38	- 21,68	42,8	29,3			4,29
BOLLORÉ (BOL) ▲	A	FR0000039299	25/06/24 0,05	5,515	5905965	2.852.174.816	5,52	5,53	5,395	+ 0,36	- 4,17	- 2,56	- 2,39	6,425	5,28			0,91
BONDUELLE (BON) △	B	FR0000063935	02/01/24 0,25	7	19374	32.630.114	6,99	7,08	6,95	- 0,57	+10,95	- 33,81	- 36,11	10,94	6			3,58
BUREAU VERITAS (BVI) ■◆	A	FR0006174348	02/07/24 0,83	27,74	512354	453.871.520	27,66	27,9	27,58	- 0,14	+ 5,25	+ 10,51	+ 20,94	29,24	22,52			3
CARMILA (CARM) △	C	FR0010828137	29/04/24 1,2	16,3	38316	142.441.073	16,22	16,48	15,92	- 0,73	- 1,93	+ 12,8	+ 4,11	18	14,72			
CASINO GUICHARD (CO)	A	FR001400OKR3		3,419	69277	395.740.444	3,266	3,495	3,258	- 4,71	-15,9	- 98,7	- 95,83	80	2,71			
CATANA GROUP (CATG) △	C	FR0010193052	05/03/24 0,15	4,55	24365	30.706.178	4,655	4,665	4,55	+ 2,31	- 2,31	- 35,44	- 18,62	5,92	4,085			3,22
CEGEDIM (CGM)	B	FR0000053506	29/06/22 0,5	12,15	3947	14.097.155	12,55	12,7	12,1	+ 3,72	- 6,34	- 39,95	- 29,73	18,8	11,3			
CHARGEURS (CRI) △	C	FR0000130692	02/05/23 0,54	9,85	4161	24.862.314	10,04	10,04	9,83	+ 1,93	- 1,38	- 7,21	- 14,04	13,3	9,14			
CHRISTIAN DIOR (CDI) EX D OP 08/06/17	A	FR0000130403	23/04/24 7,5	582	3875	180.507.516	578,5	584	574	+ 0,09	-14,3	- 25,06	- 18,23	832,5	569			1,3
CLARANOVA SE (CLA) △	B	FR0013426004		1,49	119868	57.206.910	1,49	1,54	1,474	+ 1,09	-23,2	- 13,97	- 29,88	3,05	1,43			
CLARIANE (CLARI) ▲	A	FR0010386334	21/06/23 0,25	1,779	2533657	355.980.761	1,825	1,92	1,707	+ 9,87	-18,45	- 72,88	- 24,08	5,45	1,321			
COFACE (COFA) ▲	A	FR0010667147	22/05/24 1,3	13,69	222996	150.179.792	13,57	14,12	13,33	+ 5,28	- 0,88	+ 2,73	+ 14,61	15,95	11,53			9,58
COVIVIO (COV) ▲	A	FR0000064578	19/04/24 3,3	46,48	74672	111.623.468	46,94	47,18	45,88	+ 0,95	+ 1,29	+ 12,08	- 3,57	51,05	39,54			
DASSAULT AV. (AM)	A	FR0014004L86	20/05/24 3,37	187	43139	78.595.561	186,3	188,3	185,2	+ 0,43	+ 9,27	+ 4,37	+ 3,96	212,4	160,9			1,81
DASSAULT SYSTEMES (DSY) ◆	A	FR0014003TT8	27/05/24 0,23	33,24	1623946	1.338.435.363	33	33,29	32,84		- 7,77	- 12,65	- 25,4	48,875	32,25			0,7
DBV TECHNOLOGIES (DBV) △	B	FR0010417345		0,874	17317	96.498.927	0,849	0,876	0,83	- 0,93	+ 7,06	- 70,66	- 54,08	1,896	0,764			
DEEZER SA (DEEZR)	2	FR001400AYG6		1,735	3950	117.054.347	1,745	1,745	1,735	+ 1,45	-15,7	- 25,27	- 17,88	2,4	1,64			
DERICHEBOURG (DBG) △	B	FR0000053381	14/02/24 0,16	4,542	130022	159.397.489	4,566	4,662	4,482	+ 1,29	- 0,52	- 15,44	- 10,12	5,295	3,858			3,5
DMS (DGM) △	C	FR0012202497		0,9	1034	16.120.556	0,96	0,96	0,9	- 1,44	+ 3,9	- 30,94	- 15,42	1,37	0,884			
EDENRED (EDEN) ◆	A	FR0010908533	10/06/24 1,1	35,93	486441	249.588.059	35,14	36,03	34,96	- 1,4	-14,4	- 39,43	- 35,09	58,76	34,7			3,13
EIFFAGE (FGR) ■◆	A	FR0000130452	20/05/24 4,1	88,58	234661	98.000.000	88,06	89,38	87,38	- 0,45	- 3,7	- 4,53	- 9,24	107,75	84,56			4,66
EKINOPS (EKI) △	B	FR0011466069		3,315	10698	26.994.049	3,385	3,4	3,31	+ 2,11	- 9,49	- 57,42	- 42,24	5,94	2,82			
ELIOR (ELIOR) ▲	B	FR0011950732	07/04/20 0,29	2,944	401795	253.611.809	3,05	3,056	2,918	+ 4,03	+ 4,1	+ 44,69	+ 4,02	3,98	2,136			
ELIS (ELIS) ▲	A	FR0012435121	27/05/24 0,43	20,5	476684	235.567.817	20,74	20,78	20,34	+ 2,37	+ 0,29	+ 12,53	+ 9,79	23,58	18,08			2,07
EMEIS (EMEIS) ▲	A	FR001400NLM4		9,8	248222	159.229.058	9,905	10	9,699	+ 2,3	-22,62	- 91,09	- 41	17,979	9,22			
ERAMET (ERA) ▲	B	FR0000131757	04/06/24 1,5	71,55	56719	28.755.047	69,45	72	68,35	+ 0,14	-34,85	- 9,22	- 2,87	114,5	58,5			2,16
ESSO (ES) △	C	FR0000120669	08/07/24 15	127	11732	12.854.578	128,6	131,2	126,8	+ 2,06	-25,15	+152,16	+134,46	205	48,98			11,66
EURAZEO (RF) ▲	A	FR0000121121	14/05/24 2,42	66,3	131732	76.081.874	66,05	66,75	65,55	+ 0,84	-13,6	+ 21,3	- 8,07	86,75	63,95			3,66
EUTELSAT COM. (ETL) ▲	A	FR0010221234	17/11/22 0,93	4,566	155338	475.178.378	4,432	4,648	4,372	- 2,94	+11,47	- 26,99	+ 4,28	4,96	3,382			
EXAIL TECHNOLOGIES (EXA) △	B	FR0000062671	23/06/21 0,32	16,2	11703	17.424.747	16,54	16,62	15,84	+ 2,48	-15,96	- 13,4	- 14,3	24,6	15,7			
EXCLUSIVE NETWORKS (EXN)	A	FR0014005DA7	05/07/22 0,2	22,85	82031	91.670.286	22,8	22,95	22,8	- 0,22	+ 4,35	+ 20	+ 17,4	23,7	16,9			
EXOSENS PROM (EXENS)	A	FR001400Q9V2		20,2	61053	50.782.552	19,898	20,7	19,7	+ 1,31	- 3,9	- 0,51	- 0,51	24,945	19,4			
FDJ (FDJ) ▲	A	FR0013451333	03/05/24 1,78	34,18	168218	185.270.000	34,34	34,46	33,92	+ 0,88	+ 4,57	+ 1,96	+ 4,57	39,46	30,7			5,18
PHAXIAM TX (PHXM)	C	FR0011471135		1,85	1631	60.751.054	1,86	1,878	1,85	+ 0,54	- 7,92	- 51,05	- 59,57	4,7	1,85			
FNAC DARTY (FNAC) ▲	A	FR0011476928	03/07/24 0,45	25,45	37263	27.778.578	26	27	25,25	+ 1,96	-15,86	- 17,98	- 5,45	35,95	23,1			1,73
FONCIÈRE LYONNAISE (FLY)	A	FR0000033409	18/04/24 2,4	62,8	43	42.950.800	62,8	62,8	62,6		- 3,09	- 11,3	- 6,27	72	62			
FORVIA (FRVIA) ■◆	A	FR0000121147	04/06/24 0,5	9,25	1013226	197.089.340	9,01	9,32	8,916	- 0,18	-20,62	- 58,38	- 55,88	21,17	8,72			5,55
GECINA (GFC) ■◆	A	FR0010040865	02/07/24 2,65	91,05	133343	76.670.861	90,65	91,75	90,1	+ 0,28	+ 0,83	- 6,4	- 17,67	111,1	85,15			
GENFIT (GNFT) ▲	B	FR0004163111		3,66	113388	49.906.483	3,76	3,8	3,66	+ 3,3	- 1,7	+ 9,94	+ 6,21	5,79	3,025			
GENSIGHT (SIGHT) △	B	FR0013183985		0,3	53230	103.800.959	0,317	0,317	0,296	+ 7,82	+ 1,93	- 31,09	- 31,09	0,598	0,282			
GERARD PERRIER (PERR)	B	FR0000061459	10/06/24 2,3	89	69	3.973.148	91	91	89	+ 2,25	- 1,73	- 11,65	- 8,82	102	87,2			2,53
GETLINK (GET) ■◆	A	FR0010533075	30/05/24 0,55	15,755	1084277	550.000.000	15,88	15,88	15,655	+ 0,89	- 1,27	+ 3,49	- 4,14	16,89	14,915			3,46

SRD Suite — VALEURS FRANÇAISES

VALEURS MNÉMO / INFO / OST		ISIN / DEVISE	DATE DÉTACH. / DIV	OUV	VOL.	NB TITRES	CLOT	+ HAUT	+ BAS	% VEIL	% MOIS	% 52 S.	% AN	+ HAUT AN	+ BAS AN	BPA	PER	RDT
GL EVENTS (GLO) △	B	FR0000066672	02/07/24 0,7	18,48	10706	29.982.787	18,58	18,68	18,24	+ 1,31	+ 9,04	+ 2,99	- 5,3	23,55	16,2			3,77
GRAINES VOLTZ (GRVO)	C	FR0000065971	29/03/22 2	22,7	23	1.480.265	22,7	22,7	22,7	- 2,16	- 1,3	- 40,34	- 22,26	30,6	21,8			
GROUPE CRIT (CEN) △	B	FR0000036675	03/07/24 1	62,4	85	11.250.000	61,8	62,4	61,4	- 0,64	- 7,21	- 20,36	- 21,37	79,6	59,8			1,62
GTT (GTT) ■▲	A	FR0011726835	18/06/24 2,51	128	76134	37.078.357	126,8	128,2	124,4	+ 0,4	- 2,39	+ 16,12	+ 5,75	151,1	117,3			1,98
GUERBET (GBT) △	B	FR0000032526	01/07/24 0,5	33,2	10815	12.641.115	33,4	34	32,7	+ 0,6	-11,41	+ 56,81	+ 71,28	40,25	17,02			1,5
GUILLEMOT (GUI) △	C	FR0000066722	07/06/23 0,25	5,18	6589	15.087.480	5,3	5,42	5,18	+ 3,11	-11,07	- 22,51	- 21,94	7,48	4,405			
ICADE (ICAD) ▲	A	FR0000035081	02/07/24 2,42	20,28	110188	76.234.545	20,52	20,64	19,77	+ 1,58	- 6,04	- 42,84	- 42,26	35,9	19,36			
ID LOGISTIC (IDL)	A	FR0010929125		419,5	3037	6.173.328	422	426	415	+ 0,6	+ 7,93	+ 71,89	+ 37,91	459,5	298			
IMERYS (NK) ▲	A	FR0000120859	21/05/24 1,35	29,62	71311	84.940.955	29,22	29,74	28,86	+ 0,07	-16,13	- 9,25	+ 2,6	38,5	24,96			4,62
INFOTEL (INF) △	C	FR0000071797	29/05/24 2	35,4	1072	6.934.791	35,9	35,9	35	+ 1,99	-14,11	- 33,02	- 32,26	53,6	33,7			5,57
INNATE PHARMA (IPH) △	B	FR0010331421		1,972	36930	80.967.407	1,95	2,04	1,95	- 0,41	- 2,5	- 27,91	- 25,57	2,8	1,862			
INTERPARFUMS (ITP) ▲	A	FR0004024222	26/04/24 1,15	45	32687	83.035.884	46,25	46,55	45	+ 2,89	+18,44	- 19,5	+ 0,94	50,182	37,7			2,49
INVENTIVA (IVA) △	B	FR0013233012		2,1	13740	52.477.188	2,095	2,1	2,07	+ 0,72	-24,37	- 43,3	- 48,84	4,44	2,06			
IPSEN (IPN) ▲	A	FR0010259150	30/05/24 1,2	102,9	87736	83.814.526	103,4	103,7	101,9	+ 0,68	- 7,01	- 10,09	- 4,17	126,7	99,7			1,16
IPSOS (IPS) ▲	A	FR0000073298	01/07/24 1,65	55,7	56874	43.203.225	55	55,7	54,5	+ 0,09	- 9,76	+ 19,25	- 3,08	68,2	53,85			3
JACQUET METALS (JCQ) △	B	FR0000033904	03/07/24 0,2	15	26232	22.016.467	14,92	15,3	14,52	- 0,13	- 1,71	- 14,74	- 23,88	20	14,5			1,34
JCDECAUX (DEC) ▲	A	FR0000077919	21/05/19 0,58	17,76	136176	213.161.658	18,11	18,32	17,53	+ 2,61	- 8,49	+ 5,47	- 0,49	22,36	16,65			
KAUFMAN & BROAD (KOF) △	B	FR0004007813	09/05/24 2,4	30,05	11948	19.862.022	29,95	30,4	29,55	- 0,5	+ 5,83	+ 19,09	- 0,5	34,4	25,45			8,01
KLEPIERRE (LI) ■◆	A	FR0000121964	09/07/24 0,9	26,44	624511	286.861.172	26,22	26,46	25,92	- 0,53	+ 1,47	+ 9,25	+ 6,24	27,62	22,69			
LAGARDÈRE (MMB) ▲	A	FR0000130213	26/04/24 0,65	22	8012	141.133.286	21,45	22	21,15	+ 0,7	- 0,23	+ 5,93	+ 16,7	23	17,8			3,03
LDC (LOUP)	A	FR0013204336	28/08/23 2,7	139	848	17.635.433	139	139	136,5	+ 0,36	- 4,14	+ 9,02	- 0,71	159	125			1,94
LNA SANTÉ (LNA) △	B	FR0004170017	08/07/24 0,6	24,3	511	10.709.416	24,3	24,55	24,3		- 2,8	- 16,92	+ 20,9	28,4	18,14			2,47
LECTRA (LSS) △	B	FR0000065484	30/04/24 0,36	24,3	11499	37.832.965	24,9	25,3	24,3	+ 0,61	-17,41	- 14,14	- 20,32	35,2	24,3			1,45
LHYFE (LHYFE)	B	FR0014009YQ1		3,885	3944	47.943.848	3,74	3,895	3,74	- 2,98	- 8	- 42,99	- 25,79	5,49	3,445			
LINEDATA SERVICES (LIN) △	B	FR0004156297	08/07/24 1,75	70	715	4.960.807	70,2	70,4	70		- 0,85	+ 22,3	+ 26,26	81,6	55,6			2,49
LISI (FII) △	A	FR0000050353	30/04/24 0,31	24,6	15329	46.538.313	25,35	25,7	24,6	+ 3,89	+ 4,32	+ 9,98	+ 7,42	29,3	20,85			1,22
LUMIBIRD (LBIRD) △	C	FR0000038242		10,05	2743	22.466.882	10,05	10,3	10,05	- 0,5	-13,36	- 34,49	- 17,49	15,48	9,72			
M6-MÉTROPOLE TV (MMT) ▲	A	FR0000053225	30/04/24 1,25	11,8	79141	126.414.248	11,72	11,9	11,54	+ 0,17	- 6,84	- 8,65	- 9,43	14,96	11,48			10,67
MAISONS DU MONDE (MDM) △	B	FR0013153541	03/07/24 0,06	3,425	37679	39.189.288	3,51	3,58	3,39	+ 6,2	-16,82	- 64,17	- 38,1	5,73	3,26			1,71
MANITOU (MTU) △	B	FR0000038606	17/06/24 1,35	20,4	13191	39.668.399	19,9	20,575	19,7	- 1	-18,11	- 23,61	- 14,22	29	19,7			6,78
MAUREL ET PROM (MAU) △	B	FR0000051070	03/07/24 0,3	5,41	214835	201.261.570	5,305	5,48	5,13	+ 0,09	-13,32	+ 36,03	- 12,89	6,865	4,7			5,66
MEDINCELL (MEDCL)	B	FR0004065605		14,76	44883	29.091.239	14,96	14,98	14,52	+ 2,19	+ 1,36	+110,7	+107,78	17,5	6,91			
MERCIALYS (MERY) ▲	B	FR0010241638	29/04/24 0,99	11,59	312702	93.886.501	11,48	11,63	11,32	- 0,17	+ 4,36	+ 45,96	+ 15,43	11,87	9,775			
MERSEN (MRN) ▲	B	FR0000039620	02/07/24 1,25	30,15	27563	24.418.312	30,15	30,95	29,9		-13,73	- 27,7	- 14,35	40,25	29,1			4,15
METABOLIC EXPLORER (METEX) △	C	FR0004177046		/060524		50.919.133						- 85,63	- 68,71	0,578	0,05			
MONCEY (FIN.) NOM. (FMONC)	B	FR0000076986	25/06/24 28	8000	3	182.871	8100	8100	8000	- 1,22	+16,55	+ 4,52	+ 5,88	8650	6550			0,35
NACON (NACON)	B	FR0013482791		1,07	30771	105.321.937	1,1	1,106	1,07	+ 0,73	- 3,51	- 40,8	- 34,05	1,838	1,05			
NANOBIOTIX (NANO) △	B	FR0011341205	13/05/19	4,45	60465	47.133.328	4,338	4,496	4,328	- 1,41	-11,11	- 36,49	- 34,67	7,93	3,816			
NEOEN (NEOEN) ▲	A	FR0011675362	20/05/24 0,15	38,3	181008	152.848.774	38,28	38,38	38,2	- 0,26	+ 0,1	+ 35,36	+ 26,42	38,54	21,8			0,39
NEURONES (NRO)	B	FR0004050250	12/06/24 1,2	40	2133	24.278.716	40,9	40,9	40	+ 1,62	- 9,51	+ 8,78	- 6,51	48,15	39,45			2,93
NEXANS (NEX) ▲	A	FR0000044448	21/05/24 2,3	111,8	178182	43.753.380	113,7	113,7	110,5	+ 2,43	+ 4,5	+ 42,75	+ 43,47	120,8	72,1			2,02
NEXITY (NXI) ▲	A	FR0010112524	24/05/23 2,5	9,405	187413	56.129.724	9,775	9,85	9,405	+ 4,21	+ 4,43	- 31,06	- 41,99	17,19	8,335			
ODET (CIE DE L') (ODET)	A	FR0000062234	25/06/24 4	1380	258	6.585.990	1428	1430	1380	+ 3,78	+ 5,47	- 4,42	- 1,79	1626	1294			0,28
OSE IMMUNO (OSE) △	C	FR0012127173		7	98477	21.817.777	6,87	7,32	6,86	- 1,72	+ 5,53	+138,96	+ 60,51	8,63	3,115			
OVH (OVH) △	A	FR0014005HJ9		5,4	74991	188.532.591	5,46	5,535	5,38	+ 1,77	- 8,54	- 46,58	- 36,62	11,28	4,43			
PEUGEOT INVEST (PEUG) △	A	FR0000064784	19/05/23 1	78,6	3357	24.922.589	77,8	79,2	77	- 1,02	-16,16	- 26,74	- 23,27	119,6	76,7			4,18
PHARMAGEST INT. (PHA) △	A	FR0012882389	02/07/24 1,25	45,4	5649	15.174.125	45,1	45,95	44,95		-15,86	- 41,96	- 26,19	67,4	42,95			2,77
PIERRE & VACANCES (VAC) △	C	FR0000073041	19/03/12 0,7	1,292	113622	454.447.336	1,3	1,31	1,27	+ 0,46	- 4,83	- 8,06	- 16,24	1,668	1,142			
PLANISWARE PROM (PLNW)	A	FR001400PFU4		26	5720	69.391.000	26,33	26,585	26	+ 1,41	- 3,52	+ 64,56	+ 31,06	28,595	19,306			
PLASTIC OMNIUM (OPM) ▲	A	FR0000124570	25/07/24 0,24	8,72	108787	145.522.153	8,625	8,815	8,52	- 0,92	-10,16	- 50,43	- 28,13	13,2	8,375			2,78
POXEL (POXEL) △	C	FR0012432516		0,58	189518	50.547.846	0,582	0,59	0,557	+ 0,52	+20,5		+ 5,63	0,898	0,364			
QUADIENT (QDT) △	B	FR0000120560	05/08/24 0,65	17	32050	34.468.912	17,08	17,08	16,54	+ 0,47	-11,04	- 10,11	- 11,13	23,1	16,34			3,81
RALLYE (RAL)	A	FR0000060618	20/05/19 1	/220424		52.925.203						- 81,27	- 66,84	0,169	0,015			
RAMSAY GDS (GDS)	A	FR0000044471	02/12/14 1,4	14,95	1	110.389.690	14,95	14,95	14,95		- 5,97	- 29,81	- 21,32	19,9	12			
RÉMY COINTREAU (RCO) ◆	A	FR0000130395	24/07/24 2	71,75	65811	51.252.969	71,8	72,55	69,7	- 0,62	- 5,9	- 52,64	- 37,57	114,9	67,95			2,79
REXEL (RXL) ■◆	A	FR0010451203	15/05/24 1,2	21,48	718034	301.735.000	21,14	21,64	20,8	- 0,38	-14,62	- 0,7	- 14,65	28,88	20,3			5,68
ROBERTET S.A. (RBT)	B	FR0000039091	27/06/24 8,5	833	339	2.167.745	830	834	817		+ 0,24	+ 2,22		907	762			1,02
RUBIS (RUI) ▲ DIV 2 28/07/17	A	FR0013269123	14/06/24 1,98	26,4	167846	104.156.127	26,42	26,78	26,14	+ 1,07	- 4,83	+ 23,69	+ 17,42	34,3	22,5			7,49
SARTORIUS STED. BIO. (DIM) ▲ DIV 6 10/05/16	A	FR0013154002	02/04/24 0,69	173,35	57452	97.330.405	171,9	174,85	169	- 0,23	+ 8,25	- 36,24	- 28,23	281	139,1			0,4
SAVENCIA (BH)	B	FR0000120107	13/05/24 1,4	50	268	14.032.930	50,2	50,4	50		- 4,2	- 7,04	- 8,73	55,2	48,2			2,79
SCOR (SCR) ■▲	A	FR0010411983	21/05/24 1,8	17,7	870849	179.362.195	17,37	17,87	17,33	- 0,4	-29,68	- 37,29	- 34,35	32,48	17,14			10,36
SEB (SK) ▲	A	FR0000121709	03/06/24 2,62	88	46917	55.337.770	86,65	88	85,85	- 1,03	-15,13	- 13,52	- 23,32	120,2	85,1			3,02
SECHE ENVIRONNEMENT (SCHP) △	B	FR0000039109	08/07/24 1,2	96,1	2305	7.857.732	97	97,1	95,6	+ 1,78	- 3,58	- 16,09	- 11,82	121,4	85,5			1,24
SERGEFERRARI GROUP (SEFER) △	C	FR0011950682	28/06/24 0,12	5,7	2315	12.299.259	5,63	5,72	5,58	- 1,05	- 6,01	- 49,28	- 30,15	8,2	5,38			2,13
SES-IMAGOTAG (VU) ▲	B	FR0010282822	25/06/24 0,3	127,8	30200	15.958.658	133,3	137	127,8	+ 5,04	- 8,07	+ 13,74	- 1,84	175,1	120,2			0,23
SHOWROOMPRIVÉ (SRP) △	B	FR0013006558		0,788	7942	118.902.909	0,792	0,794	0,778	+ 2,33	- 1,25	- 37,64	- 25,7	1,17	0,7			
SOITEC (SOI) ▲ EX-DS 13/05/16 REGR.1P20	A	FR0013227113		113,9	101834	35.712.302	108	114,8	107,8	- 3,23	- 1,82	- 38,86	- 33,25	164,1	86			
SOLOCAL GROUP (PAJ)	B	FR0014000609		0,003	23200930	129.505.837	0,003	0,003	0,003	+ 3,33	-96,77	- 97,31	- 96,47	0,15	0,003			
SODEXO (SW) ■◆	A	FR0000121220	20/12/23 3,1	85,9	166448	147.454.887	85,8	86,05	84,55	+ 0,06	+ 8,61	+ 23,6	+ 14,62	89,4	71,94			3,61
SOLUTIONS 30 (ALS30)	A	FR0013379484		1,368	488186	107.127.984	1,411	1,416	1,358	+ 5,93	-11,81	- 50,35	- 47,07	2,896	1,3			
SOPRA STERIA GP (SOP) ▲	A	FR0000050809	28/05/24 4,65	162,8	40936	20.547.701	169	169,3	162,8	+ 3,81	-13,95	- 14,26	- 14,56	239,6	159,5			2,75
SMCP (SMCP) △	B	FR0013214145		1,976	161947	75.591.187	1,85	1,976	1,85	- 1,6	- 7,73	- 70,4	- 45,91	3,555	1,806			
SPIE (SPIE) ■▲	A	FR0012757854	14/05/24 0,61	33,62	196349	166.907.584	33,4	33,74	33,1	- 0,3	- 7,12	+ 22,25	+ 18,02	38,6	27,32			1,83
STEF (STF) △	B	FR0000064271	30/04/24 5,1	130	1892	12.850.000	131,2	132,2	128	+ 1,39	- 0,3	+ 18,41	+ 14,89	139,4	112,6			3,89
SWORD GROUP (SWP) △	B	FR0004180578	30/04/24 1,45	32,2	6353	9.544.965	32,15	32,8	32,1	- 0,46	- 7,75	- 23,82	- 19,32	40	31,6			5,29
SYNERGIE (SDG) △	B	FR0000032658	29/06/23 0,8	30,2	110	24.362.000	30,9	30,9	30,2	+ 2,66	- 6,08	- 6,08	- 12,22	36,8	29,15			
TELEPERFORMANCE (RCF) ◆	A	FR0000051807	28/05/24 3,85	104,9	218651	60.738.823	101,5	105,6	99,82	- 2,92	-10,18	- 21,07	- 23,14	153,8	80,76			3,79
TERACT (TRACT)	B	FR001400BMH7		0,66	16211	73.394.562	0,724	0,726	0,66	+ 9,7	+ 6,47	- 82,8	- 61,28	1,885	0,376			
TF1 (TFI) ▲	A	FR0000054900	22/04/24 0,55	7,82	85635	211.001.575	7,865	7,965	7,69	+ 1,48	- 0,63	+ 4,03	+ 10,23	9,17	7,105			6,99
TFF GROUP (TFF) ▲	B	FR0013295789	08/11/23 0,6	37,1	1071	21.680.000	37,6	37,6	37,1	+ 1,62	-10,48	- 9,83	- 16,26	47,5	37			1,6
THERMADOR GROUPE (THEP)	B	FR0013333432	12/04/24 2,08	74,6	2850	9.200.849	74,1	75,4	73,6	- 0,27	- 8,63	- 5,48	- 12,31	90,9	73,2			2,81
TIKEHAU CAPITAL (TKO) △ EX D S 03/07/17	A	FR0013230612	09/05/24 0,75	22,05	19731	176.192.916	22	22,35	21,7		- 1,12	- 0,68	+ 6,8	24,45	19,82			3,41
TRANSGÈNE (TNG) △	C	FR0005175080		1,018	19684	101.395.056	1,018	1,028	1,008	+ 0,79	- 2,12	- 40,75	- 25,69	1,52	1			
TRIGANO (TRI) ▲	A	FR0005691656	22/05/24 1,75	103,6	13881	19.336.269	102,7	104,1	102,1	- 0,29	- 9,44	- 22,14	- 30,75	163,8	99,5			1,7
UBISOFT ENTERTAINMENT (UBI) ◆	A	FR0000054470		17,32	332242	128.399.295	17,05	17,6	16,9	- 0,38	-13,28	- 40,63	- 26,22	24,6	16,34			
VALEO (FR) ■◆	A	FR0013176526	28/05/24 0,4	9,366	1096187	244.633.504	9,082	9,42	9,05	- 1,45	-12,12	- 53,06	- 34,73	14,75	8,842			4,4
VALLOUREC REG (VK) ▲	B	FR0013506730		13,78	475132	229.947.719	13,605	14,195	13,43	+ 1	- 7,16	+ 16,33	- 2,99	18,2	12,785			
VALNEVA (VLA) ▲	B	FR0004056851		3,098	269366	139.276.901	3,072	3,128	3,016	+ 1,45	- 4,06	- 53,86	- 34,92	4,996	2,93			
VERALLIA (VRLA) △	A	FR0013447729	14/05/24 2,15	26,6	168428	120.805.103	26,16	26,7	25,78	- 1,06	-24,17	- 34,76	- 24,96	39	24,98			8,22
VERIMATRIX (VMX) △	B	FR0010291245		0,365	9255	85.535.147	0,36	0,365	0,348	+ 3,45	- 1,64	- 48,42	- 21,4	0,626	0,33			
VETOQUINOL (VETO)	B	FR0004186856	04/06/24 0,85	95,5	2204	11.881.902	97,5	98	94,9	+ 1,67	+ 3,28	+ 7,03	- 4,79	110	92			0,87
VICAT (VCT) △	A	FR0000031775	29/04/24 2	31	25581	44.900.000	30,4	31,05	30,15	- 1,14	- 8,71	- 3,8	- 7,46	38,4	30,15			6,58
VIRBAC (VIRP) ▲	A	FR0000031577	25/06/24 1,32	334	1772	8.458.000	330,5	336,5	329	- 1,05	- 8,45	+ 19,1	- 8,07	377,5	316,5			0,4
VIRIDIEN (VIRI) ▲	B	FR001400PVN6		41,2	81486	7.161.465	38,67	42,6	37,65	- 6,54	-22,97	- 42,11	- 35,33	63,86	36,12			
VIVENDI (VIV) ◆	A	FR0000127771	30/04/24 0,25	9,328	2146165	1.029.918.125	9,22	9,354	9,144	- 0,26	- 8,58	+ 11,57	- 4,71	11,17	9,026			2,71
VOLTALIA (VLTSA) ▲	A	FR0011995588		9,6	50525	131.318.716	9,89	9,94	9,6	+ 3,24	+ 7,15	- 36,85	- 5,09	12,1	5,82			
WAVESTONE (WAVE) △	B	FR0013357621	31/07/24 0,38	51,3	7693	24.906.332	51	51,8	50,9	- 0,59	-10,99	- 3,77	- 13,12	67,2	49,25			0,75
WENDEL (MF) ▲	A	FR0000121204	21/05/24 4	84,4	32962	44.430.554	84,15	85	83,45	+ 0,3	- 0,24	- 4,1	+ 4,34	97,6	77,55			4,75
WORLDLINE (WLN) ■▲	A	FR0011981968		8,058	2091381	283.374.251	7,756	8,172	7,75	- 1,95	-27,04	- 77,05	- 50,5	15,96	7,426			
XILAM ANIMATION (XIL) △	C	FR0004034072		3,5	10736	5.893.799	3,7	3,79	3,48	+ 5,71	-13,65	- 84,9	- 6,57	5,92	3,265			

AUTRES VALEURS DE LA ZONE EURO

VALEURS MNÉMO / INFO / OST		ISIN / DEVISE	DATE DÉTACH. / DIV	OUV	VOL.	NB TITRES	CLOT	+ HAUT	+ BAS	% VEIL	% MOIS	% 52 S.	% AN	+ HAUT AN	+ BAS AN	BPA	PER	RDT
EURONEXT (ENX) ■◆	A	NL0006294274	21/05/24 2,11	91,55	277321	104.235.507	90,95	91,95	90,1	- 0,27	+ 1,39	+ 34,14	+ 15,64	94,45	76,35			2,73
NOKIA (NOKIA) ◆	A	FI0009000681	22/07/24 0,02	3,437	103464	5.613.496.565	3,404	3,474	3,399	- 0,99	- 5,71	- 4,38	+ 11,1	3,768	3,012	0,3	11,50	0,88
PLUXEE (PLX)	A	NL0015001W49		19,528	196193	147.174.692	19,62	19,788	19,2	+ 0,98	-19,56			31,82	19,094			
SES (SESG) ■◆		LU0088087324	16/04/24 0,43	4,452	655333	371.457.600	4,486	4,532	4,378	+ 0,76	- 9,81	- 33,09	- 24,73	6,395	4,132			11,15
X-FAB SILICON (XFAB) △	A	BE0974310428		5,435	143999	130.781.669	5,315	5,47	5,24	- 1,02	-18,04	- 51,99	- 47,79	10,3	5,11			

VALEURS ZONE INTERNATIONALE

VALEURS MNÉMO / INFO / OST		ISIN / DEVISE	DATE DÉTACH. / DIV	OUV	VOL.	NB TITRES	CLOT	+ HAUT	+ BAS	% VEIL	% MOIS	% 52 S.	% AN	+ HAUT AN	+ BAS AN	BPA	PER	RDT
SCHLUMBERGER (SLB)	A	AN8068571086 USD	05/06/24 0,28	40	13164	1.427.000.000	39,7	40,7	39,5	- 0,25	- 7,46	- 25,07	- 15,6	52,3	38,05	3,45		
TOTAL ENERGIES GABON (EC)	A	GA0000121459	26/06/24 20,55	155,5	420	4.500.000	156	156	154,5	+ 1,63	- 0,64	- 13,33	- 0,64	180,5	149,5			13,17

Écoutez « Les Grandes Histoires de l'éco », le nouveau podcast des Echos

Voyagez dans l'histoire pour mieux comprendre l'économie d'aujourd'hui.

Découvrez les épisodes sur :

lesechos.fr/podcasts

Et sur toutes les plateformes de podcast

Les Echos

Prenez un temps d'avance

carnet

EN PARTENARIAT AVEC nomination
SMART DATA FOR BUSINESS PERFORMANCE

ENTREPRISES

IN-STORE MEDIA
Ronan Lebrasseur
est le nouveau directeur commercial France d'in-Store Media, expert du retail media omnicanal.

Ronan Lebrasseur, 48 ans, titulaire d'une licence de droit, est diplômé de l'Institut supérieur du commerce. Il a été directeur de clientèle chez France Rail Publicité pendant plus de cinq ans. En 2008, il a rejoint Clear Channel France où il a notamment occupé les postes de directeur conseil pôle mobilier urbain et malls, puis directeur de pôle commercial.

LETSIGNIT
Laura Primeau
est la nouvelle directrice marketing de Letsignit, éditeur de logiciels de gestion des signatures mail.

Laura Primeau, 35 ans, programme BBA d'Audencia Business School, a travaillé chez Talentsoft. D'abord en poste au sein de l'équipe product marketing, elle a officié comme product marketing manager pendant plus de cinq ans pour terminer au poste de product marketing & intelligence manager. Elle a ensuite été senior product marketing manager chez Tech Libeo, puis responsable du marketing produit au sein de Swile.

AQUA ASSET MANAGEMENT
Vick Desplat
Guillaume Neymon
deviennent respectivement président et directeur général de cet acteur de la gestion d'actifs sous-cotés.

Vick Desplat, 37 ans, est diplômé de l'ESEC Formacio, TBS Education et Georgia State University. Il a d'abord exercé chez Airbus en Espagne, puis chez EDF à Paris et Soltage. Après avoir travaillé sur la structuration de plusieurs club deals dans des sociétés françaises de la transition énergétique, il a intégré Aqua Asset Management en 2017. D'abord responsable de participations, il est devenu directeur d'investissement en 2019. Il a intégré le comité exécutif de la société de gestion en 2023.

Guillaume Neymon, 34 ans, diplômé de l'Icam et de l'ESCP Business School, a commencé sa carrière chez Vinci Concessions. Il a ensuite officié comme directeur de projets chez SunMind. C'est en 2022 qu'il a rejoint Aqua Asset Management en qualité de directeur d'investissement.

ÉTABLISSEMENT

HÔPITAL AMÉRICAIN DE PARIS
Stéphane Roussel
est renouvelé pour un second mandat à la présidence du conseil des gouverneurs de l'Hôpital Américain de Paris.

Stéphane Roussel, 61 ans, diplômé de l'Ecole des psychologues praticiens de Paris, est président de la Fondation Vivendi depuis 2022. Il préside également le réseau Les Entreprises pour la Cité. Au cours de sa carrière, il a notamment été DRH de SFR et de Vivendi. Il a également été président-directeur général de SFR avant de rejoindre la direction générale du groupe Vivendi.

Ils sont nés un 7 août

- **Alain Clot**, cofondateur et président de France FinTech, 68 ans.
- **Mélissa Da Costa**, écrivaine, 34 ans.
- **François Drouin**, président fondateur d'ETI Finance, 73 ans.
- **David Duchovny**, acteur, 64 ans
- **Alexandre Jouan-Arcady**, dit Alexandre Aja, 46 ans.
- **Aleksandra Kurzak**, chanteuse lyrique, 47 ans.
- **Sophie Lacoste-Dournel**, ex-présidente de la Fondation Lacoste, 48 ans.
- **Julien Leclercq**, réalisateur, 45 ans.
- **Bruno Pelletier**, chanteur, 62 ans.
- **Jean-Pierre Princen**, cofondateur de Gaïago, 68 ans.
- **Jordan Rondelli**, dit Joyca, youtubeur, 29 ans.
- **Michael Shannon**, acteur, 50 ans.
- **Brigitte Taittinger**, ex-PDG de la société des parfums Annick Goutal, 65 ans.
- **Charlize Theron,** actrice, 49 ans.
- **Nathalie Tribouillard-Chassaing**, PDG du groupe Léonard, 55 ans.
- **Jimmy Wales**, cofondateur de Wikipédia, 58 ans.

Envoyez vos nominations à
carnetlesechos@nomination.fr

EURONEXT HORS SRD — ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR		OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL
FR0013185857	ABEO △	C	10	10	10	**10**	- 1,48	239
FR0012616852	ABIONYX PHARMA △	B	1,162	1,186	1,162	**1,18**		11377
FR0000064602	ACANTHE DEV.	C	0,39	0,398	0,386	**0,398**	+ 1,27	15356
FR0000076861	ACTEOS △	C	1,305	1,34	1,305	**1,34**	+ 4,28	152
FR0014007ZB4	AELIS FARMA	B	11,7	11,7	11,6	**11,6**	- 0,86	714
FR0013333077	AFFLUENT MEDICAL	B	1,89	1,895	1,89	**1,895**		178
FR0012789667	AMPLITUDE △	C	3,1	3,1	3,06	**3,06**	- 1,92	279
FR001400JWR8	ARVERNE GROUP	B	5,96	5,96	5,8	**5,9**	- 1,01	1656
FR0011992700	ATEME △	B	3,73	3,89	3,72	**3,78**	+ 1,89	1778
FR001400CFI7	AVENIR TELECOM	C	0,083	0,089	0,083	**0,085**	- 3,96	471519
FR0013258399	BALYO △	C	0,56	0,588	0,56	**0,586**	+ 0,69	1282
FR0004023208	BASSAC	B	41	41,9	41	**41,9**	+ 0,72	463
FR0000035370	BASTIDE CONF.MED. △	C	19	19,52	19	**19,18**	+ 0,95	2175
FR0000039299	BOLLORE ▲	A	5,515	5,53	5,395	**5,52**	+ 0,36	5905965
FR0000074254	BOURSE DIRECT	C	5,04	5,18	5,02	**5,18**	+ 2,37	566
FR0000045544	CA TOULOUSE 31 CCI	C	65	65,49	65	**65,49**	+ 0,75	80
FR0010151589	CAFOM	C	8,62	8,64	8,62	**8,64**	+ 0,23	868
FR0012969095	CAPELLI △		4,7	4,7	4,43	**4,6**	- 1,71	590
FR0010193979	CBO TERRITORIA	C	3,49	3,51	3,48	**3,49**		39361
FR0000053506	CEGEDIM	B	12,15	12,7	12,1	**12,55**	+ 3,72	3947
FR0013426004	CLARANOVA SE △	B	1,49	1,54	1,474	**1,49**	+ 1,09	119868
FR0004031763	COHERIS △	C	5,9	6,2	5,9	**6,2**	+ 1,64	1119
FR0000060303	COVIVIO HOTELS	A	15,9	16,65	15,7	**16,65**	+ 4,06	11495
FR0000185506	CRCAM ATL. VENDEE	C	75,5	77	75,39	**77**	+ 1,32	160
FR0010483768	CRCAM BRIE PIC. CC	B	16,84	16,898	16,8	**16,8**	- 0,36	2756
FR0010461053	CRCAM LANGUED CCI	C	46,27	46,285	46,27	**46,28**	- 0,79	251
FR0000045239	CRCAM LOIRE HAUTE	C	54,51	54,51	52,86	**53,48**	- 1,87	499
FR0000045551	CRCAM MORBIHAN	C	62,5	62,55	60,5	**61,35**	- 1,84	134
FR0000185514	CRCAM NORD FR.	B	12,408	12,5	12,202	**12,23**	- 1,45	1450
FR0000044364	CRCAM NORM. SEINE	C	72,18	72,18	71	**71,15**	- 1,43	222
FR0000045528	CRCAM PARIS IDF	B	58,78	61,38	58,78	**59**	- 0,17	501
FR0000045346	CRCAM SUD RHONE	C	109,38	109,38	108,88	**108,88**	- 0,57	108
FR0000045304	CRCAM TOUR.POITOU	C	65,18	65,4	64,65	**65,38**	+ 0,31	241
FR001400AYG6	DEEZER	2	1,735	1,745	1,735	**1,745**	+ 1,45	3950
FR0000062978	DEKUPLE △	C	34,1	34,1	33,4	**34**	+ 2,1	176
FR0013283108	DELTA PLUS GROUP △	B	68,2	70,4	68,2	**68,8**	+ 0,88	564
FR0012202497	DIAGNOSTIC MEDICAL △	C	0,9	0,96	0,9	**0,96**	- 1,44	1034
FR0010428771	EAGLE FOOTBALL GR. △	C	2,12	2,19	2,11	**2,19**	+ 3,79	1201
FR0000031023	ELECT.STRASBOURG	B	106	110	106	**107,5**	+ 0,47	592
FR0011271600	FERMENTALG △		0,398	0,405	0,389	**0,405**	+ 2,92	91210
FR0011665280	FIGEAC AERO △	C	5,64	5,7	5,54	**5,68**	+ 0,71	3082
FR0000060824	FINANCIERE MARJOS	C	0,095	0,095	0,095	**0,095**		2809
FR0010341032	FONCIERE INEA	B	30,6	30,6	30,5	**30,5**	- 0,33	572
FR0014005SB3	FORSEE POWER SA	B	0,8	0,8	0,771	**0,775**	- 1,27	9841
FR0013030152	FRANCAISE ENERGIE △	C	26,9	27,7	26,9	**27,1**	+ 0,56	3484
FR0010588079	FREY	B	27,2	27,2	27	**27**		167
FR0012612646	GROUPE PARTOUCHE	B	18,85	19	18,85	**19**	+ 1,06	97

EURONEXT HORS SRD Suite — ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR		OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL
FR0010214064	GROUPE PIZZORNO	C	75,8	76	75,6	**76**	- 0,26	136
FR0004155000	GROUPE SFPI △	C	1,68	1,84	1,68	**1,81**	+ 8,06	14339
FR0000066722	GUILLEMOT △	C	5,18	5,42	5,18	**5,3**	+ 3,11	6589
FR0000066755	HAULOTTE GROUP △	B	2,74	2,77	2,73	**2,77**	+ 1,1	4328
FR0000054231	HIGH CO. △	C	2,5	2,55	2,5	**2,55**	+ 0,79	2911
FR0012821916	HIPAY GROUP △	C	6,76	7,22	6,6	**7,18**	+ 3,46	1603
FR0000065278	HOPSCOTCH GROUPE △		22,6	22,7	22,6	**22,6**		2581
FR0014003VY4	HYDROGÈNE FRANCE ▲	B	6,58	6,58	6,37	**6,47**	+ 1,09	2955
FR0000051393	IDI	B	69,8	69,8	67,8	**69,2**	- 1,14	851
FR0000071797	INFOTEL △	C	35,4	35,9	35	**35,9**	+ 1,99	1072
FR0013233012	INVENTIVA △	B	2,1	2,1	2,07	**2,095**	+ 0,72	13740
FR0012872141	JACQUES BOGART △	C	6,5	6,56	6,5	**6,56**	+ 0,31	907
FR0000075343	LABO EUROMEDIS	C	4,43	4,43	4,4	**4,4**	- 0,68	316
FR0000066607	LACROIX GROUP △	C	20,4	20,4	19,7	**20**	- 1,48	440
FR001400JY13	LATECOERE △	C	0,009	0,009	0,009	**0,009**	- 1,12	456190
FR0006864484	LAURENT-PERRIER	B	117,5	117,5	116	**117,5**	- 0,42	81
FR0014009YQ1	LHYFE	B	3,885	3,895	3,74	**3,74**	- 2,98	3944
FR0012634822	MAAT PHARMA	C	7,2	7,32	7,14	**7,28**	- 0,27	433
FR0010609263	MAUNA KEA TECH △	C	0,372	0,375	0,372	**0,372**	- 0,27	85606
FR0000051070	MAUREL ET PROM △	B	5,41	5,48	5,13	**5,305**	+ 0,09	214835
FR0000060873	MBWS △	C	3,75	3,83	3,72	**3,76**	+ 0,27	9194
FR0011742329	MCPHY ENERGY △	B	2,2	2,34	2,125	**2,3**	+ 10,05	90058
FR0004065605	MEDINCELL	B	14,76	14,98	14,52	**14,96**	+ 2,19	44883
FR0010298620	MEMSCAP △	C	5,9	6,3	5,9	**6,1**	+ 3,74	12542
FR00140085W6	MRM	C	15	15	15	**15**	+ 3,45	850
FR001400IE67	MYHOTELMATCH	C	0,51	0,51	0,49	**0,491**	- 4,1	14095
FR0013482791	NACON SAS	B	1,07	1,106	1,07	**1,1**	+ 0,73	30771
FR0004050250	NEURONES	B	40	40,9	40	**40,9**	+ 1,62	2133
FR0012650166	NHOA △	C	1,074	1,08	1,074	**1,078**	+ 0,56	32199
FR0000121691	NRJ GROUP	B	7,84	7,92	7,84	**7,88**	- 0,76	5652
FR0000052680	OENEO △	B	10,45	10,45	10,35	**10,4**		2011
FR0000075392	ORAPI △	C	5,9	5,92	5,9	**5,92**		190
FR0010609206	OREGE	C	0,348	0,349	0,34	**0,34**		9001
FR0012127173	OSE IMMUNO △	C	7	7,32	6,86	**6,87**	- 1,72	98477
FR0000038465	PASSAT △	C	4,68	4,8	4,52	**4,7**	+ 0,43	5476
FR0011027135	PATRIMOINE ET COMM	B	19,95	20	19,95	**20**	+ 0,5	141
FR0011471135	PHAXIAM TX	C	1,85	1,878	1,85	**1,86**	+ 0,54	1631
FR0013252186	PLASTIQUES DU VAL △	C	1,825	1,87	1,805	**1,87**	+ 3,89	11225
FR0012432516	POXEL △	C	0,58	0,59	0,557	**0,582**	+ 0,52	189518
FR0004052561	PROACTIS	C	0,051	0,07	0,051	**0,07**	+ 39	5026
FR0012613610	PRODWAYS GROUP △	C	0,51	0,527	0,51	**0,517**	+ 3,19	15686
FR0013344173	ROCHE BOBOIS SA ▲	B	44,7	46,5	44,7	**46,3**	+ 3,81	279
FR0000054199	S.T. DUPONT	C	0,057	0,06	0,057	**0,06**	+ 2,73	67568
FR0000060071	SAMSE	B	166	166,5	166	**166,5**	+ 0,3	195
FR0006239109	SCBSM △	C	8,2	8,2	8,05	**8,15**	+ 1,24	529
FR0000039109	SECHE ENVIRONNEM. △	B	96,1	97,1	95,6	**97**	+ 1,78	2305
FR0011950682	SERGEFERRARI GP △	C	5,7	5,72	5,58	**5,63**	- 1,05	2315

EURONEXT HORS SRD Suite — ACTIONS FRANÇAISES

ISIN	VALEUR		OUV	+HT	+BS	CLÔT	ÉCART	VOL
FR0000060790	SIGNAUX GIROD △	C	15,6	15,6	15,5	**15,5**	- 0,64	247
FR0014000609	SOLOCAL GROUP	B	0,003	0,003	0,003	**0,003**	+ 3,33	23200930
FR0004188670	TARKETT ▲	B	8,7	8,7	8,6	**8,7**		381
FR001400BMH7	TERACT	B	0,66	0,726	0,66	**0,724**	+ 9,7	16211
FR0000033003	TOUAX △	C	4,56	4,8	4,56	**4,8**	+ 1,05	9216
FR0000036816	TOUR EIFFEL △	B	8,92	9	8,86	**8,88**	- 0,45	717
FR0000035784	TRANSIT.EVERGREEN ▲	C	1,52	1,52	1,49	**1,51**	+ 3,07	2111
FR0000074197	UNION TECH.INFOR. △	C	0,192	0,192	0,178	**0,191**	- 1,04	2011
FR0000050049	VIEL ET CIE	C	9,66	9,7	9,66	**9,7**	+ 1,04	3659
FR0010309096	VITURA	B	6,5	6,6	6,4	**6,4**		653
FR0000062796	VRANKEN - POMMERY	C	14,8	14,8	14,4	**14,4**	- 0,69	410
FR0012532810	WAGA ENERGY	B	14,94	16	14,94	**15,82**	+ 5,47	4889
FR0004034072	XILAM ANIMATION △	C	3,5	3,79	3,48	**3,7**	+ 5,71	10736

CHANGES — COURS AU COMPTANT

06-08-2024 1 EURO EN DEVISE	COURS BCE	VAR. VEILLE EN %	VAR. ANNÉE EN %
DOLLAR US	1,0924	-0,27	-1,02
LIVRE STERLING	0,8603	0,34	-0,80
FRANC SUISSE	0,9329	-0,12	0,44
COURONNE DANOISE	7,4627	0,01	0,09
COURONNE NORV.	11,8969	-1,38	5,98
KUNA CROATE	7,532	-0,04	-4,64
COURONNE SUEDOISE	11,5055	-0,45	3,31
DOLLAR CANADIEN	1,5064	-0,51	2,98
YEN JAPONAIS	158,7105	0,55	1,97
DOLLAR AUSTRALIEN	1,6744	-0,72	3,33
ROUBLE RUSSE	93,5802	0,68	-5,00
ROUPIE INDIENNE	91,684	-0,37	-0,14
DOLLAR NEO-ZELANDAIS	1,835	-0,56	5,07
COURONNE TCHEQUE	25,2775	-0,08	2,38
FORINT HONGROIS	397,6915	0,22	3,98
ZLOTY POLONAIS	4,3089	0,17	-0,58
LEV BULGARE	1,9554	-0,02	0,00
DOLLAR HONG-KONG	8,5145	-0,16	-1,38
WON SUD COREEN	1504,82	0,42	5,33
PESO MEXICAIN	21,0914	-0,45	12,60
REAL	6,1573	-1,75	14,94
DOLLAR SINGAPOUR	1,4484	-0,18	-0,72
RAND SUD-AFRICAIN	20,1823	-0,53	-0,07
LIVRE TURQUE	36,6748	0,28	12,81
RENMIBI YUAN	7,7871	-0,30	-0,28
RUPIAH	17643,4978	-0,61	3,88
PESO PHILIPPIN	63,0531	-0,45	3,05
RINGGIT MALTAIS	4,8872	0,82	-3,63
BATH THALANDAIS	38,7848	-0,08	1,98

TAUX — MARCHÉS MONÉTAIRES ET EURODEVISES

06-08-2024	JOUR	MARCHÉS MONÉTAIRES 1 MOIS	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
ZONE EURO	3,67/3,37	3,79/3,49	3,58/3,28	3,33/3,03	3,01/2,71

06-08-2024	ECARTS DE TAUX AVEC L'ALLEMAGNE 6 MOIS	2 ANS	5 ANS	7 ANS	10 ANS
ALLEMAGNE	98,64	2,35	2,06	2,00	2,13
PORTUGAL	0	0,24	0,37	0,58	0,69
FRANCE	-0,29	0,30	0,57	0,69	0,78
ESPAGNE	0,01	0,37	0,57	0,82	0,89
ITALIE	-0,03	0,57	3,02	1,29	1,54

CERTIFICAT/FONDS — INVESTIR 10

VALEUR	ISIN	CLÔT	% VAR.
INVESTIR 10 GRANDES VALEURS	I10GS - FR0011630474	**160,92**	-0,03
INVESTIR PEA PALATINE	FR0013284114	**120,76**	-1,81

SICAV/FCP

CODE ISIN	DÉSIGNATION DES VALEURS	CLASSIFICATION	VAL. UNIT HORS FRAIS EN EUROS**	DATE DE LA VALOR.	DERNIER DIVIDENDE NET EN EUROS* MONT. | DATE

Mirabaud Asset Management
Tél. 058 200 60 01
www.mirabaud.com
marketing@mirabaud-am.com

MIRABAUD ASSET MANAGEMENT

A la recherche d'une gestion active de conviction ?

Retrouvez plus de détails sur notre site internet :
www.mirabaud-am.com

CODE ISIN	DÉSIGNATION DES VALEURS	CLASSIFICATION	VAL. UNIT HORS FRAIS EN EUROS**	DATE DE LA VALOR.	DERNIER DIVIDENDE NET EN EUROS* MONT. | DATE

Banque Cantonale de Genève (France) SA
Tél. 04 72 07 31 50
bcgef.fr/fonds

SYNCHRONY Funds

LU2004923152	SWISS ALL CAPS (CHF) EUR A	148,71	05/08
LU2004923749	SWISS SMALL & MID CAPS (CHF) EUR A	123,19	05/08
LU2404427101	EU ALL CAPS A	90,34	05/08
LU2404427523	WORLD QUALILIFE STOCKS A	78,42	05/08
LU1626130816	SILK ROAD ZONE STOCKS A	117,56	05/08
LU0851564038	BALANCED (EUR) A	137,82	05/08
LU0851564384	DYNAMIC (EUR) A	171,59	05/08

@Valeur unitaire hors frais : valeur de la part ou de l'action hors droits d'entrée ou de sortie éventuels. Les SICAV éligibles au PEA sont signalées par un astérisque *. Le pictogramme ● indique la cotation d'un FCP. Classification des OPCVM : actions françaises (AF), actions de la zone EURO (AE), actions internationales (AI), monétaires EURO (ME), monétaires à vocation internationale (MI), obligations et autres titres de créances libellés en EURO (OE), obligations et autres titres de créances internationaux (OI), sicav luxembourgeoises (LX), diversifiés (DI), garantis ou assortis d'une protection (GP). ** : en euros ou dans la devise indiquée dans la colonne «DÉSIGNATION DES VALEURS».

Les Echos

Les Echos sont une publication du Groupe Les Echos
PRINCIPAL ASSOCIÉ UFIPAR (LVMH)
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL **Pierre Louette**
DIRECTRICE GÉNÉRALE PÔLE LES ECHOS **Bérénice Lajouanie**
DIRECTEUR DÉLÉGUÉ **Bernard Villeneuve**
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
& PRÉSIDENT DE LA SAS LES ECHOS **Pierre Louette**
Edité par Les Echos, SAS au capital de 794.240 euros RCS 582 071 437
10, boulevard de Grenelle, CS10817, 75738 Paris Cedex 15
Tél. : 01 87 39 70 00. www.lesechos.fr

DIRECTEUR DES RÉDACTIONS
Christophe Jakubyszyn
DIRECTEUR ÉDITORIAL **Nicolas Barré**
DIRECTEURS DÉLÉGUÉS DE LA RÉDACTION
Dominique Seux et **François Vidal**
RÉDACTEURS EN CHEF
David Barroux (Entreprises)
Julie Chauveau (Entreprises)
Alexandre Counis (Finance et Marchés)
Muriel Jasor (Leadership et Management)
Arnaud Le Gal (Les Echos Entrepreneurs et opérations spéciales)

Etienne Lefebvre (France et International)
Clémence Lemaistre (Information digitale)
Marie-Christine Sonkin (Patrimoine)
DIRECTEUR DE CRÉATION **Fabien Laborde**
DIRECTRICE ARTISTIQUE **Marion Moulin**
EDITORIALISTES
Cécile Cornudet, **Sabine Delanglade**, **Eric Le Boucher**, **Jean-Francis Pécresse**, **Jean-Marc Vittori**, **Laurent Flallo**, **Sylvie Ramadier** (Le Crible)

ÉDITRICE
Marie Van de Voorde-Leclerq
ÉDITRICE ADJOINTE
Adéline Léger
DIRECTRICE DU MARKETING ET DES REVENUS CLIENTS
Lise Benamou
DIRECTEUR STRATÉGIE ET COMMUNICATION
Fabrice Février

PUBLICITÉ
Les Echos Le Parisien Médias
Tél. : 01 87 39 78 00.
PRÉSIDENTE **Corinne Mrejen**
DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
Nicolas Danard
DIRECTRICE COMMERCIALE
Emmanuelle Denis

DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
Xavier Genovesi
dpo@lesechosleparisien.fr

SERVICE ABONNEMENTS
LES ECHOS
45, av. du Général Leclerc,
60643 Chantilly Cedex.
Tél. : 01 70 37 61 36
du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. Abonnement France métropolitaine : 429 € TTC.

IMPRESSION
L'Imprimerie (Tremblay-en-France), Midi-Print (Gallargues).
Origine du papier : France. Taux de fibres recyclées : 100%.
Ce journal est imprimé sur du papier porteur de l'Ecolabel européen sous le numéro FI/37/002.
Eutrophisation : P_{tot} 0.01kg/tonne de papier
Membre de l'ACPM OJD CPPAP : 0426 C 83015.

Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur (loi du 11 mars 1957)

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

69 • RHÔNE

SOCIETES

ALP01028364

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 05/08/24 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile Immobilière

DENOMINATION : DAVAV SIEGE SOCIAL : 61 Route de Genas - 69100 VILLEURBANNE

OBJET : - la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et, plus particulièrement, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser son objet ;

L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, d'un ou plusieurs immeubles, dont la société serait propriétaire par voie d'apport ou et plus généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'expansion ou le développement, pourvu que les opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

CAPITAL : 1.000 €

GERANCE : La société DALV Société à responsabilité limitée

(société à associé unique) au capital de 1 000 euros,

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 987 367 323,

Dont le siège social est situé 61 Route de Genas - 69100 VILLEURBANNE,

Représentée par Monsieur Vartan MANOUKIAN en qualité de Gérant.

CESSIONS DE PARTS : Les cessions de parts sont libres entre associés. Les parts de la société ne peuvent être cédées à des tiers qu'après agrément autorisé en assemblée générale.

IMMATRICULATION : RCS LYON

Pour avis, la gérance

ALPI000107923

Par acte SSP du 01/08/2024 il a été constitué une SARL à associé unique dénommée: BV8 TANDOORI Siège social: 63 avenue francis de pressensé 69008 LYON Capital: 1.000 € Objet: Restauration rapide, Gérant: M. SHAIK Abdul raheem 21 place du caquet 93200 ST DENIS Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de LYON

ALP01027048

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 Juillet 2024, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : DUONG FAMILY

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : 5.000 Euros

Siège social : 47 bis Chemin du Pras 69350 LA MULATIERE

Objet :

L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail, la location ou autrement de tous immeubles, terrains et bâtiments affectés à tous usages, Plus particulièrement, l'acquisition de terrains à bâtir ou non, et la construction sur ces terrains d'un ou plusieurs bâtiments à usage industriel, commercial, artisanal ou d'habitation, ainsi que leur gestion, Plus généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Cogérance :

Monsieur Dorian, Quoc Linh DUONG demeurant à LYON (69007), 94 avenue Debourg et Monsieur Lucas, Linh Son DUONG demeurant à LYON (69005), 69 avenue du Point du Jour

Durée : 99 ans.

Transmission des parts : Les cessions de parts sociales sont libres entre associés.

Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant les trois quarts du capital social.

La société sera immatriculée au R.C.S. de LYON

Pour avis, la cogérance.

ALP01024821

SELARL BNG
Bunnarith NGUON
Avocat
13 place de l'Hôtel de ville
73000 Chambéry
40 RUE DE LA REPUBLIQUE

AVIS DE CONSTITUTION

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : 40 RUE DE LA REPUBLIQUE

Siège social : 2 chemin du bois 69570 DARDILLY.

Objet social : Location d'appartements et de maisons meublés destinés à l'habitation principale ou secondaire ; Achat-vente de biens immobiliers, Services de conciergerie.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros.

Gérance : Madame RIGONNET Virginie demeurant 2 chemin du bois 69570 DARDILLY.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de LYON.

Pour avis,

La Gérance

ALP01026696

Des délibérations de l'associée unique du 24 Juillet 2024 de la société FRESH DISTRIBUTION, société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros, dont le siège social est à ECULLY (69130) 10 rue du Docteur Terver, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 979 516 036, il résulte à compter du même jour :

Le transfert du siège social à SOUCIEU EN JARREST (69510) 20 Route de Prasseytout ; aucune activité n'étant maintenue à l'adresse du siège social ; La nomination de la société HOLDING COTTENDIN, dont le siège social est à SOUCIEU EN JARREST (69510) 20 Route de Prasseytout, aux fonctions de Présidente, aux lieu et place de Monsieur Clément DESCORET, Président démissionnaire. La nomination de la société MAT FINANCIERE, dont le siège social est à SOUCIEU EN JARREST (69510) 20 Route de Prasseytout aux fonctions de Directeur Général.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON.

ALPI000107637

YIN Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000 € sise 43 Rue du Commandant Israel 69370 ST DIDIER AU MONT D OR 898402573 RCS de LYON, Par décision de l'AGE du 11/07/2024, il a été décidé de: - nommer Président la société BELENI GROUP, SARL à associé unique au capital de 181.200 €, sise 45, quai docteur gailleton 69002 LYON N°843200015 RCS de LYON représentée par M. NICOT Bérenger en remplacement de la société MAISON BLOOM représentée par M. NICOT Bérenger en fin de mandat. - nommer Directeur général la société ALBA, SARL à associé unique au capital de 1.000 €, sise 45, quai docteur gailleton 69002 LYON N°883865222 RCS de LYON représentée par Mme LOICHOT Chloé. Mention au RCS de LYON

ALP01025780

CABINET Thierry LEBRUN
Société d'Avocat
1 Place Firmin Gautier
Europole
38000 Grenoble

E690
SARL AU CAPITAL DE 10.000 €
SIEGE SOCIAL :
22 Avenue Lionel Terray - 69330 JONAGE
838 754 117 RCS LYON

Suivant AGE en date du 26.07.24, il a été décidé la continuation de la société malgré un actif inférieur à la moitié du capital social.

ALP01025137

D'une assemblée générale mixte du 31 Juillet 2024 de la société « Cabinet CAROLINE JOURNOUD », société d'Exercice Libéral à responsabilité limitée au capital de 105.010 Euros, dont le siège social est à LYON (69006), 31 rue Vendôme, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 813 829 538, il résulte la démission de Madame Clémence VOLOT de ses fonctions de Cogérante, à compter du même jour.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON.

ALP01026685

Des décisions de l'associé unique de la société « JDS Elec Concept », société par actions simplifiée au capital de 5.000 Euros, dont le siège social est à SAINTE-CONSORCE (69280), 34 bis Chemin de Clapeloup, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 832 713 010, il résulte :

. L'extension de l'objet social à toutes activités d'installation, de maintenance, de réparation d'automatismes et de fermetures de portails, de portes automatiques, de barrières levantes, de portes sectionnelles et de clôtures ou garde-corps, la mise en conformité, l'étude, la conception, la réalisation, ainsi que toutes prestations de services s'y rapportant directement ou indirectement ; Toutes activités d'installation, de maintenance de système domotique et de contrôle d'accès.

. La modification de la dénomination sociale de la société qui devient : FERMEXT

. La transformation de la société en SARL, sans création d'un être moral nouveau et l'adoption des statuts devant régir la société sous sa nouvelle forme. Le capital social et la durée de la société n'ont pas été modifiés. La dénomination sociale et l'objet social ont été modifiés comme indiqué ci-dessus.

. La fin des fonctions de Président de Monsieur Julien DOS SANTOS.

. La nomination de Monsieur Julien DOS SANTOS demeurant à SAINTE CONSORCE (69280), 6 Bât. C avenue des Combattants, en qualité de Gérant.

Les mentions prévues à l'article 285 du décret du 23 Mars 1967 et qui ne s'appliquent qu'aux sociétés par actions sont frappées de caducité et ne sont pas remplacées.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON.

ALP01026210

Des décisions de l'associée unique du 31 Juillet 2024 de la société « SOCIETE NOUVELLE CHEZ PAUL », société par actions simplifiée au capital de 7.500 Euros, dont le siège social est à LYON (69001), 11 rue Major Martin, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 452 505 282, il résulte avec effet du même jour la nomination de la société GNAFRON PARTICIPATIONS dont le siège social est à LYON (69001) 8 rue Major Martin aux fonctions de Présidente en remplacement de Madame Valérie VILLAGGI TAVITIAN, démissionnaire, et la nomination aux fonctions de Directeurs Généraux de Monsieur Jean-Luc PLASSE demeurant à LYON (69005) 67 Quai Pierre Scize et Monsieur Bruno BOUTAREAUD demeurant à LYON (69006) 7 rue Waldeck Rousseau.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de LYON

ALP01025089

BUSINESS POULE

SARL au capital de 10000 € Siège social : 70 rue Louis Blanc 69006 LYON RCS LYON 753883453

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 01/07/2024, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 10000 à 15000 € à compter du 01/07/2024 L'AGE valide l'entrée du nouvel associé BEAUFILS Yannick. Modification au RCS de LYON.

ALPI000108047

GREEN LEAF FORMATIONSSAS en liquidationau capital de 10.000 €siège social: 4 Rue de la République69001 LYON904 505 377 RCS LYON L'AGO réunie le 25/07/2024 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Nasser GUITOUN, demeurant 28 Bis Avenue des Vignes Vieilles 34570 ST PAUL ET VALMALLE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30/06/2024. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de LYON, en annexe au RCS sera radiée dudit registre.Pour avis: Le Liquidateur

---

ALPI000107420

POWER EXTAND Société civile au capital de 216.477 € sise 81 Boulevard des Belges 69006 LYON 423950708 RCS de LYON, Par décision de l'AGO du 30/06/2024, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. DEJOUX Eric, Jacques, Nicolas 4 Impasse des Grillons 69230 ST GENIS LAVAL, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 30/06/2024. Radiation au RCS de LYON.

ALPI000108189

LES BOUQUETS VERTS Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 € sise 13 Impasse d'Auvergne 69800 ST PRIEST 847513256 RCS de LYON, Par décision de l'AGE du 07/06/2024, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur Mme MAAMRI RABIE 42 RUE DU FAUCIGNY 73000 CHAMBERY, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 07/06/2024. Radiation au RCS de LYON.

VENTE DE FONDS - GERANCE

ALP01027086

CABINET GUMUSCHIAN ROGUET BONZY POLZELLA
Société d'Avocats
10 avenue Alsace Lorraine
38000 GRENOBLE

FIN DE LOCATION GERANCE

La location gérance d'un fonds de commerce de station-service sis et exploité à CALUIRE ET CUIRE (69300) - Place Maréchal Foch - Montée des Soldats consentie par la société « LETELLIER CALUIRE » Société à Responsabilité Limitée au capital social de 7.622,45 eurosuros, dont le siège social est à CALUIRE ET CUIRE (69300) - Place Maréchal Foch - Montée des Soldats, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro SIREN 501 055 305 à la société « MD RHONE », Société à Responsabilité Limitée au capital social de 10.000 eurosuros, dont le siège social est à CALUIRE ET CUIRE (69300) - Place Maréchal Foch - Montée des Soldats, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro SIREN 815 275 193 a pris fin de façon anticipée le 11 Juillet 2024.

Pour avis.

DIVERS

ALP01028527

Selarl KRIKORIAN et THOMANN ROUSSET
Notaires associées
15 Place Paul Morand
38550 LE PEAGE DE ROUSSILLON

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1er septembre 2019, Madame Jeanne MERIENNE née RONGY, demeurant à SAINT GENIS LAVAL (69230) - 12 rue du Professeur Dufourt « Les Passeroses ».

Née à CHATONNAY (38440), le 29 janvier 1934.

Décédée à BEZIERS (34500), le 4 juillet 2024.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Anne-Laure KRIKORIAN, Notaire associée au sein de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « KRIKORIAN ET THOMANN ROUSSET », titulaire d'un Office Notarial à LE PEAGE DE ROUSSILLON, 15 Place Paul Morand, le 2 août 2024 duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Anne-Laure KRIKORIAN, notaire à LE PEAGE DE ROUSSILLON (38550) - 15 place Paul Morand référence CRPCEN : 38123, dans le mois suivant la réception par le tribunal judiciaire de LYON (69) de l'expédition du procès verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

ALP01024977

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Cédric POMMIER, Notaire à ALBERTVILLE (Savoie), 14 Rue Gambetta, CRPCEN 73028, le 25 juillet 2024, Mr Laurent SAGNE et Mme Clotilde SAUX, son épouse, demeurant ensemble à LIMONEST (69760) 1132 chemin du Mathias, Mr né à LYON 6ÈME ARRONDISSEMENT (69006) le 5 décembre 1967 et Mme née à CASTRES (81100) le 2 juillet 1974, mariés à la mairie de LIMONEST (69760) le 4 août 2018 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Cédric POMMIER, alors notaire à LYON (69003), le 17 juillet 2018, ont décidé d'aménager leur régime matrimonial en y adjoignant une société d'acquêts par apport de biens immobiliers par l'époux, assortie d'un avantage matrimonial au profit du conjoint survivant.

Les oppositions des créanciers à cet aménagement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

Les Échos Sociétés
Directeur Délégué : Laurent LEBRUN

Par arrêté des préfets des départements concernés, **Les Échos** est habilité à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de **Paris (75), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de- Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95) et Rhône (69)**.
Le site **LesEchos.fr** est habilité dans **ces mêmes départements**, ainsi que dans les suivants : **Côte-d'Or (21), Doubs (25), Gard (30), Maine-et- Loire (49), Morbihan (56), Bas-Rhin (67), Haut- Rhin (68), Saône-et-Loire (71), Vendée (85)**.

COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES
Annonces et formalités légales
Service clients : **01 44 88 42 00**
jal-pro@annonces-legales.fr

TARIFS HT 2024 et MODALITÉS DE PUBLICATION (Arrêté du 14 décembre 2023)
ANNONCES DE MODIFICATIONS MULTIPLES D'UNE SOCIÉTÉ (tarifs au caractère)
Le tarif d'une annonce légale publiée pour plusieurs événements est obtenu en multipliant le nombre total de caractères qu'elle comporte, espaces inclus et à l'exclusion de tout élément de présentation, par le tarif du caractère fixé à l'article 2. Le tarif ainsi obtenu est arrondi au centime d'euro le plus proche.
0,183 € : 21 Côte-d'Or / 25 Doubs / 30 Gard / 49 Maine-et-Loire / 56 Morbihan / 67 Bas-Rhin / 68 Haut-Rhin / 71 Saône-et-Loire / 85 Vendée. **0,189 €** : 69 Rhône. **0,221€** : 78 Yvelines / 91 Essonne / 95 Val-d'Oise. **0,232 €** : 75 Paris / 92 Hauts-de-Seine / 93 Seine-Saint-Denis / 94 Val-de-Marne.

ANNONCES DE MODIFICATION UNIQUE D'UNE SOCIÉTÉ (tarifs forfaitaires)

Modification	Dpts des annexes I à VI	Dpts de l'annexe VII
• Transfert de siège social • Changement de dirigeant/s • Commissaire aux comptes (nomination et cessation)	106 €	123 €
• Modification du capital • Changement d'activité ou d'objet	132 €	153 €
• Modification de la dénomination • Modification de la forme juridique • Mouvement d'associés • Cessions de parts	193 €	223 €

ANNONCES DE CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ
(tarifs forfaitaires)
Arrêté du 14 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales

Forme juridique	Dpts annexes I à VI	Dpts annexe VII
SASU	138 €	162€
SAS	193 €	226 €
EURL	121€	143 €
SARL	144 €	168 €
SCI	185 €	217 €
Société civile	216 €	255 €
SA	387 €	453 €
SNC	214 €	252 €

ANNNONCES DE DISSOLUTION, LIQUIDATION, PROCÉDURES COLLECTIVES ET CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE
(tarifs forfaitaires)
Arrêté du 14 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

DISSOLUTION ANTICIPÉE NOMINATION DES LIQUIDATEURS	**Dpts annexe I-VI :** 149 € **Dpts annexe VII :** 175 €
CLÔTURE DE LA LIQUIDATION	**Dpts annexe I-VI :** 108 € **Dpts annexe VII :** 125 €
OUVERTURE DU JUGEMENT DE PROCÉDURE COLLECTIVE	**Dpts annexe I-VI :** 64 € **Dpts annexe VII :** 75 €
CLÔTURE DE JUGEMENT DE PROCÉDURE COLLECTIVE	**Dpts annexe I-VI :** 35 € **Dpts annexe VII :** 41 €
CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE	**Tous dpts :** 56 €

AVIS D'APPELS D'OFFRES

CONCESSIONS

60 VILLE DE SENLIS

MOBILIERS URBAINS DESTINÉS À L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE ET NON PUBLICITAIRE

AVIS DE CONCESSION
Directive : 2014/23/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR / ENTITÉ ADJUDICATRICE
I.1) Nom et adresses : Commune de Senlis, Hôtel de ville place Henri IVBP50122, F - 60309 Senlis, courriel : Service.marches@ville-senlis.fr
Code NUTS : FRE22
Adresse(s) internet :
Adresse principale : https://www.ville-senlis.fr/
Adresse du profil d'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp
I.3) Communication :
Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2024_jEKQikwrv5
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s).
Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2024_jEKQikwrv5,
I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale
I.5) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.
SECTION II : OBJET
II.1) Etendue du marché
II.1.1) Intitulé : Concession de mobiliers urbains destinés à l'affichage publicitaire et non publicitaire de la Commune de Senlis
Numéro de référence : 24CS02
II.1.2) Code CPV principal : 79341200
II.1.3) Type de marché : Services.
II.1.4) Description succincte : Concession de mobiliers urbains destinés à l'affichage publicitaire et non publicitaire de la Commune de Senlis
II.1.5) Valeur totale estimée
II.1.6) Information sur les lots :
Ce marché est divisé en lots : non.
II.2) Description
II.2.1) Intitulé
II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)
II.2.3) Lieu d'exécution :
Code NUTS :
II.2.4) Description des prestations : Concession de mobiliers urbains destinés à l'affichage publicitaire et non publicitaire
II.2.5) Critères d'attribution :
La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché.
II.2.6) Valeur estimée
II.2.7) Durée de la concession :
Durée en mois : 144
II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.
II.2.14) Informations complémentaires
SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE
III.1) Conditions de participation
III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :
Liste et descritption succincte des conditions : Justificatif datant de moins de 3 mois (à la date de réception des offres) de l'inscription au registre du commerce (extrait K-bis) ou document équivalent ainsi que les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat et, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses cotraitants.
III.1.2) Capacité économique et financière :
Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.
III.1.3) Capacité technique et professionnelle :
Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation.
III.1.5) Informations sur les concessions réservés
III.2) Conditions liées à la concession
III.2.1) Information relative à la profession
III.2.2) Conditions d'exécution de la concession
III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution de la concession
III.2.4) Marché éligible au MPS
La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET :
SECTION IV : PROCEDURE
IV.1) Description
IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :
Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.
IV.2) Renseignements d'ordre administratif
IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres : 16/09/2024 à 14 h 00
IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation
SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
VI.1) Renouvellement :
VI.2) Informations sur les échanges électroniques
VI.3) Informations complémentaires :
La concession est conclue pour une durée de 12 années à partir de sa notification pour l'ensemble des prestations y compris les mobiliers installés en cours d'exécution. Le candidat doit présenter une variante de son offre sur une durée de 15 années. La valeur estimée du contrat de concession est de 2 760 000 euros HT sur 12 ans, 3 450 000 euros HT sur 15 ans.
VI.4) Procédures de recours
VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif d'Amiens, 14, rue Lemerchier, F - 80011 Amiens CEDEX, Tél : +33 322336170, courriel : Greffe.ta-amiens@juradm.fr, Fax : +33 322336171, adresse internet : https://amiens.tribunal-administratif.fr/
VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation
VI.4.3) Introduction de recours
VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours
VI.5) Date d'envoi du présent avis : 01 août 2024.
Mots clés : Mobilier urbain

FOURNITURES

91 CCAS DE CORBEIL-ESSONNES

SOLUTION INFORMATIQUE DE GESTION DE L'ACTION SOCIALE

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR
Nom complet de l'acheteur : CCAS de Corbeil Essonnes
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 26910039200019
Ville : Corbeil essonnes
Code Postal : 91100
Groupement de commandes : Non
SECTION 2 : COMMUNICATION
Lien vers le profil d'acheteur : https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_zzGvNsgl2w
Identifiant interne de la consultation : LOGICIEL
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : Bienvenue KIBA DIRA
Adresse mail du contact : Bienvenue.kiba-dira@mairie-corbeil-essonnes.fr
SECTION 3 : PROCÉDURE
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : SE REFERER AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : SE REFERER AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION
Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : SE REFERER AU REGLEMENT DE LA CONSULTATIO
Technique d'achat : Accord-cadre
Date et heure limite de réception des plis : 16 septembre 2024 à 11 h 00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Non
Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : CCAS de la ville de Corbeil-Essonnes
SECTION 4 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ
Intitulé du marché : FOURNITURE D'UNE SOLUTION INFORMATIQUE DE GESTION DE L'ACTION SOCIALE (DROITS D'USAGE, INSTALLATION, FORMATION, HEBERGEMENT, MAINTENANCE) POUR LE CCAS DE LA VILLE DE CORBEIL-ESSONNES
Code CPV principal
Descripteur principal : 30199770
Type de marché : Fournitures
Description succincte du marché : La consultation concerne la fourniture d'une solution informatique de gestion de l'action sociale (droits d'usage, installation, formation, hébergement, maintenance) pour le CCAS de la ville de Corbeil-Essonnes afin de renouveler son logiciel en bénéficiant des dernières évolutions réglementaires et fonctionnelles existant sur le marché, notamment la mise en place d'une base commune de données pour ses services d'action sociale, du maintien à domicile, de la domiciliation et des activités socio-culturelles (relais citoyen, mission handicap et service seniors).
Il s'agit d'un marché à prix mixtes (à prix global et forfaitaire et à bons de commande) :
- A prix global et forfaire annuel dans la limite de 4 années. Ces montants seront déclinés par le titulaire dans son Acte d'Engagement.
- A prix unitaires pour les autres prestations (partie accord-cadre à bons de commande, suivant les articles R. 2162-13 et 14 du Code de la commande publique), sans montant minimum annuel de commande et avec les montants maximums annuels de commande suivants :
o 1ère année : 30 000 euro(s) H.T.
o 2ème année : 20 000 euro(s) H.T.
o 3ème année : 20 000 euro(s) H.T.
o 4ème année : 20 000 euro(s) H.T.
Le présent marché comporte un lot unique afin de ne pas rendre techniquement et financièrement plus difficile l'exécution des prestations. Il prend effet à compter de sa date de notification pour une durée de deux ans et est ensuite reconductible expressément 1 fois pour une nouvelle période de deux ans dans la limite de 4 ans.
Lieu principal d'exécution du marché : Ville de Corbeil-Essonnes (91100)
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloti : Non
SECTION 6 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Visite obligatoire : Non
Autres informations complémentaires : Pour tout renseignement complémentaire concernant le marché, les soumissionnaires peuvent poser leurs questions sur la plateforme de dématérialisation à la rubrique « questions-réponses » à l'adresse suivante :
https://www.achatpublic.com/sdm/ent2/gen/ficheCsl.action?PCSLID=CSL_2024_zzGvNsgl2w
Les demandes de renseignements doivent parvenir par écrit au plus tard sept (7) jours avant la date limite de remise des offres sur la plateforme de dématérialisation à la rubrique « questions-réponses ».
La réponse à ces questions ne sera jamais donnée oralement et ne sera jamais donnée immédiatement.
Une réponse à toutes les questions sera adressée sur la plateforme de dématérialisation via la rubrique « questions-réponses ». Aucune réponse ne pourra plus être donnée moins de six (6) jours avant la date limite fixée pour la réception des offres..
NEGOCIATION
L'acheteur public engagera des négociations avec les trois (3) premières offres du classement après leur analyse.
Une convocation sera adressée via le profil acheteur www.achatpublic.com aux candidats précisant les éléments, objets de ces négociations.
Les candidats sont priés d'indiquer à l'acheteur dans leur offre, le créneau retenu.
3 créneaux sont disponibles :
o Lundi 7 octobre de 9h à 12h
o Jeudi 10 octobre de 14h à 17h
o Vendredi 11 octobre de 13h30 à 16h30
Date d'envoi du présent avis : 31/07/2024
Mots clés: Logiciel

95 VILLE DE ROISSY-EN-FRANCE

ACQUISITION DE CORBEILLES DE TRI SÉLECTIF POUR LA COMMUNE

AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

MAIRIE DE ROISSY-EN-FRANCE
Mme Michele Calix - Maire
40, Avenue Charles de Gaulle
95700 Roissy-en-France
Tél : 01 34 29 43 23
mèl : correspondre@aws-france.com
web : http://www.roissyenfrance.fr/
SIRET 21950527800057
Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : Acquisition de corbeilles de tri sélectif pour la commune de Roissy-en-France
Réference acheteur : MP240801
Type de marché : Fournitures
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu de livraison : 6, Chemin de la Dîme 95700 Roissy-en-france
Durée : 24 mois.
Description :
Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires.
Classification CPV :
Principale : 39224340 - Poubelles
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont exigées : Non
Valeur estimé hors TVA : 185 000,00 euros
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants.(disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.(disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents
- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Renseignements d'ordre administratifs :
https://www.marches-publics.info
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Remise des offres : 13/09/24 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 05/08/24
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur https://www.marches-publics.info/

SERVICES

45 ORLÉANS MÉTROPOLE

APPEL À SOURCING EN VUE DE LA FUTURE CONCESSION POUR L'OPÉRATION DES HALLES CHÂTELET

AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

VILLE D'ORLÉANS
M. le Maire
Place de l'Etape
45040 Orléans - Cedex 1
Tél : 02 38 78 40 30
mèl : marches.publics@orleans-metropole.fr
web : http://www.orleans-metropole.fr/
SIRET 21450234600015
Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : Appel à sourcing en vue de la future concession pour l'opération des Halles Châtelet.
Réference acheteur : SOURCING HALLES CHATELET
Type de marché : Services
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : Halles Chatelet 45000 ORLEANS
Description : La Ville d'Orléans souhaite engager une opération de restructuration et de rénovation des Halles Châtelet en centre-ville d'Orléans.
L'objectif de cette opération, dont la portée va bénéficier localement à l'ensemble du territoire, est de créer des « Halles gourmandes », axées sur la qualité des produits et le savoir-faire des commerçants, complétées par des espaces de convivialité et d'animations.
L'idée forte est d'ouvrir les Halles sur l'extérieur (au Nord comme au Sud) pour en faire un lieu lumineux, plus convivial, et plus gourmand aussi avec des espaces de restauration et d'animation.
Le présent avis de "sourçage", passé sur le fondement de l'article R. 2111-1 du code de la commande publique et public, permet de solliciter l'avis d'opérateurs économiques sur le projet envisagé et ses exigences.
Le sourçage ne donnera lieu à l'attribution d'aucun contrat public.
Classification CPV :
Principale : 70332200 - Services de gestion de biens immobiliers à usage commercial
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont exigées : Non
Conditions de participation
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Non
Visite obligatoire : Non
Renseignements d'ordre administratifs :
Direction de la Commande publique et des Achats
Tél : 02 38 78 40 30
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Remise des offres : 13/09/24 à 12h00 au plus tard.
Renseignements complémentaires :
Le dossier de sourcing contient les pièces suivantes :
- le règlement du sourcing ;
- l'avis de sourcing;
- le questionnaire du sourcing.
Il est gratuitement disponible à l'adresse électronique suivante : http://marchespublics.orleans.fr/accueil.htm
Les opérateurs économiques intéressés sont invités à répondre au questionnaire joint au dossier dûment complété.
La réponse au questionnaire est prévue jusqu'au 13 septembre 2024 à 12h00.
A l'issue de la remise des questionnaires, la Ville d'Orléans organisera un entretien individuel avec tous les opérateurs économiques ayant déposé une réponse, et présentant des activités, compétences et références en lien avec le périmètre d'exploitation du projet.
Le lancement d'une consultation est prévu au deuxième trimestre 2025.
Les opérateurs ayant participé au sourcing seront libres de candidater à cette consultation.
Envoi à la publication le : 29/07/24
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://marches-publics.orleans.fr/accueil.htm

75 EPMO

PROJECTION EN VIDÉOMAPPING SUR LA FAÇADE DU MUSÉE D'ORSAY - EXPOSITION CAILLEBOTTE

AVIS RECTIFICATIF

SECTION 1 : RÉFÉRENCE DE L'AVIS INITIAL
Avis relatif à : Marché de projection en vidéomapping sur la façade du Musée d'Orsay dans le cadre de l'exposition Caillebotte
SECTION 2 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR
Nom complet de l'acheteur : ETS PUB DU MUS D ORSAY MUS ORANGERIE
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 18009244700010
Ville : Paris
Code Postal : 75007
Groupement de commandes : Non
SECTION 3 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ
Intitulé du marché : Marché de projection en vidéomapping sur la façade du Musée d'Orsay dans le cadre de l'exposition Caillebotte
Type de marché : Services
SECTION 4 : INFORMATIONS RECTIFICATIVES
Renseignements relatifs aux rectificatifs du marché et/ou des lots :
Au lieu d'une remise d'offres au 19/08/2024 10h00, la date de remise d'offres est fixée au 28/08/2024 10H00
Date d'envoi du présent avis : 01/08/2024
Mots clés: Prestations de services

91 VILLE D'EVRY-COURCOURONNES

MOE RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE SUPERVISION URBAIN ET PC SÉCURITÉ

AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE

COMMUNE D'EVRY-COURCOURONNES
M. Stéphane BEAUDET - Maire
Place des Dts de l'Homme et du Citoyen
91000 Evry-Courcouronnes
Tél : 01 60 91 62 59
mèl : marches-publics@evrycourcouronnes.fr
web : https://evrycourcouronnes.fr
SIRET 20008352500010
Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
Objet : MOE RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU CENTRE DE SUPERVISION URBAIN ET PC SECURITE
Réference acheteur : 2024-76
Type de marché : Services
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution : 91000 EVRY-COURCOURONNES
Durée : 36 mois.
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont exigées : Non
Valeur estimé hors TVA : 1 600 000,00 euros
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle :
- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)
- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail
- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents
- Formulaire DC1, Lettre de candidature _ Habilitation du mandataire par ses co-traitants.(disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.(disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat)
- Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
Capacité économique et financière :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
Référence professionnelle et capacité technique :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- Certificats de qualifications professionnelles.La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Renseignements d'ordre administratifs :
Service commande publique
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée
Remise des offres : 06/09/24 à 12h00 au plus tard.
Renseignements complémentaires :
Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur https://www.marches-publics.info/. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.
Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info/.A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel dans la plateforme dématérialisée.
L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.
Envoi à la publication le : 01/08/24

Connaissez-vous le vote en un clic?
VOTE
e-assemblees.com
La solution pour vos assemblées délibérantes
conseil@dematis.com
Tél. 01 72 36 55 48

AVIS D'APPELS D'OFFRES

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur https://www.marches-publics.info

92 CCAS D'ISSY-LES-MOULINEAUX

PRESTATIONS DE RESTAURATION POUR LE BANQUET DU NOUVEL AN

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR
Nom complet de l'acheteur : Centre Communal d'Action Social
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 26920041600015
Ville : Issy-les-moulineaux
Code Postal : 92130
Groupement de commandes : Non
SECTION 2 : COMMUNICATION
Lien vers le profil d'acheteur : https://marches.maximilien.fr/
Identifiant interne de la consultation : 2400004
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non
Nom du contact : Lamia GUENCHI
Adresse mail du contact : Lamia.guenchi@seineouest.fr
Numéro de téléphone du contact : +33 146292463
SECTION 3 : PROCÉDURE
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : Voir règlement dela consultation. Pour rappel, les éléments demandés sont :
- Lettre de candidature, sous la forme de la dernière version de l'imprimé DC1 ;
- Déclaration du candidat et du membre du groupement sous la forme de la dernière version de l'imprimé DC2 ;
- Pouvoirs des personnes habilitées à représenter l'entreprise ;
- IBAN ;
- Attestation d'assurance en cours de validité.
En cas de groupement, l'ensemble des documents et renseignements ci-dessus devra êtrefournipar toutes les
entités composant le groupement.
ou
DUME dans les conditions précisées dans le règlement de la consultation
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : La déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les prestations, objet du marché, effectuées au cours des 3 dernières années, ou une copie du jugement en cas de redressement judiciaire. Voir le règlement de la consultation
Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Adéquation des capacités professionnelles (moyens matériels et humains sur les 3 dernière années) et des capacités techniques (références, qualifications techniques, sur les 3 dernières années relatives à l'objet du marché. Voir règlement de la consultation.
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis :
25 septembre 2024 à 17 h 00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Oui
Nombre maximum de candidats : 3
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Oui
Critères d'attribution : 1) Valeur technique : 70 points de la note finale
- Sous-critère 1 :
- Avant dégustation : Qualité du menu proposé (composition du menu, présentation dans les assiettes, qualité des denrées proposées) sur 30 points
- Après dégustation : Qualité du menu proposé (composition du menu, présentation dans les assiettes, qualité des denrées proposées, goût) sur 30 points
- Sous-critère 2 : Moyens humains dédiés à la réalisation des prestations et leur organisation sur 15 points
- Sous-critère 3 : Qualité des arts de la table (décoration des tables, vaisselle utilisée) sur 15 points
- Sous-critère 4 : Méthodologie employée en matière d'hygiène alimentaire sur 10 points
2) Prix : 30 points de la note finale, noté à partir d'un DQE
En cas de réduction, critères de sélection des candidats admis à présenter une offre : Une dégustation des mets sera organisée par le CCAS. Les candidats auront à servir trois repas correspondant au menu complet envisagé dans leur offre. Seuls les trois candidats arrivés en tête du classement, à l'issue de la première analyse des offres, seront convoqués à la séance de dégustation. En cas de désistement d'un ou plusieurs des trois premiers candidats, sera ou seront convoqués à la séance de dégustation les candidats arrivant juste après dans le classement. Les dégustations seront aux frais de chaque candidat et aucune indemnité ne sera versée au titre de la dégustation. A la suite de la dégustation, le CCAS procédera à une seconde analyse sur la base des critères définis au présent règlement. Toutefois, le CCAS se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.
SECTION 4 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ
Intitulé du marché : Prestations de restauration pour le banquet du nouvel an des personnes âgées Isséennes
Code CPV principal
Descripteur principal : 55500000
Type de marché : Services
Description succincte du marché : Prestations de restauration pour le banquet du nouvel an des personnes âgées Isséennes
Le présent marché a pour objet des prestations de restauration pour les banquets du nouvel an des personnes âgées Isséennes, pour 1 300 personnes au maximum. Ce marché concerne les banquets de 2025 et de 2026. Le banquet de 2025 se tiendra le dimanche 12 janvier 2025, de 11h30 à 18h00, au Palais des Sports Robert Charpentier situé 4-6 boulevard des Frères Voisin à Issy-les-Moulineaux (92130). Pour le banquet de 2026, celui-ci
se tiendra au mois de janvier 2026 et la date exacte sera communiquée au plus tard 5 mois avant sa tenue.
Le présent marché est passé sous la forme d'une procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la Commande publique.
Le marché n'est pas alloti au sens des articles L.2113-10, L.2113-11, R.2113-2 et R.2113-3 du Code de la commande publique, car l'objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.
Le marché constitue un accord-cadre mono-attributaire de services à bons de commande en application des articles R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.
Conformément aux dispositions de l'article R.2112-6 du code précité, le marché est conclu à prix unitaires appliqués aux quantités réellement livrées ou exécutées, avec un montant minimum de 40 000 euro(s) HT et un montant maximum de 110 000 euro(s) HT.
Les commandes sont passées en référence aux prix unitaires indiqués par le prestataire dans le bordereau des prix unitaires (BPU).
Le marché prend effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un (1) an renouvelable une (1) fois par reconduction tacite, soit une durée maximale de deux (2) ans qui représente deux (2) éditions du banquet des ainés.
Lieu principal d'exécution du marché : Issy-les-Moulineaux
Durée du marché (en mois) : 1
Valeur estimée (H.T.) :
Valeur entre : 80000 euros
Et : 220000 euros
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloti : Non
SECTION 6 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Visite obligatoire : Non
Autres informations complémentaires : Précisions concernant les délais d'introduction de recours: La procédure du référé pré-contractuel prévue à l'article L.551-1 du Code de la justice administrative peut être mise en oeuvre avant la signature du marché. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23 du code de la justice administrative ne peut être mise en oeuvre que si l'avis ex-ante volontaire prévu à l'articleR.2183-6 du Code de la commande publique n'a été publié au JOUE et/ou que le pouvoir adjudicateur n'a pas observé les délais prévus à l'article L.551-15 du Code de la justice administrative à compter de cette publication. Un recours contre le contrat signé peut être introduit dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution et peut être assorti d'une demande de référé suspension (article L.521-1 du Code de la justice administrative). Les actes détachables du contrat ne peuvent être contactés qu'à l'occasion de ce recours.
Conditions de présentation:
Présentation par voie électronique: Requise
Adresse de présentation: https://marches.maximilien.fr/
Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées: français
La durée de validité des offres est fixée à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.
Visite non obligatoire mais conseillée voir RC
Date d'envoi du présent avis : 02/08/2024
Mots clés: Repas, traiteur

TRAVAUX

21 DIJON BOURGOGNE EVENTS

INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES TEMPORAIRES POUR LA FOIRE INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE 2024 DE DIJON

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : DIJON BOURGOGNE EVENTS LEMAIRE Lisa, 3 BD DE CHAMPAGNE 21000 DIJON FRANCE. tél. : 03-80-77-39-27 Courriel : l.lemaire@dijonbourgogne-events.com
Adresse internet : https://dijonbourgogne-events.e-marchespublics.com
Adresse internet du profil d'acheteur : https://dijonbourgogne-events.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_34558_1037668.html
Objet du marché : Marché d'installation d'équipements électriques temporaires pour la Foire internationale de la gastronomie 2024 de Dijon
Lieu d'exécution et de livraison: 3 Bd de Champagne 21000 Dijon
Caractéristiques principales :
Refus des variantes.
et jusqu'au 12 Novembre 2024
Date prévisionnelle de commencement des travaux : 01 Octobre 2024
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)
Type de procédure : procédure adaptée
Date limite de réception des offres :
06 Septembre 2024 à 12:00
Autres renseignements :
Conditions de remise des offres ou des candidatures :
Uniquement par voie dématérialisée sur le profil acheteur
Date d'envoi du présent avis à la publication : 02 Aout 2024

75 SA HLM TOIT ET JOIE

REMPLACEMENT OU MODERNISATION DE 32 ASCENSEURS ET 2 MONTE-VOITURES

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : SA HLM Toit et Joie.
PICCO Adrien, 82 rue Blomet 75731 PARIS CEDEX 15 tél. : 01-40-43-44-05 Courriel : adrien.picco@toitetjoie.com
Adresse internet du profil d'acheteur (retrait DCE et dépôt des offres) : https://toitetjoie.emarchespublics.com/pack/annonce_marche_public_7617_1037405.html
Description du marché :
Objet du marché : Consultation marché travaux / Remplacement ou modernisation de 32 ascenseurs et 2 monte-voitures / IDF
Caractéristiques principales :
Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : 32 ascenseurs et 2 monte-voitures
Durée du marché ou délai d'exécution :
à compter du 01 Janvier 2025 et jusqu'au 31 Décembre 2027
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Type de procédure : Procédure adaptée
Date limite de réception des offres : 17 Septembre 2024 à 17:00
Autres renseignements :
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Les justifications à produire par le candidat sont énumérées dans le règlement de consultation.
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : **ASCE24-27**
Procédure de recours :
Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal judiciaire de PARIS, Parvis du Tribunal, 75017, PARIS,
Date d'envoi du présent avis à la publication : 01 Aout 2024

91 VILLE D'YERRES

REQUALIFICATION DE LA RUE PIERRE DE COUBERTIN - TRAVAUX DE VOIRIE

AVIS RECTIFICATIF DU 06/08/24

MAIRIE DE YERRES
M. Olivier CLODONG - Maire
60 rue Charles de Gaulle
91330 YERRES
Tél : 01 69 49 77 42
mèl : correspondre@aws-france.com
web : http://www.yerres.fr
Référence : 2024COUBERTIN
Objet : REQUALIFICATION DE LA RUE PIERRE DE COUBERTIN - TRAVAUX DE VOIRIE
Remise des offres :
au lieu de : 06/09/24 à 16h00 au plus tard.
lire : 13/09/24 à 16h00 au plus tard.
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur http://agysoft.marches-publics.info/

93 VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE

RECONSTRUCTION DU NOUVEAU GYMNASE D'ORGEMONT - LOT N° 5 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

I. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR
Nom complet de l'acheteur: Mairie d'Epinay-sur-Seine
Type de numéro national d'identification: SIRET
Numéro national d'identification: 21930031600011
Ville: EPINAY-SUR-SEINE
Code Postal: 93800
Groupement d'acheteurs: Non.
II. COMMUNICATION
Moyen d'accès aux documents de la consultation:
Lien vers le profil d'acheteur: https://marches.maximilien.fr/
Identifiant interne de la consultation: 240019
Nom du contact: Hervé CHEVREAU
Adresse mail du contact: servicemarches@epinay-sur-seine.fr
Numéro téléphone du contact: +33 149719999
III. PROCÉDURE
Type de procédure: Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation:
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve:
Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve:
1. DUME ou imprimés DC1 et DC2 disponibles à l'adresse : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires
2. Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du Code de la commande publique, qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ; si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L.3243-2 et R.3243-1 du Code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D.8222-5-3° du Code du travail) ; si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R.3243-1 du Code du travail, ou des documents équivalents.
3. Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du marché, portant sur les trois derniers exercices disponibles, ou du début d'activité de l'opérateur économique (les candidats peuvent compléter la rubrique E1 de l'imprimé DC2).
4. Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
5. Preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve:
1. Une déclaration indiquant les effectifs avec la répartition femmes/hommes et les moyens mis en œuvre en faveur de l'égalité femmes-hommes, moyens annuels du candidat ou mis à la disposition du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, ou au cours de(s) l'année(s), précédant l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, si l'entreprise a été créée depuis moins de trois années.
2. Liste des principaux travaux réalisées au cours des trois dernières années, notamment ceux concernant les missions similaires indiquant le montant, la date et la qualité du destinataire public ou privé.
3. Le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
4. Certificats de qualification professionnelle (*)
Technique d'achat: Sans objet
Date et heure limites de réception des plis: 20/09/2024 Heure locale: 11h30
Présentation des offres par catalogue électronique: Interdite.
Réduction du nombre de candidats: Non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale): Non.
L'acheteur exige la présentation de variantes: Non.
Critères d'attribution (obligatoire si SAD): Valeur technique - 60 Prix - 40
IV. IDENTIFICATION DU MARCHÉ
Intitulé du marché : Marché de travaux de reconstruction du nouveau Gymnase d'Orgemont - Lot n° 5 Panneaux Photovoltaïques
CPV Objet principal :
- 09331000 - Panneaux solaires
Type de marché: Fournitures.
Description succincte du marché : PREAMBULE La ville d'Epinay-sur-Seine a attribué deux marchés : réf. 230019 et réf. 230029 relatifs aux 4 premiers lots rappelés ci-dessous : LOT 1 : CLOS COUVERT 1.VRD – ESPACES VE...(voir DCE)
Lieu principal d'exécution du marché: Plusieurs lieux
Durée du marché (en mois) : 15
Valeur estimée du besoin: 100.000,00 EUR
La consultation comporte des tranches: Non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché: Non.
V. LOTS
Marché alloti: Non.
VI. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Visite obligatoire: Non.
Autres informations complémentaires:
Durée: voir documents du marché.
Les offres peuvent uniquement être remises électroniquement.

93 VILLE D'EPINAY-SUR-SEINE

MISE EN CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

I. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR
Nom complet de l'acheteur : Mairie d'Epinay-sur-Seine
Type de numéro national d'identification: SIRET
Numéro national d'identification: 21930031600011
Ville: EPINAY-SUR-SEINE
Code Postal: 93800
Groupement d'acheteurs: Non.
II. COMMUNICATION
Moyen d'accès aux documents de la consultation:
Lien vers le profil d'acheteur: https://marches.maximilien.fr/
Identifiant interne de la consultation: 240016
Nom du contact: Hervé CHEVREAU
Adresse mail du contact: servicemarches@epinay-sur-seine.fr
Numéro téléphone du contact: +33 149719999
III. PROCÉDURE
Type de procédure: Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation:
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve:
Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve:
1. DUME ou imprimés DC1 et DC2 disponibles à l'adresse : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires
2. Déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-11 du Code de la commande publique, qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ; si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L.3243-2 et R.3243-1 du Code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D.8222-5-3° du Code du travail) ; si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R.3243-1 du Code du travail, ou des documents équivalents.
3. Preuve d'une assurance pour les risques professionnels
4. Si le candidat est en redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve:
1. Une déclaration indiquant les effectifs avec la répartition femmes/hommes et les moyens mis en œuvre en faveur de l'égalité femmes-hommes, moyens annuels du candidat ou mis à la disposition du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, ou au cours de(s) l'année(s), précédant l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, si l'entreprise a été créée depuis moins de trois années.
2. Une déclaration du chiffre d'affaires globale sur les 3 dernières années.
3. La liste de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
4. Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années
5. Certificat de qualification professionnelle (*).
Technique d'achat: Sans objet
Date et heure limites de réception des plis: 09/09/2024 Heure locale: 12h00
Présentation des offres par catalogue électronique: Interdite.
Réduction du nombre de candidats: Non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale): Oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes: Non.
Critères d'attribution (obligatoire si SAD): Valeur technique - 60 Prix - 40
IV. IDENTIFICATION DU MARCHÉ
Intitulé du marché : Marché travaux : Mise en conformité des branchements d'assainissement des bâtiments communaux
CPV Objet principal :
- 45232410 - Travaux d'assainissement
Type de marché: Travaux.
Description succincte du marché : Le marché vise à désigner les entreprises qui réaliseront les travaux de raccordement au réseau public d'assainissement des bâtiments communaux. La ville d'Epinay-sur-Seine souhaite ré...(voir DCE)
Lieu principal d'exécution du marché: Plusieurs lieux
Durée du marché (en mois) : 6
La consultation comporte des tranches: Non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché: Non.
V. LOTS
Marché alloti: Non.
VI. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Visite obligatoire: Oui.
Détails sur la visite: Le soumissionnaire est tenu d'effectuer une visite des lieux.
Le soumissionnaire joint à son offre l'attestation en annexe signée et correctement complétée.
Le soumissionnaire devra prendre rendez-vous auprès de :
Monsieur CORNEAUX Pascal
Responsable projets bâtiments durable... (voir DCE)
Autres informations complémentaires :
Durée : voir documents du marché.
Les offres peuvent uniquement être remises électroniquement.

94 VILLE DE FRESNES

VÉGÉTALISATION DES COURS DU GROUPE SCOLAIRE FRÈRES LUMIÈRE TULIPES

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR
Nom complet de l'acheteur : Commune de Fresnes
Type de Numéro national d'identification : SIRET
N° National d'identification : 21940034800013
Ville : Fresnes
Code Postal : 94260
Groupement de commandes : Non
SECTION 2 : COMMUNICATION
Lien vers le profil d'acheteur : https://marches.maximilien.fr/
Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Oui
URL de l'outil non communément disponible mis à disposition pour recevoir les réponses électroniques : https://marches.maximilien.fr/
Nom du contact : Marie CHAVANON
Numéro de téléphone du contact : +33 149845656
SECTION 3 : PROCÉDURE
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :
1-Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.
Tous les lots
2- Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
Technique d'achat : Sans objet
Date et heure limite de réception des plis : 20 septembre 2024 à 12 h 00
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Réduction du nombre de candidats : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
L'acheteur exige la présentation de variantes : Oui
SECTION 4 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ
Intitulé du marché : Travaux de végétalisation des cours du groupe scolaire Frères Lumière Tulipes
Code CPV principal
Descripteur principal : 45112710
Type de marché : Travaux
Description succincte du marché : Réalisation d'une végétalisation des cours du groupe scolaire Frères Lumière Tulipes afin de lutter contre les ilots de chaleur, permettre une infiltration des eaux pluviales et plus globalement une amélioration du cadre de vie des élèves sur les écoles maternelles et élémentaires.
En ce sens il sera nécessaire de débitumer une large bande des cours d'école suivant le plan joint en annexe et de remplacer le bitume par un revêtement perméable. En outre des arbres devront être plantés en pleine terre et un léger aménagement paysager devra également être réalisé sur la butte située au fond des cours.
Lieu principal d'exécution du marché : Commune de Fresnes
Valeur estimée (H.T.) : 250000 euros
La consultation comporte des tranches : Non
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non
Marché alloti : Oui
SECTION 5 : LOTS
Description du lot : LOT 1: Travaux VRD
Code CPV principal : 45112710
Estimation de la valeur hors taxes du lot : euros
Lieu d'exécution du lot : Commune de Fresnes
Description du lot : LOT 2 : Fourniture et plantation d'arbres et végétaux
Code CPV principal : 45112710
Estimation de la valeur hors taxes du lot : euros
Lieu d'exécution du lot : Commune de Fresnes
SECTION 6 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Visite obligatoire : Oui
Détail sur la visite (si oui) : Une visite obligatoire des lieux doit être effectuée par chaque candidat. Une attestation de visite signée sera remise lors de celle-ci. e.
Autres informations complémentaires :
Les dates pour les visites sont :
Lundi 9 septembre à 10h00 ou Mercredi 11 septembre à 10h00
Direction Pole Cadre de Vie - 4 Rue de Chevilly - 01 72 04 55 64, mail martial.jannarelli@fresnes94.fr ou emmanuele.fritsch@fresnes94.fr .
Le soumissionnaire joint à son offre l'attestation en annexe correctement complété
Date d'envoi du présent avis : 03/08/2024
Mots clés : Végétaux

COMMENT PUBLIER VOS ANNONCES //
- Ksenia SEDOVA : **01 87 39 84 40**
- Par E-mail : **marchespublics@lesechos.fr**
- Par courrier au : Dematis - 10 bd de Grenelle CS 10817 – 75738 PARIS CEDEX 15
Date limite de réception : le lundi midi pour une parution le mercredi suivant dans Les Echos Entreprises et Collectivités.

RESPONSABLES D'INFORMATIONS MARCHÉS
- Thomas BARRÉ (01 87 39 76 53)
- Laurie DEIANA (01 87 39 82 29)
- Guillaume DESHOULIÈRES (01 55 80 73 21)

Les Echos Entreprises & Collectivités
- Directeur : Frédéric CRAND
- Directrice de Production & -Logistique : Catherine MASSABUAU

Retrouvez l'ensemble de nos appels d'offres et attributions de marchés sur marches-publics.lesechos.fr

Les Echos

Retrouvez-nous sur www.lesechos.fr

Les chiffres de l'économie

// Budget de l'Etat 2024 : 511,6 milliards d'euros (prévisions PLF 2024) **// PIB 2023 :** 2.818,1 milliards d'euros (prévisions PLF2024) **// Plafond Sécurité sociale :** 3.864 euros/mois à partir du 01-01-2024 **// SMIC horaire :** 11,65 euros (brut par heure) à partir du 01-01-2024 **// Capitalisation boursière de Paris :** 2.591,60 milliards d'euros (au 03-06-2024) **// Indice des prix (base 100 en 2015) :** 120,07 au 22-05-2024 **// Taux de chômage (BIT) :** 7,5 % au 1er trimestre 2024 **// Dette publique :** 3.101,2 milliards d'euros (4e trimestre 2023)

crible

EN **VUE**

Kaïs Saïed

L'adage veut que les douaniers sont parfois les meilleurs contrebandiers. Cela expliquerait pourquoi le professeur de droit constitutionnel Kaïs Saïed piétine la Constitution tunisienne avec tant de talent à la présidence de la Tunisie. Officiellement candidat depuis lundi à sa réélection le 6 octobre, où il pourrait n'affronter que quelques comparses, les candidats d'opposition étant en prison ou invalidés, on n'est jamais trop prudent, il peut en effet se targuer de sérieux états de service en matière de démantèlement de l'Etat de droit. Ce sexagénaire à l'allure raide, à l'arabe châtié, au style ascétique et au ton si monocorde qu'il était surnommé « robocop », s'était fait élire en 2019, sans argent ni parti. Fort de sa notoriété de commentateur sur les plateaux télé, il avait su séduire la jeunesse avec la promesse d'en finir avec la corruption. Il avait simplement omis de préciser qu'il comptait refermer une décennie de parenthèse démocratique. Depuis ce 25 juillet 2021 où, après des mois de blocage politique face au parti islamiste Ennhadha, il s'est accaparé tous les pouvoirs en invoquant l'article 80 de la Constitution qui autorise l'état d'exception pour un mois. Le mois a duré un an. Pendant lequel il a dissous le Parlement, mis au pas justice et instance électorale. Rédigé une nouvelle Constitution. Et fait taire les opposants, magistrats, journalistes ou syndicalistes qui s'aviseraient de ne pas être d'accord. Un danger guette l'hyperprésident : les étalages de sucre, farine et café restent vides. Les Tunisiens aimeraient un travail et du pain, à défaut des promesses du printemps arabe. Lequel n'a produit finalement que guerres civiles et contre-révolutions. Parti de Tunisie il y a treize ans, la boucle est bouclée.

Lire nos informations
Page 5

Or noir et plomb doré

Le dividende d'Aramco brille plus que son bénéfice.

Il n'est jamais agréable de redouter de tomber dans une « trappe à dividendes ». Il s'agit des valeurs qui séduisent les investisseurs boursiers avec un rendement élevé, en leur offrant une impression de sécurité, qui peut se révéler trompeuse. Heureusement pour eux, la place stratégique d'Aramco dans le paysage énergétique mondial est assez éminente pour qu'ils n'aient jamais à considérer le fleuron de l'Arabie saoudite comme entreprise cotée comme une autre, compte tenu de la taille et du coût de revient de ses réserves. Il n'empêche, la chamelle à lait budgétaire du royaume semble avoir couru avec des sabots de plomb depuis le début de l'année (–15 %). Elle se situe à la traîne des « Majors » mondiales, emmenées par Exxon (+14 %), à tel point que le cours retenu pour le deuxième placement de titres n'est pas si facile à défendre. Ses comptes trimestriels, bien en ligne avec les attentes des pronostiqueurs, peuvent donc constituer un soulagement, vu le maintien du coupon. Elle continue de viser un rendement doré sur tranche – 7 % sur la base des 124 milliards de dollars annoncés et de la capitalisation boursière actuelle de 1.750 milliards – de quoi mener la caravane sectorielle. Les gérants de portefeuille en quête de rentrées de cash régulières apprécieront que le contrat de confiance soit préservé. Le niveau du « payout » (supérieur à 100 % du bénéfice au deuxième trimestre) laisse cependant entière la question de la soutenabilité de ces largesses. Une fois les liquidités épuisées, l'arme de l'endettement sera bien sûr disponible. Mais celle, cruciale aussi, des parts de marché restera entre les mains de la pétromonarchie, Opep oblige. C'est peut-être le vrai handicap de tous ces délicats dosages financiers princiers.

Aramco face aux grandes compagnies pétrolières
Variation en %, dividendes réinvestis, depuis le 31 décembre 2023

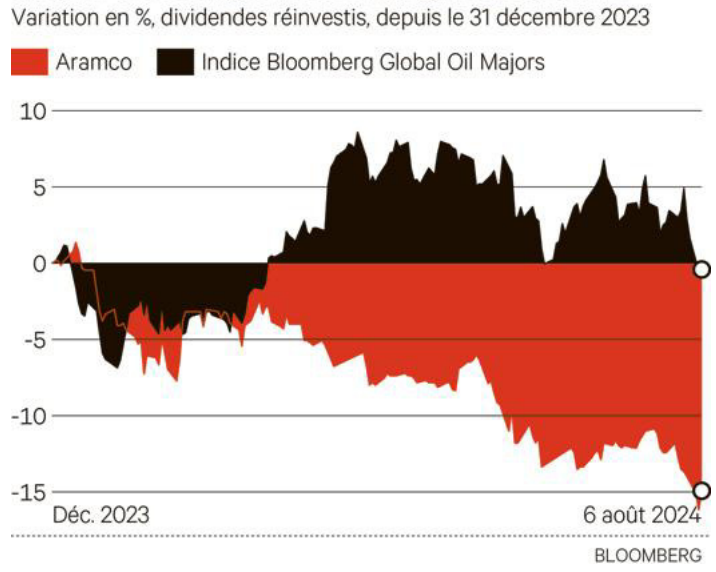

Continental face aux valeurs allemandes
Variation en %, dividendes réinvestis

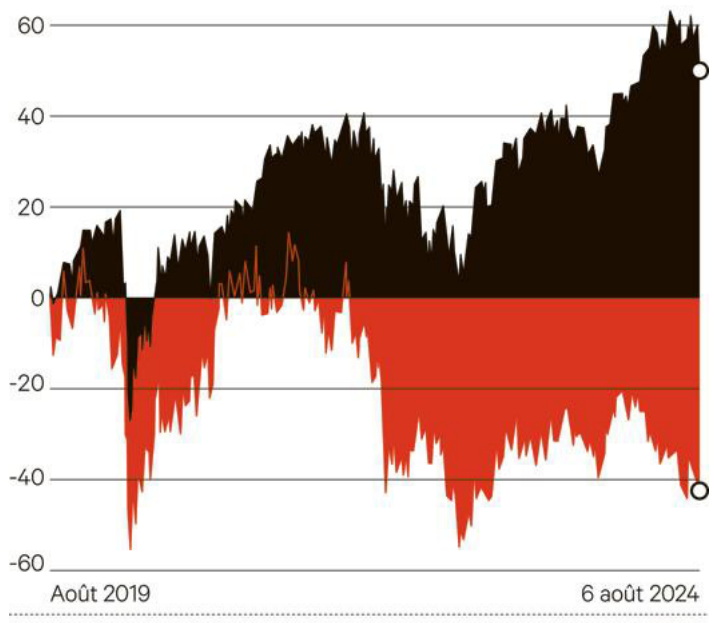

Le patient allemand

Continental cherche toujours la parade à sa destruction de valeur boursière.

Tels certains cas de chirurgie esthétique, Continental semble ne jamais avoir fini d'améliorer son profil. L'équipementier automobile étudie un projet de scission, pour se concentrer sur les pneus – son métier historique avant 1998 – et l'ingénierie (ContiTech). L'intervention serait donc bien plus radicale que celle envisagée en décembre dernier. Il avait annoncé son « big bang » électrique il y a plus de six ans, et déjà coté séparément, il y a trois ans, sa division Transmissions, Vitesco. Loin d'y voir une dysmorphophobie pathologique, les experts boursiers lui diagnostiquent toujours une destruction de valeur à soigner. Sa contre-performance béante depuis cinq ans face aux valeurs allemandes est d'autant plus cuisante que Michelin a réussi à battre le CAC 40. La branche Automobile s'avère peu valorisée, voire pas du tout, selon les analystes de Stifel. Le pôle pneumatique, qui affiche une marge opérationnelle bien supérieure, s'avère aussi très générateur de cash. En gagnant en cohérence, ces « pure plays » pourraient s'attirer une meilleure valorisation, veulent croire les docteurs du M&A. La prudence postopératoire sera néanmoins de mise. « Conti » n'avait pas profité de l'amputation de Vitesco (–37 % et –8 % depuis), dont la vigueur relative tient aussi à son mariage avec Schaeffler. Et si Siemens a réussi sa cure de jouvence, cette référence des « spin-off » industriels outre-Rhin s'est finalement fortifiée davantage que ses rejetons supposés plus agiles (Osram Licht, Siemens Healthineers et Siemens Energy). En tout cas, la partition de Continental ferait gagner une nouvelle recrue à la place de Francfort. Pas de tentation de New York pour le patient allemand.

La Bourse de Paris se stabilise

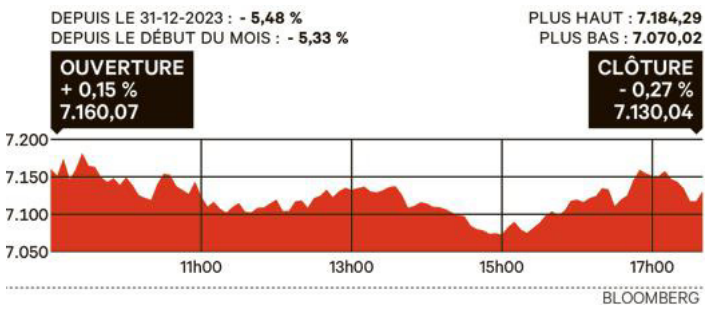

La Bourse de Paris a hésité toute la séance, après le vent de panique qui avait soufflé sur les marchés la veille. Mardi, le CAC 40 a terminé sur un repli modéré de 0,27 %, après un plus-haut à 7.184,29 points (+0,49 %) et un point bas à 7.070,02 (–1,1 %). L'indice parisien a évité une nouvelle déroute. Il a terminé à 7.130,04 points, son nouveau plus bas de l'année et un niveau plus vu depuis mi-novembre. Lundi, il avait perdu 1,42 % et avait alors cumulé 5,08 % de pertes en trois séances.

Ailleurs en Europe, le FTSE 100 s'est mieux porté et a gagné 0,23 %. Outre-Rhin, le DAX allemand a reculé de 0,1 %.

Du côté des valeurs, **ArcelorMittal** a occupé la tête du podium avec une hausse de 2,52 %. L'entreprise a finalisé sa prise de participation de 28 % dans **Vallourec**, spécialiste des tubes sans soudure. En deuxième position, **Airbus** a gagné 2,2 % grâce à la vente de 400 avions depuis janvier. Vingt six valeurs de l'indice ont terminé dans le rouge. Après avoir chuté de 5,43 % lundi, **Teleperfomance** a perdu 2,92 %. **Kering** a reculé de 2,58 % et **Carrefour**, de 1,57 %.